



L'HABITATION PAYSANNE EN BRESSE

ETUDE D'ETHNOGRAPHIE ETUDE LINGUISTIQUE

PAR G. JEANTON PAR A. DURAFFOUR

Illustrations de E. VIOLET



TOURNUS AMIS DES ARTS ET DES SCIENCES M. RENAUDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR - MACON 1935





L'HABITATION PAYSANNE EN BRESSE

ETUDE D'ETHNOGRAPHIE ETUDE LINGUISTIQUE

PAR G. TEANTON PAR A. DURAFFOUR

Illustrations de E. VIOLET

TOURNUS AMIS DES ARTS ET DES SCIENCES M. RENAUDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR - MACON 1935

CET OUVRAGE, PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ
DES AMIS DES ARTS ET DES SCIENCES DE TOURNUS
ET HONORÉ D'UNE SUBVENTION DE L'ACADÉMIE DE MACON,

a été tiré à 1.400 exemplaires dont :

- 100 exemplaires sur Vergé Montgolfier;
- 400 exemplaires pour la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus;
- 225 exemplaires pour la Société de publications romanes et françaises;
- 180 exemplaires pour la Société des Amis des Arts de la Bresse louhannaise;
- 495 exemplaires pour l'éditeur et les auteurs.

M. Renaudier, éditeur à Mâcon. Buguet-Comptour, imprimeur au même lieu.

Achevé d'imprimer le 30 mars 1935.

La Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus exprime sa vive gratitude à M. E. Violet qui a dirigé l'illustration de cet ouvrage et remercie également Mlle Y. Jannin d'avoir bien voulu autoriser la reproduction de trois dessins inédits.

PREMIERE PARTIE

L'HABITATION PAYSANNE EN BRESSE

ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE ET DE GEOGRAPHIE HUMAINE

PAR

GABRIEL JEANTON

LAURÉAT DE L'INSTITUT

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE TOURNUS





PASSOIR D'UNE FERME BRESSANE A PONT-DE-VEYLE (Am)

Cliche E, Violet



ETRE DE LA GRANGE DES PLANONS A SAINT-CYR-SUR-MENTHON (Ain)

Cliché E. Violet

INTRODUCTION

LA BRESSE AU POINT DE VUE GEOGRAPHIQUE ET ETHNIQUE

La Bresse, servant de cadre à cette étude, est géographiquement un pays, pays qui trouve sa base géologique dans les alluvions déposées par l'ancien lac bressan, qui étendait ses eaux des coteaux du Mâconnais à l'Ouest jusqu'à la première chaîne du Jura, à l'Est.

« Savez-vous une plaine
Couchée entre deux monts
Ayant domaine
De Saône en Revermont,
Damiers où l'on voit champs,
Bois et prés verdoyants,
Cours d'eau pleins de paresse
Et calmes habitants?
C'est notre Bresse, a

a dit le poète du terroir. Cette évocation est en effet heureuse, car elle rend bien l'impression qui se dégage du terroir bressan.

Ce terroir bressan, si un, si indivisible, par son aspect géographique, ses mœurs, ses habitudes culturales, ses habitations n'est cependant pas

^{1.} Joseph Maublanc, de Louhans.

et n'a jamais été politiquement une nationalité. Il a perpétuellement été divisé par ses puissants voisins montagnards. Jadis, au plus haut moyen âge, la partie Nord de la Bresse était déjà bourguignonne alors que celle du Sud et du Centre formait seule une entité soumise à des souverains autochtones, les Sires de Bâgé, que l'on a appelés quelquefois les Comtes de Bresse,

Cette situation s'aggrava encore au XIII* siècle, époque où les Sires de Bâgé virent leur maison tomber en quenouille et leur dernière héritière Sibille, apporter, par contrat de mariage, la Bresse autochtone aux Comtes de Savoie. La Bresse est donc devenue une dépendance savoyarde au moins pour les deux tiers. Ces souverains savoyards ont du reste bientôt commencé à la dépecer. Ils vont céder la Bresse moyenne (châtellenies de Cuisery et de Sagy) au Duc de Bourgogne qui a déjà la suzeraineté de la Bresse du Nord, celle qui est au septention de cette ligne idéale partageant la France en pays de droit coutumier (au Nord) et en pays de droit écrit (au Sud).

Il y aura dès lors deux Bresses, une Bresse bourguignonne, appuyée au Nord sur le Doubs et à l'Ouest sur la Saône jusqu'à Tournus, et une Bresse savoyarde adossée aux étangs des Dombes au Sud et à la Saône à l'Ouest jusqu'à l'embouchure de la Seille, sans compter que la Bourgogne du Comté aura grignoté elle aussi, la lisière bressane du côté du Jura, lisière que l'on appellera le Finage.

La monarchie française, après la Renaissance, réunira sans doute les deux tronçons de la Bresse qui cesseront désormais d'appartenir à deux nations. En 1601, en effet, la Bresse savoyarde sera annexée à la Couronne. La Bresse bourguignonne entière, sauf le Finage, appartiendra à la Généralité de Dijon, alors que l'ancienne Bresse savoyarde conservera ses Etats séparés bien que relevant de la Bourgogne.

La Révolution française, ennemie du Fédéralisme, ne fera rien pour rassembler en une unité administrative l'ancien terroir bressan que l'on dénomme du reste dans le langage populaire « les Bresses » et non pas la Bresse; la partie septentrionale, la Bresse bourguignonne de l'Ancien Régime, sera divisée en deux portions : l'une, la première Bresse chalonnaise, sera annexée à l'arrondissement de Chalon; l'autre, la seconde Bresse chalonnaise, formera un arrondissement nouveau, la Bresse louhannaise, qui a trouvé, à la fin du XIX' siècle, son historien en la personne du sénateur Lucien Guillemaut, Quant à la partie méridionale de la Bresse, l'ancienne Bresse savoyarde, elle deviendra l'arrondissement de Bourg, chef-lieu du département de l'Ain.



PL III

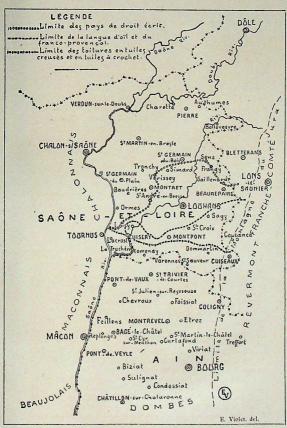
MAISON HAUTE ET BASSE DE VAUX A SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE (Ain)

Cliché E. Violet



MAISON HAUTE ET BASSE DE LA MULATIÈRE COMMUNE DE SAINT-CYR-SUR-MENTHON (Ain)

Cliché E. Violet



CARTE DE LA BRESSE ET DE SES LIMITES GÉOGRAPHIQUES ET ETHNIQUES

Mais ce n'est point tout, comme si l'on se complaisait à écarteler la Bresse, une languette insérée entre la Bresse de Saône-et-Loire et celle de l'Ain, sera réunie à l'arrondissement de Mâcon, formant ainsi l'embryon d'une Bresse mâconnaise, qui se développera un siècle plus tard. Enfin le Finage ira grossir les arrondissements de Dôle et de Lons-le-Saunier, dans le département du Jura.

En dépit des tendances régionalistes, voire autonomistes, du XX° siècle, un avatar nouveau était réservé à la Bresse de Saône-et-Loire; en 1926, le seul arrondissement exclusivement bressan, celui de Louhans, est dépecé par les Décrets-lois Poincaré *, trois de ses cantons viennent grossir l'arrondissement de Mâcon, alors que les cinq autres, avec le chef-lieu, vont suivre le sort de l'arrondissement de Chalon.

Mais bien que partagée entre trois départements et cinq arrondissements, dont quatre ont leur chef-lieu hors de son propre sol, la Bresse reste, comme le Morvan, qui a subi le même sort, un véritable pays, dont le terroir, profondément racé, conserve encore aujourd'hui sa physionomie propre.

BRESSE GEOLOGIQUE, BRESSE ETHNIQUE ET BRESSE POLITIQUE

L'expression traditionnelle de « Bresse » a eu au moins deux sens différents. Il y a en effet une Bresse géologique et ethnique qui est une subdivision de géographie physique ou humaine et une « province de Bresse » qui forme une division de géographie politique.

Ces deux Bresses ne concordent pas.

La Bresse, dans son sens de géographie physique ou humaine désigne

- 2. Décret-loi du 10 septembre 1926.
- 3. De même, au point de vue religieux, la Bresse était également divisée à l'extrême, cela à la veille de la Révolution.
- La Bresse savoyarde, voire même une partie de la Bresse louhannaise et mâconnaise, ressortissait au diocèse de Lyon; la Bresse chalonnaise et une partie de la Bresse mâconnaise dépendaient du diocèse de Chalon; la partie orientale de la Bresse louhannaise relevait des diocèses de Besançon et de Saint-Claude; Romenay enfin, dans la Bresse mâconnaise, était du diocèse de Mâcon, ainsi que manières, Vésines et Saint-Laurent. La Bresse était donc partagée entre cinq diocèses.

tout le fond du lac bressan situé entre le Jura et la Saône*. Il y a bien des terrains alluvionnaires sur la rive droite, entre la rivière et les coteaux du Beaujolais, du Mâconnais et du Chalonnais, mais ces pays, qui forment le Pays-Bas Mâconnais et Beaujolais ou la plaine de Chalon, ne sont pas la Bresse*.

Cette Bresse est limitée au Nord par le Doubs, bien qu'il semble que dans la région de Dôle on ait tendance à appeler bressar le finage situé au Nord du Doubs jusqu'à la montagne de la Serre, ce bloc granitique, entouré d'une couronne de contre-forts calcaires, situé à l'Est d'Auxonne . Au Midi, la limite est plus indécise. En effet, il n'existe

4. Pour les géologues (Cf. Delafond et Depéret : Les terrains terliaires de la Bresse, Împrimerie Nationale, 1893), le lac bressan comprend en revanche toute la partie immergée à l'époque géologique sise entre les coteaux bourguignons à l'Ouest et le Jura à l'Est. Il comprend donc la Dombes, la plaine de Chalon, le pays d'Auxonne.

La première mention de la Bresse (Briscia, Brixia, etc...) apparaît dans la légende de Saint-Trivier au vitif siècle. Elle semble s'appliquer à un pays boisé (saltus de Brixio) allant de la Saône, près de Chalon, au Rhône et comprenant par conséquent notre Bresse actuelle et la Dombes, ce qui rapproche l'expression « Brixia » de la conception des géologues. Citons enfin l'usage de qualifier de bressan le finage sis entre la Saône, le Doubs et l'Ognon, au pied de la montagne de la Serre et aussi l'existence de ce village de Bresse qui tire son nom d'une ancienne forêt qui occupait l'estuaire de la vallée de la Grosne dans la plaine chalonnaise, où à l'époque géologique se trouvait une sorte de fjord dépendant du lac bressan.

Un éminent géologue, M. G. Mazenot, nous écrit, dans le même sens « Au point de vue orographique, hydrologique, etc... la Bresse envoie par contre de très nombreux diverticules dans toutes les vallées affluentes de la rive droite de la Saône ».

5. Il y a deux enclaves calcaires et jurassiques dans la Bresse, une à l'Est (celle de Cuiseaux et de Champagnat). C'est un coteau du Jura compris pour des raisons politiques anciennes dans la Bresse louhannaise (seconde Bresse chalonnaise). Cuiseaux et Champagnat forment une presqu'île jurassique dans la Bresse.

L'autre enclave calcaire et jurassique se trouve à l'Ouest, mais sa particularité est plus originale car c'est une île de calcaire entourée de terrains tertiaires et quaternaires. Il s'agit de l'îlot de Préty et Lacrost, sis en face de Tournus, ce qui constitue un cas unique sur la rive gauche de la Saône.

Ces pays calcaires ont conservé la physionomie ethnique des pays Comtois ou Maconnain. L'ilot de Préty-Lacrost était même politiquement mâconnais. Cf. Georges Mazenot: L'Ilot de Préty et Lacrost (Société des Amis des Arts de Tournus, 1930, in-8³).

Pothier (Etiennette): La Montagne de la Serre, dans Annales de Bourgogne, tome VI (1934), p. 159.

pas de rivières ou de montagnes formant barrière géographique. Le pays de Dombes qui s'étend au Sud, n'est pas essentiellement différent de la Bresse.

Il y a bien une limite qui aurait pu être une limite géologique, c'est celle de la glaciation.

« Du Nord de Mâcon au Jura, dit le savant abbé J.-B. Martin, la limite (extrême du glacier dombiste) suivait, en allant d'Ouest en Est, le cours de la Veyle jusqu'aux environs du coude qu'elle décrit à la hauteur de Bourg. De là elle se dirigeait obliquement vers le Nord, Nord-Est, pour toucher le Revermont entre Saint-Jean-d'Etreux et Verjon'. »

Mais cette limite qui serait logiquement la limite géologique de la Bresse du Sud, ne coïncide pas exactement avec la limite ethnique (ensemble de modes culturaux, habitat, mœurs) qui, elle, passe plus au Midi de la Veyle. En effet, partant de la Saône au Sud de Cormoranche, à l'embouchure du bief d'Avanon, elle gagne vers l'Est la direction de Condeissiat qu'elle laisse en Dombes. Elle paraît suivre, encore aujourd'hui, la frontière du pays des Ambarres jalonnée par d'anciens noms en Randa, comme l'a fort bien établi le savant abbé Chaume 8. La Bresse ethnique semble avoir été toute entière occupée à l'époque préromaine, par des tribus séquanes. Il est vrai qu'à la hauteur de l'embouchure de la Seille apparaît la trace d'une ancienne frontière gauloise marquée notamment par le Chamarande de Romenay°. Cette frontière pourrait s'expliquer, suivant l'Abbé Chaume, par la mainmise des Eduens sur certains territoires séquanes sis outre Saône, qui ont joué un rôle important, d'après César, dans les conflits ayant précédé la conquête romaine et aussi le passage des Helvétes. L'Abbé Chaume retrouve ces anciennes possessions éduennes en rive séquane, entre Veyle et Seille, dans les anciens archiprêtrés de Bâgé et de Coligny10.

En tout cas, l'ensemble de la Bresse ethnique serait d'origine séqua-

J.-B. Martin : La Cotière du Rhône, étude de géographie physique dans Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1933, in-8°, p. 2.

^{8.} Chaume : Les origines du Duché de Bourgogne, Géographie historique, fascicule 3, p. 1014 et ss.

^{9.} Jeanton : Pays de Mâcon et de Chalon avant l'An Mille, Mâcon, Buguet-Comptour, 1934, in-8°, p. 12.

^{10.} Chaume, op. cit.



FERME DE BIZIAT A SULIGNAT (Ain)

Cliché E. Violet



PL VI

FERME DE LAYAT A BOISSEY (Ain)

Chehé Moraine

nique, puisque, même si l'on adopte la thèse de l'abbé Chaume, la Bresse éduenne ne serait qu'une conquête relativement récente, faite sur les Séquanes et qui engendra entre les deux peuples une animosité dont surent profiter les Romains.

De toutes façons, la Bresse ethnique calque, à peu de chose près (sauf une légère frange vers l'extrême Sud), la Bresse géologique.

Il n'en est pas de même de la « province de Bresse » entité politique, formée à l'époque féodale.

La Bresse, entité politique, a pour origine la concession faite, en 830, par l'Empereur Louis le Débonnaire à Hugues « gouver-neur des frontières » d'un certain territoire bressan, sis autour de Bagé, et ce au préjudice, semble-t-il, de l'église cathédrale de Mâcon. Les sires de Bâgé arrondirent leur domaine comme les Capétiens en Île de France; en 1228, ils annexèrent notamment la seigneurie de Châtillon-en-Dombes que Sibille de Beaujeu apporta en dot à Renaud de Bâgé.

En 1272, la Bresse, « sirerie de Bâgé », passa aux Comtes de Savoie par le mariage de la dernière des Bâgé, Sibille, avec Amédée de Savoie.

Les Comtes de Savoie continuèrent à arrondir le domaine de la sirerie de Bâgé, mais leur première intervention, si elle fut profitable au domaine, mutila la Bresse ethnique.

En 1289, par le traité de Tournus, cité d'autre part, Amédée de Savoie, cède, en effet, les deux châtellenies de Cuisery et de Sagy au Duc de Bourgogne, qui a déjà la Bresse ethnique du Nord relevant du Comte d'Auxonne. Il reçoit en échange du Duc de Bourgogne des domaines dans le Revermont, comme Treffort et Montréal. La « province de Bresse » perd donc de sa substance ethnique propre pour acquérir des territoires montagneux assis sur le calcaire jurassique, entorse suivie de bien d'autres.

Déjà, comme nous l'avons vu, la Seigneurie de Châtillon, qui était en majorité dombiste, avait été annexée à l' « Etat » de Bresse par Renaud de Bâgé. En 1289, la sirerie de Coligny, échangée par le Duc de Bourgogne, apporte un élément étranger emprunté au Revermont; en 1354 la Seigneurie de Montluel, qui était d'origine dauphinoise, est échangée par le Roi de France, héritier des Dauphins et annexée à la Bresse; en 1423, c'est au tour de la Seigneurie dombiste de Villars d'être aussi annexée à la Bresse.

Ce sera désormais la province de Bresse, avec Bourg pour capi-

tale, qui, momentanément conquise par François I^{er} sur la Savoíe, puis restituée par Henri II, sera définitivement annexée à la France par Henri IV, le 27 janvier 1601, au traité de Lyon. Cette province sera ensuite rattachée à la Généralité de Bourgogne, dont elle suivra le sort jusqu'à la Révolution.

Mais au-dessus et en dehors de ces divisions multiples et, en quelque sorte, brochant sur le tout, vient se superposer une frontière des pays nordiques et des pays méditerranéens qui va dominer l'ensemble de sa puissante empreinte, semblant se jouer encore aujourd'hui, malgré les combinaisons humaines et l'action du temps, des divisions géologiques, ethniques et politiques.

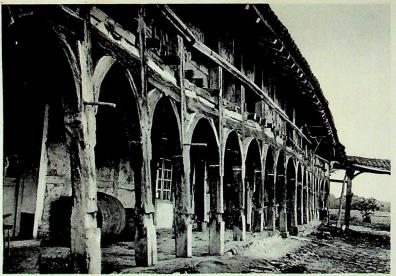
LA BRESSE FRANCO-PROVENÇALE ET LA BRESSE DE LANGUE D'OÎL

Si la Bresse ethnique, façonnée par la géologie de l'époque tertiaire, conserve dans son ensemble une prodigieuse unité, elle est toutefois séparée en deux portions presque égales entre le domaine du franco-provençal et celui de la langue d'oil, le premier qui paraît d'influence méridionale et méditerranéenne, la seconde qui n'est qu'une des formes du dialecte bourguignon, pas très éloignée du francien''. C'est pourquoi le Bressan de l'ancienne Bresse savoyarde donne l'impression de parler une véritable langue, souvent réputée difficile et même incompréhensible pour le Bourguignon des alentours, alors que le Bressan du Nord croit devoir rougir de parler un français paysan qu'il croit altéré et abâtardi, ce qui n'est point exact puisque le langage dont il se sert est un collatéral et non un bâtard du français de Paris.

La langue qu'on est convenu d'appeler le franco-provençal remonte jusqu'à l'embouchure de la Seille; elle englobe toute la Bresse de l'Ain et anticipe même en Saône-et-Loire sur la partie méridionale du bassin de la Seille suivant une oblique partant de La Truchère, au confluent de la Saône et de la Seille, et gagnant le Jura dans la direction de Lons-le-Saunier.

Dans un important travail de philologie, Mlle Robert-Juret, professeur agrégée au Lycée Fustel de Coulanges, à Strasbourg, a pu

^{11.} Le francien est le parler de l'Ile de France.



Pl. VII

Cliché E. Violet

GRANDE ÉTRE DE LA GRANGE DES PLANONS A SAINT-CYR-SUR-MENTHON (Ain)



PL VIII

Cliché Moraine

préciser que, dans cette région des bords de la Seille, le franco-provençal avait reculé au cours des siècles devant le Français, sans doute à la suite de l'incorporation, à la fin du XIII* siècle, des deux châtellenies savoyardes de Cuisery et de Sagy dans le domaine des Ducs de Bourgogne, Cette langue a toutefois laissé dans les patois des villages riverains et même au Nord de la Seille, comme à Cuisery et à Loisy, des traces évidentes. Il n'est donc pas invraisemblable de penser que la limite du franco-provençal et de la langue d'oïl coïnciderait en Bresse avec la limite des pays de Droit coutumier et de Droit écrit, autre grande frontière ethnique qui divisait la France en deux parties, l'une nordique, l'autre méditerranéenne et sur laquelle nous reviendrons hientôt.

Le franco-provençal de la Bresse du Sud se caractérise notamment dans cette région par les voyelles finales éclatantes o et a qui correspondent à l'e muet du français dans les substantifs et adjectifs féminins, ainsi blaude (blouse) et scie se disent biauda et sarra dans le patois de Sagy, à l'Est de Louhans.

Le vocabulaire est souvent différent dans la zone francienne ou bourguignonne et dans la zone franco-provençale, c'est ainsi que de nombreux éléments de l'habitation bressane portent des noms différents dans chacune de ces zones. Par exemple, la principale pièce de la maison est aujourd'hui dans la zone française désignée sous le nom d'hutau, alors que cette même pièce s'appelle maison dans la zone franco-provençale.

LA BRESSE DE DROIT ECRIT ET LA BRESSE COUTUMIERE

La grande division linguistique de la France, qui partage cette dernière en deux nations : la provençale et la française, n'est pas la seule qui intéresse la Bresse. Jadis la France était divisée légalement en pays de droit écrit, qui suivait l'ancienne législation romaine codifiée par l'Empereur Théodose (le code théodosien), et en pays de coutumes où la législation non écrite se transmettait par l'usage, à la mode germanique. Le droit écrit régissait le Midi, les coutumes les pays du Nord, Cette grande division de la France coupait, elle aussi, la Bresse en deux. Une partie de la Bresse chalonnaise, la plus septentrionale, était pays de coutumes; la Bresse méridionale et moyenne se trouvaient au contraire dans le domaine du droit écrit.

La limite des pays de droit écrit et de coutumes pose, en Bresse, un problème jusqu'alors insoluble. Elle suit en effet un tracé qui n'est celui d'aucune frontière ancienne connue et cependant cette limite s'est perpétuée jusqu'à la mise en vigueur du code Napoléon, en dépit des obstacles de toutes sortes et de la difficulté de se maintenir au cours des siècles suivant un tracé extrêmement sinueux, au travers d'un pays de marécages et de forêts. Pendant des lustres et des siècles, qui couvrent près d'un millénaire, cette frontière des deux droits fut intégralement sauvegardée et depuis le XVI* siècle, on conserve même les procès-verbaux de sa reconnaissance en 1562, 1677, 1733, 1779.

Partant de la Saône, à quatre kilomètres au Nord de Tournus, elle suit d'abord le bief de Loire, modeste homonyme du grand fleuve, traverse Simandre pour gagner, par Saint-André-en-Bresse, Vérissey, Simard, Saint-Germain-du-Bois, Sens, Frangy et Saillenard, le finage de la Franche-Comté.

Cette frontière n'était pas une frontière morte, un front des influences nordiques et latines, qui n'avait plus qu'un intérêt historique et spéculatif; cet intérêt était de tous les jours; ainsi les règles matrimoniales n'étaient plus les mêmes suivant que l'on se trouvait au Nord ou au Sud de cette frontière. D'autre part, les successions étaient dévolues suivant les règles différentes d'un côté ou de l'autre de cette limite idéale bien que toutefois très effective. On voyait, nous disent les vieux jurisconsultes bourguignons, des paysans se faire transporter en litière, à dix ou douze milles de leur domicile, afin de pouvoir tester d'un côté ou de l'autre de la frontière des deux droits, et cependant, des deux côtés de celle-ci, c'était la même Bresse avec son même paysage immuable de forêts, ses mêmes « bouchures », ses mêmes habitations à croisillons de bois et à pans de torchis,

Comment se fait-il que cette limite ethnique essentielle, qui partage la France en deux, et qui, presque partout ailleurs, suit des limites de provinces ou au moins de pays, soit ici isolée en dehors de toute frontière politiques ou administratives? La réponse n'a jamais été donnée. Est-ce que là passait autrefois une ancienne limite de peuples de la Gaule? Est-ce que la zone de la Bresse bourguignonne comprise dans les pays de droit écrit (ce qu'on appelait la seconde Bresse chalonnaise) correspondait à ces deux châtellenies savoyardes de Cuisery et de Sagy que les Comtes de Savoie cédèrent à la fin du XIIIº siècle aux Ducs de Bourgogne, aux fins d'échange, par le traité de Tournus

(1289)? C'est sans doute là qu'est la solution du problème". La Bresse bressane, puis savoyarde, aurait été primitivement tout entière pays de droit écrit et comme cette différenciation des deux législations était antérieure au XIIIº siècle, la cession des deux châtellenies de Cuiserv et de Sagy à la Bourgogne fut inopérante pour enlever aux Bressans des deux châtellenies annexées la faculté de se régir par le droit romain qui fut, pendant tout le moyen âge, considéré comme un droit supérieur, constituant, pour les populations qui en usaient, un incontestable privilège. On le vit bien lorsque Philippe le Bon fit rédiger une coutume commune à toute la Bourgogne. Cette coutume, par ses lettres patentes données à Bruxelles, le 26 août 1459, dut avoir force de loi dans tout le Duché de Bourgogne, y compris le Charolais et les terres d'outre-Saône, à une exception près, l'intangibilité des Pays de Droit Ecrit (et ceci s'entend seulement de notre Bresse) qui se voyaient maintenus dans le droit exclusif de se régir d'après le droit romain et le code de Théodose, étant donné l'éminente révérence portée par les gens du moyen âge à l'œuvre des juristes de l'Empire romain.

12. Cependant la question serait à étudier de près, car sur les vingt-sept villages des Châtellenies de Cuisery et de Sagy, seize seulement étaient de Droit Errit, mais il est possible que la consistance de ces deux Châtellenies ait varié de 1289 à la fiin de l'Ancien Régime et qu'elles aient été agrandies par les Ducs norès 1289.

L'hypothèse que nous formons a pour elle la tradition, car déjà en 1562, M° Philippe de Montholon, lieutenant général au bailliage de Chalon, s'exprime ainsi dans son mémoire « pour sçavoir les villes et villages dudit bailliage qui usent de droit écrit » :

« Cuiseri et Sagi, villes, bourga, bourgades, paroisses et villages nasis rière l'étenduc desdites deux châtellenies lesquelles anciennement souloient être du pays de Bresse, sous l'obéissance de Messeigneurs les Ducs de Savoie et pour ce que Messeigneurs les Ducs de Bourgogne avaient deux châtellenies à eux appartenant enclavées dans le pays de Bresse: sçavoir Montréal et Treffort en Bresse; elles demeurèrent audit seigneur Duc de Savoie et en récompense demeurèrent audit seigneur Duc de Bourgogne lesdites châtellenies de Cuiseri et Sagi, dont les habitants et sujets retindrent toujours ce point d'user de la disposition du droit écrit ». G. Jeanton: Contribution à l'étude de la limite des pays de droit écrit et de droit coutumier, Montpellier, 1908, in-8°.

LA BRESSE AUX TOITS PLATS ET LA BRESSE AUX TOITS AIGUS

La même division ethnique, trouvée dans le langage et dans l'ancien droit, va se rencontrer dans l'habitation et c'est pourquoi il était nécessaire, pour mettre ce livre dans son cadre, de parler des grands courants ethniques qui partagent la Bresse sans entamer son unité.

Dans toute la Bresse, depuis les étangs des Dombes jusqu'au cours sableux du Doubs, l'habitation a un caractère commun, la construction en pans de bois, mais toutefois, l'aspect de ces bâtisses est fort différent suivant que l'on se trouve au Nord ou au Sud, car la toiture change totalement si l'on est dans la Bresse savoyarde ou dans la Bresse bourguignonne.

Au Sud, ce sont les couverts bas de la Méditerrannée aux tuiles creuses, au Nord les hautes toitures aux fières charpentes revêtues de tuiles plates à crochets. C'est que la grande limite ethnique des toitures qui partage la France en deux zones depuis l'Océan jusqu'au Jura et aux Alpes, traverse la Bresse de l'Ouest à l'Est, justement dans cette Bresse moyenne des deux châtellenies de Cuisery et de Sagy où nous avons vu s'affronter le franco-provençal et la langue d'oil, le Droit écrit et le Droit coutumier,

En esset c'est, en face de Tournus, à l'endroit précis où, sur la Saône, aboutissait la limite des Pays de Droit écrit et de Droit coutumier, à quelques kilomètres au Nord de la frontière actuelle du français et du français qui a reculé ici au cours des siècles non sans laisser présentement encore des traces perceptibles et vivantes dans les patois locaux, que commence cette troisième grande limite ethnique. Passant ensuite vers Cuisery, elle va rejoindre le Jura près de Cousance, en traversant la Bresse de part en part en direction de Brienne, la Genète, Montpont, Sainte-Croix. Du reste, des remous se présentent çà et là, par plaques plus ou moins denses ou plus ou moins isolées, à mesure que l'on remonte vers le Nord jusqu'à la Seille et même au delà, à Ormes, Loisy, Huilly, c'est-à-dire vers la limite ancienne du français et du frança provençal, du Droit écrit et du Droit coutumier.

Nous remarquons, en passant, que la limite linguistique, comme la limite des toitures, paraît avoir opéré, au cours des temps, un léger



Pl. IX

FERME AVEC PEUTON DE CORCELLES A SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE (Ain)

Cliché Moraine



Pl. X

Cliché Moraine

repli vers le Sud par rapport à la limite du Droit écrit et du Droit coutumier qui, elle, était stable et par essence immuable. Ce recul, établi pour le langage, paraît très vraisemblable pour les toitures. L'annexion de ces châtellenies de Cuisery et de Sagy, toutes deux de Droit écrit, et toutes deux de langue franco-provençale, à un pays nordique comme était la Bourgogne, explique suffisamment ce recul qui, s'il n'a pas été complet, est toutefois sensible, surtout pour les villages de la lisière Nord, plus particulièrement pour ceux situés au septentrion de la Seille, et qui ne se serait sans doute pas produit si les deux châtellenies étaient restées savoyardes et plus intimement liées au sort des pays latins de la Provence et de l'Italie.

LA LIMITE SEPTENTRIONALE DES CHEMINEES SARRASINES

Sans revenir sur la question des cheminées sarrasines, que nous avons examinée dans une précédente étude, ancienne il est vrai de dix années, et dont nous dirons encore un mot au cours de cette monographie sur l'habitation en Bresse, il est bon de retenir que ce mode de construction est spécial à la Bresse: non pas que le foyer chauffant au large, au milieu de la pièce, à l'instar d'un feu de bivouac, ne soit pas commun à la plus grande partie de l'Europe en passant par la Serbie, la Suisse et l'Espagne, sans compter l'Angleterre et les pays scandinaves; non pas que la mitre historiée ne se retrouve pas dans d'autres pays, notamment en Suisse ou en Alsace, mais on peut dire que la combinaison du foyer chauffant au large avec la mitre historiée, telle qu'on en voit encore en Bresse, est bien propre à ce pays, qu'elle y a un caractère autochtone n'ayant pas d'équivalent dans les provinces limitrophes, voire même dans toute la France.

Inconnue dans les Dombes voisines, la cheminée sarrasine règne dans toute l'ancienne Bresse savoyarde; dépassant la limite de celle-ci, elle étend son domaine à la Bresse moyenne, c'est-à-dire aux deux châtellenies de Cuisery et Sagy, anciennement aussi savoyardes. Nous avons pu nous assurer, depuis que nous avons publié notre ouvrage aur les Cheminées sarrasines, que celles-ci ne s'arrêtaient pas à la Seille. Nous en avons trouvé à Molaise, commune d'Huilly, au Nord de la Seille; d'autre part, nous avons pu constater leur existence jadis à Saint-Usuge (hameau de Monceau) et à Loisy, ce qui rapproche sensiblement cette

limite Nord des cheminées sarrasines, de la limite des pays de Droit écrit et de Droit coutumier qui passait à Simandre, à Simard et au Nord d'Huilly.

Mais il paraît incontestable que, même dans le passé, leur nombre semble moins considérable quand on remonte vers le Nord, à l'intérieur de cette zone neutre que constituent, entre le Nord et le Midi, les deux châtellenies de Cuisery et de Sagy. Cette constatation est parallèle à celles que nous avons déjà faites au point de vue du langage et de l'architecture des toits.

LA LIMITE SEPTENTRIONALE DU CHAPEAU BRESSAN

La Bresse à chapeau.

Le chapeau bressan, dont l'aspect est si original, est lui aussi une particularité essentiellement bressane³³. En venant du Sud il apparaît, en même temps que les cheminées sarrasines, dès que l'on a franchi la frontière des Dombes. Son domaine s'étend à toute la Bresse de l'Ain, mais de là, cette parure originale du costume féminin débordera au Nord sur les deux châtellenies de Cuisery et de Sagy; il est vrai que ce ne sera pas sans que son aspect en soit sensiblement modifié, mais en conservant toutefois un air indéniable de parenté avec son prototype.

Dans la Bresse de l'Ain, la plus méridionale, le chapeau bressan se termine par une pointe; en remontant au Nord, dans la région de Saint-Trivier, la pointe devient une cheminée terminée par un bouquet de petite dimension: mais cette mode originale ne s'arrête pas à la limite Nord de la Bresse de l'Ain, elle passera en Saône-et-Loire aussi bien au Nord-Est du côté de Varennes-Saint-Sauveur (ancienne châtellenie de Sagy) qu'au Nord-Ouest, dans la région de Romenay. Le chapeau bressan ira bien plus loin encore, il passera dans la châtellenie de Cuisery, atteindra la Seille, la dépassera même à Loisy, à Simandre, à l'Abergement, à Cuisery même, pour s'arrêter vers la frontière des Pays de Droit écrit et de Droit coutumier.

Au-dessus on ne trouvera plus le fameux chapeau et déjà des com-

^{13.} Néanmoins il a essaimé dans quelques communes des Dombes (Condeyssiat par exemple) et le chapeau mâconnais d'autre part n'en est qu'un dérivé direct.

munes qui sont au Sud, mais tout contre la limite, en sont totalement dépourvues (Branges et Simard, par exemple).

Le chapeau bressan remonte donc, lui aussi, vers le Nord jusqu'aux environs de la ligne fatidique autour de laquelle vont mourir, en s'atténuant progressivement, les caractères méditerranéens.

Il est vrai que le chapeau bressan évoluera assez curieusement dans la « zone des châtellenies ». De pointe qu'il était aux environs de Bourg, il était devenu cheminée aux alentours de Saint-Trivier, de Romenay et de Varennes-Saint-Sauveur, mais cette cheminée se terminait par un mince bouquet. Au delà, vers le Nord, c'est-à-dire dans l'ancienne châtellenie de Cuisery, ce bouquet deviendra un immense chou-fleur semblable à celui qui domine le chapeau mâconnais, qui, lui aussi, n'est qu'une évolution du chapeau bressan, Car si le chapeau bressan n'a pas d'analogue en France 13bis, il essaimé dans une partie du Mâconnais, en évoluant sur les bords de la Saône d'une façon analogue à ce qui s'est produit sur les rives de la Seille (évolution de la pointe, puis de la cheminée en volumineux bouquet).

Plus au Nord, vers la limite des Pays de Droit écrit et de Droit coutumier, le chapeau disparaît et dans ces régions il ne subsiste plus qu'une coiffe rappelant les bonnets de Bourgogne, coiffe dissérente du reste de la coiffeta de la Bresse à chapeau.

¹³ bis. Dans un livre récent, Mlle Bourcet signale un chapeau semblable au chapeau bressan dans le Tyrol autrichien et plus spécialement dans la province de Salzbourg. Marguerile Bourcet : Le lura, Paris, de Gigord, in-8°,

L'HABITATION EN BRESSE

L'HABITAT

Il y a des pays de France, comme la Lorraine, où la paroisse et la commune ne se conçoivent pas autrement que comme des agglomérations, ce qui en fait, en quelque sorte, de petits bourgs ruraux groupés autour de leur église.

Le Mâconnais et le Revermont relèvent un peu de ce type bien que le système lorrain, qui est rigide, soit dans ces pays moins strictement respecté.

La Bresse, au contraire, est un pays d'habitat dispersé, caractérisé principalement par des villages « nébuleuses », suivant l'expression saisissante du célèbre géographe Jean Brunhes, et des fermes isolées. Toutes les communes bressanes comprennent un bourg. Si quelquefois ce bourg présente l'aspect d'une ville fortifiée, comme à Bâgé, Pont-de-Veyle, Romenay, Pont-de-Vaux, Saint-Trivier, Cuisery, Mervans, il est la plupart du temps ouvert et comprend le strict nécessaire pour assurer la vie sociale de la paroisse : église, mairie, écoles, boulangerie, épicerie, boutiques de quelques commerçants. Dans certaines paroisses, comme à l'Abergement-de-Cuisery, il est réduit à l'église, au pres-bytère-école (bâtiment commun) qui voisinent avec une ferme se trouvant là par le hasard des circonstances culturales.

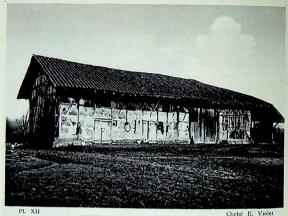
En dehors du bourg, sur un territoire généralement très vaste, se répartissent, en ordre dispersé, un grand nombre de villages « nébuleuses » et de fermes isolées.

Romenay est, à ce point de vue, caractéristique. Au centre, un bourg, jadis fortifié, avec encore ses tours et quelques pans de murailles dont les briques rousses rougeoyent au soleil. Ce bourg, assez exigu, comporte une église de l'époque gothique, une mairie du XVIII* siècle, l'ancien château des évêques de Mâcon, un hôpital, quelques dizaines de maisons, celles du médecin, du pharmacien, du notaire, du percepteur, du géomètre, de quelques marchands, et puis, éparpillés sur près de cinq mille hectares, s'égaillent soixante-huit hameaux ou écarts sans agglomération proprement dite, et de nombreuses maisons isolées



MAISON HAUTE ET BASSE, AVEC CHEMINÉE SARRASINE, DE LA FOREST A COURTES (Ain) (Monument historique)

Cliché E. Violet



BUGES DE LA FERME DE LA FOREST A COURTES (Ain)



Pl. XIII

Cliché E. Violet

SOU DE LA FERME DU TREMBLAY A BOISSEY (Ain)

dont la population totale dépassait récemment encore trois mille âmes. L'habitat bressan est assez comparable à un ciel étoilé où les astres sont tantôt groupés en nébuleuses, tantôt dispersés. Il a été déterminé surtout par les nécessités culturales, la maison ayant tendance à se

trouver au milieu du domaine; mais il est, peut-être à titre secondaire. influencé par des circonstances extérieures, ainsi le désir de se placer soit sur une grande voie « ferrée » ou « gravée », c'est-à-dire empierrée, ce qui était très rare autrefois en Bresse, pays sans pierre, soit sur une hauteur pour dominer les terrains bas et marécageux souvent malsains et jadis enfiévrés. On remarquera, à ce propos, combien de villages et de hameaux portent en Bresse le nom de Mont : ainsi Montrevel, Montiernoz, Montalapiaz, Malafretas (jadis Mons firmitalis). Montdésert, Montpont, Montmain, Montclerc, Mont-Juif, Montfalcon, Montepin, Montlezard, Montlin, Montangelin, Mont-Roux, Montgrimoux, Montaliègre, Montéfanty, Mont-Crozier, pour n'en citer que quelques-uns. Le mot Mont est peut-être celui qui entre le plus souvent en composition, dans les noms de lieux habités de la Bresse, et ce phénomène est plus fréquent, dans ce pays de plaine, que dans les régions montagneuses circonvoisines, ce qui ne manque pas d'une certaine ironie.

Les grandes routes, surtout les plus anciennes, construites par les Ponts et Chaussées, avant 1789, ont fini par exercer un pouvoir de fixation sur les habitations et même sur les simples exploitations rurales. A ce point de vue, la route de Louhans à Cuisery et celle de Pont-de-Vaux à Mâcon sont typiques, cette dernière surtout aux environs de Mâcon. Cela est d'autant plus vrai dans cette région que certains villages bressans de la lisière, comme Feillens ou Replonges tendent, à l'exemple des villages de la rive mâconnaise, à se concentrer davantage que les paroisses de l'intérieur de la Bresse.

Ce sont, sans doute, ces villages, sis à l'approche d'une grande ville et à la frontière occidentale de la Bresse, qui ont fait illusion à certains auteurs, comme Jules Rambaud, chargé de la partie bressane, mâconnaise et beaujolaise de l'enquête dirigée par M. de Foville, en 1894-99, sur les Conditions de l'Habitation en France.

Ce publiciste n'affirmait-il pas, avec quelque peu de légèreté :

- « Les maisons sont plus agglomérées dans la Bresse qu'en d'autres provinces... telles que le Lyonnais, le Beaujolais...
 - « Dans la Bresse chalonnaise, les maisons sont éminemment concen-

trées. » Non, c'est bien le village « nébuleuse » et à un moindre degré la ferme isolée qui est la règle en Bresse.

Le village « nébuleuse » est constitué par un ensemble de maisons, de trois à vingt généralement, espacées dans la campagne le long d'une charrière, à une distance respectable les unes des autres entourées de leur pourpris : verchère, verger, pré de maison, qui constituent leurs aisances et qui sont si profitables à l'élevage des célèbres volailles et chapons de Bresse.

Ces villages portent les noms les plus divers et les milliers de hameaux existant encore en Bresse datent de toutes les époques de l'histoire. A côté de noms celtiques, ou pré-celtiques, comme Conde, Condal ou Chamerande, on trouve de nombreux noms gallo-romains en acus, comme Cossiat, Curtiat, Marcillat, Lusignat, Tageat, Matrignat, Corgeat, dans la Bresse du Sud, Arcy, Veilly, Lusigny, Thorey, dans celle du Nord. L'époque mérovingienne a laissé sa trace avec ses noms en court ou en ville, comme Corberan, Curtavoche, Cormomble, Cobertoud, Corgentin, Serville, Villargeau, Longecourt, etc... Le moyen âge se signale par ses La Pommeraye, La Fontenelle, Le Saugy, Les Varennes, Les Chizes, L'Abergement, la Villeneuve, etc.

Il est donc à supposer que l'habitat bressan actuel est un habitat traditionnel remontant au plus lointain des âges, C'est du reste ce que nous confirme la science archéologique, tels les travaux de M. André Lagrange, professeur au Lycée de Saint-Etienne, diplômé d'études supérieures, sur le peuplement gallo-romain de la Bresse aux alentours de Romenay.

LE DOMAINE

En Bresse, la cellule culturale avec sa maison, ses bâtiments d'exploitation et ses champs s'appelle un domaine, dans la Bresse du Sud, une place. Le domaine bressan c'est l'équivalent du mansus de l'époque carolingienne, du meix bourguignon du moyen âge. Jadis, avant la Grande Guerre, presque tous ces domaines appartenaient à des bourgeois de la ville, et l'exploitant, toujours bressan', était fermier ou

14. Il n'y avait jameis d'étrangers en Bresse car jusqu'à nos jours la Bresse, région très prolifique, a été un pays d'emigration de cultivateurs. C'est elle notamgranger. Lorsque le paysan cultivait moyennant une redevance en argent, c'était une ferme et au contraire une grange si l'exploitation était en métayage^{14bis}. Depuis la guerre, la plupart des fermiers ont acheté leur ferme.

Le domaine forme généralement un tout de culture avec les bâtiments. Cet ensemble comprend tout ce qui est nécessaire pour faire vivre la cellule agricole, sorte de petit organisme complet qui pourrait, à la rigueur, se suffire à lui-même dans le cas où la vie économique du pays serait complètement arrêtée. On y trouve, à côté de la maison, le four, le gelinier ou poulailler et la soue pour les porcs, puis autour des bâtiments et de la cour centrale le pourpris, comprenant le verger, la verchère ou terre de la maison et le pré de maison, enfin, en s'écartant davantage du point central, les champs à blé et à céréales et à la périphérie, les bois. Le domaine est quelquefois si vaste¹⁶ (souvent de trente à cent hectares) qu'on rappelait jadis à midi les cultivateurs soit à l'aide d'une cloche enfermée dans le clocheton de la cheminée sarrasine, soit au moyen d'une grande trompette en métal ou en bois, la bauche, car dans ces pays de Bresse, l'église est souvent si éloignée que l'on ne saurait la plupart du temps entendre l'Angélus.

Mais ce qui frappe l'étranger, c'est que l'ensemble de ces champs, de ces étangs, de ces bosquets, de ces charrières contournées sachant seules où elles vont, donne à la Bresse l'allure d'une forêt. L'impression est très nette lorsqu'on atteint la lisière bressane, soit en venant du Mâconnais, soit en arrivant du Revermont, soit même du Comté d'Auxonne par les bords du Doubs. La forêt bressane est à l'Est de la France ce que la forêt normande est à l'Ouest : c'est qu'en effet, comme l'a très bien dit Gaston Roupnel¹⁸, la France est partagée en deux zones : celle de la Terre plaine et du Plat Pays, comme la Lorraine et la Bourgogne du Nord, et celle du Bocage, comme la Vendée,

ment qui a empêché, depuis 1880, le Mâconnais et le Chalonnais vignobles de devenir un désert, les habitants de ces derniers pays ayant peu d'enfants et s'expatriant en ville.

¹⁴ bis. Le terme grange, dans le sens de ferme à métayage, est signalé dans l'étude de l'*Habitation en Bresse*, par Tardy et Brossard. 1892, mais ces auteurs ajoutent qu'en Bresse, le bail à mi-fruits est rare.

^{15.} Ces domaines ont tendance à se morceler. Beaucoup de communes où l'on voyait, encore avant la guerre, des fermes d'une centaine d'hectares, ne possèdent plus actuellement que des domaines de cinquante à soixante hectares au maximum. 16. G. Roupnel. — Histoire de la campagne française, Paris, Grasset, 1932.

la Bretagne et la Normandie. Dans les pays de Terre Plaine, le village est concentré et l'aire des champs dénudée, c'est le plateau lorrain, c'est la plaine à blé de la Beauce; dans les pays de bocage, l'habitation est dispersée et les champs bordés de haies touffues où pointent les peupliers, les aulnes et les frênes, sans compter les saules étêtés, donnant l'impression d'un sol recouvert d'un manteau forestier. Les premiers de ces pays sont nés sous le signe du communisme agraire, que Roupnel fait remonter au plus lointain passé de la préhistoire, à l'époque ligure où les hommes se servaient encore de la faucille de bronze; les seconds sous le signe de l'individualisme familial. La Bresse est par excellence un pays de bocage : Saltus Brixiæ, comme disaient les vieux auteurs d'avant l'an Mille.

LA LANDE

Un des aspects les plus mélancoliques de la Bresse est constitué par la lande. Il est peu de communes qui ne présentent de vastes pâturages quasi désertiques où pousse une herbe rare, parsemée de genêts et de bruyères, ce sont suivant les villages ce qu'on appelle des lioches, des teppes, des chaux, des communes¹⁷, car ces landes sont en effet des propriétés communales. Ce sont les terrains les plus pauvres qui ont échappé, de ce fait, à l'appropriation individuelle.

Il n'est pas rare de voir, à l'orée de ces landes, quelques pauvres maisons de pisé, de torchis ou d'ais de bois recouvertes de chaume, ce sont les maisons construites en une nuit.

Une vieille coutume voulait qu'en Bresse quiconque bâtissait une maison sur une lande communale devenait propriétaire de la maison et du terrain d'alentour, à la condition toutefois qu'elle fut achevée en une nuit.

Un camp volant voulait-il se fixer, un enfant pauvre et malheureux voulait-il quitter la communauté familiale, il avait cette suprême ressource de devenir propriétaire. J'ai encore connu de vieux bressans de la région de Montpont et de Varennes-Saint-Sauveur qui avaient vu construire, dans les communaux, des maisons en une nuit et qui avaient

^{17.} Les expressions teppes et communes constituent des noms communs d'usage courant, mais les termes chaux et lioches se sont fossilifiés.

même participé à cette construction. A l'aide d'amis, le candidat propriétaire préparait à la veillée, et par les journées de chômage forcé de l'hiver, les éléments de la charpente de la future maison. Tout était prêt, les chevrons, les tirants et les sablières; les chevilles de bois étaient sous la main; on profitait d'une longue nuit d'hiver, où il y avait de la lune, et, quand le coq chantait, un bouquet de gui ou des



HUTTE SUR PILOTIS DE LA BRESSE SEPTENTRIONALE

premières fleurs champêtres, lorsqu'on était en février ou en mars, adornait le faîtage en chaume du nouvel hutau". On voit encore de

18. Le souvenir de ce fait s'est conservé aussi à Viriat. Mais on le considère comme une légende (renseignement de M. A. Duraffour). La tradition de ces maisons construites en une nuit sur les landes communales est appuyée par un curieux procès survenu en l'an VI entre Ariène Godefroy, bourgeois de Louhans et un pauvre vieillard de Savigny-sur-Seille, Joseph Moine, au sujet d'une maison ou cabane, habitée par ce dernier et qu'il avait édifiée vers 1775 sur une friche qu'il croyait communale de la paroisse de Savigny-sur-Seille, Ariène Godefroy, qui eut gain de cause devant le Tribunal départemental de Chalon-sur-Saône,

ces maisons, avec leur mince jardinet clos de piquets et de brondes, sur certaines teppes bressanes, notamment dans les clairières des bois de la Genète et de la La Chapelle-Thècle. Il s'en trouve quelquefois trois ou quatre à côté les unes des autres au bout d'un communal et à proximité d'une charrière. Celles-ci, il y a peu de temps encore, abondaient en marmaille; leurs propriétaires mariés et plusieurs fois pères de famille, étaient toujours pauvres et misérables; ils faisaient tous les métiers, plaçant difficilement leurs bras dans un temps où la main-d'œuvre abondait; ils étaient pêcheurs de grenouilles et braconniers; à la limite du Jura, ils se livraient à la contrebande du bagnat ou du pitry³⁰ (eau de vie de marc), d'autres étaient chimicous, c'est-à-dire fabricants d'allumettes, quelquefois rebouteurs et même sorciers.

Dans la région de Bellevesvre et de Beauvernois, ces maisons étaient souvent sur pilotis dans les lioches marécageuses qui bordaient le Doubs ou ses affluents. J'ai encore vu de ces frêles édifices où l'on pénétrait par une échelle rappelant celle des poulaillers. Je me souviens d'être entré ainsi, en 1910, chez un pêcheur de grenouilles de Beauvernois qui vivait dans une de ces huttes ayant tout au plus la dimension d'une cabane et ressemblant à s'y méprendre à une habitation malaise. J'ai en vain essayé, en 1933, d'en retrouver un spécimen à Beauvernois ou dans les environs, car j'aurais désiré le photographier. Il en existait encore, d'après le maire du pays, une quinzaine, il y a cinquante ans, sur le territoire de cette commune. La dernière fut démolie en 1931, après la mort de son propriétaire, un sieur Mauchamp.

L'ORIENTATION DES MAISONS

L'orientation des bâtiments semble être à peu près constante en Bresse. Cette conviction nous vient, non seulement de notre enquête personnelle, mais plus encore peut-être d'un examen des plans cadastraux. La maison d'habitation, voire même le bâtiment de buges

prouva par titre que la friche n'était pas communale, car elle lui appartenait en vertu d'un titre de 1623, mais la commune de Savigny était intervenue au profit du sieur Moine qui, d'après elle, avait construit un bâtiment et défriché un journal de terrain communal autour de sa maison « de l'assentiment des autres habitants », autrement dit suivant l'usage, (Jugement du Tribunal de Chalon du 22 florésl, an VI et procédure.)

 Bagnat et pitry sont les noms de l'eau-de-vie de marc en Bresse parce qu'elle provenait surtout d'Orbagnat en Comté et de Préty en Mâconnais. (étables), est un bâtiment allongé¹⁰, dans le sens Nord-Sud, dont les façades donnent à l'Est et à l'Ouest. La façade principale du bâtiment d'habitation est presque toujours au soleil levant,

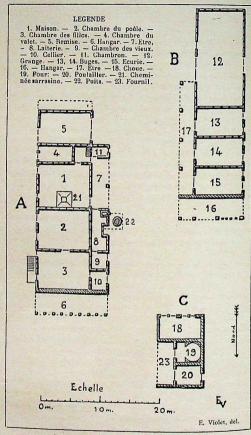
Nous avons examiné au cadastre de la commune de Romenay, l'une des plus vastes de la Bresse aux toits plats et méditerranéens. la situation des maisons au point de vue de l'orientation. Nous avons pu relever la position exacte de toutes celles portées au plan de 1834, c'est à-dire il v a cent ans. L'unanimité est formelle. A l'exception du bourg, ancienne ville fortifiée entourée de ses murailles, tous les édifices sont allongés dans le sens Nord-Sud, sauf au hameau de Granges. où l'orientation est légèrement différente, la direction du bâtiment, au lieu d'être nettement Nord-Sud, suivant très exactement l'aiguille de la boussole, est légèrement inclinée Nord - Nord-Est, Sud - Sud-Ouest, Notons cette particularité que nous retrouverons ailleurs. Les exceptions à cette règle de l'orientation sont insignifiantes, c'est le nº 377 du hameau de la Brosse et le nº 830 de celui de Villaroux, auxquels il faut ajouter deux habitations du type court de la vallée de la Saône, l'un au Champ-Bressan, l'autre à Varennes; dans ces deux courts, où les constructions entourent un platre rectangulaire, les bâtiments d'habitation sont du reste normalement orientés

Nous avons relevé, d'autre part, toutes les données des plans cadastraux du canton de Saint-Germain-du-Bois et de quatre communes du canton de Pierre (Anthumes, Bellevesvre, Beauvernois et Charette). Sauf pour la commune de Charette où il y a flottement (cette commune est située en lisière sur le Doubs), l'examen est concluant. Dans cette Bresse aux toits aigus et au caractère nordique, l'orientation est toujours parfaitement observée, mais avec, par rapport à Romenay, la différence suivante : les bâtiments sont allongés dans le sens Nord-Sud ou Nord - Nord-Est, Sud - Sud-Ouest ou encore Nord - Nord-Ouest, Sud - Sud-Ouest qui est de beaucoup la plus fréquente, la direction Nord - Nord-Ouest, Sud - Sud-Cuest, Sud - Sud-Est est plus rare.

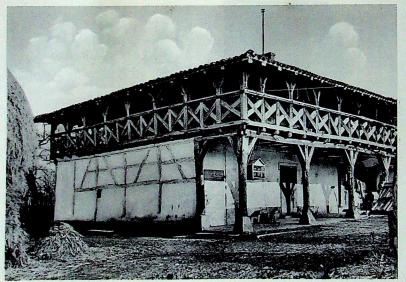
Nous estimons que, alors qu'à Romenay (le hameau de Granges excepté) on orientait la façade principale à l'Orient moyen, on orientait, dans la Bresse du Nord, à l'Orient d'hiver ou à l'Orient d'été, mais principalement à l'Orient d'hiver^{ss}.

^{20.} Ce caractère allongé de la maison bressane est aussi noté dans La montagne de la Serre, de MIIe E. Pothier, p. 161 α La ferme bressane... est allongée et heaucoup plus basse ».

^{21.} Le même problème se pose pour les églises anciennes et les sépultures



PLAN D'UNE FERME DE BRESSE A DIVISION TRIPARTITE (Saint-Sulpice-en-Bresse, Ain)



PL XIV

Cliché E. Violet

MAISON HAUTE ET BASSE DE LA FERME DES BRAHELIS A BIZIAT (Ain)



MAISON DU BOURG DE PERREX (Ain)

Cliché E. Violet



Pl. XVI

BUGES DE LA FERME DE FLERIAT A VIRIAT (Ain)

Cliché E. Violet

Il n'y a d'exception que pour les anciennes villes fortifiées et les gros bourgs, comme Mervans et Saint-Germain-du-Bois et encore en ce qui concerne le bourg seulement.

Sont également exceptés les moulins où le bâtiment allongé chevauche la rivière et les tuileries ou carronnières.

Enfin, le plan indique, dans la région de Beauvernois et de Bellevesvre, quelques petits édicules carrés, plusieurs près de ruisseaux, qui doivent être des huttes sur pilotis, signalées au chapitre précédent. Sauf dans les villes, les chemins ne modifient pas l'orientation.

Ce que nous venons de dire sur l'orientation est vrai pour la Bresse septentrionale, la Bresse moyenne, la Bresse orientale et sud-orientale. Il en va un peu autrement en descendant vers le Sud-Ouest. Dès le canton de Pont-de-Vaux, comme par exemple à Chevroux, on commence à voir des bâtiments disposés en éguerre, c'est-à-dire que, si le bâtiment de maison est bien toujours dans la direction Nord-Sud, avec façade principale à l'Est et secondaire à l'Ouest, il existe un bâtiment de buges disposé dans le sens Est-Ouest, faisant équerre avec le bâtiment de maison qui le joint. Ce bâtiment est toujours au Nord de façon à protéger la cour de la bise; le plus souvent l'équerre est ouverte au Sud-Est de façon à assurer un abri contre les vents les plus froids : le Nord, le Nord-Ouest ou Morvan et l'Ouest, le vent d'Est ne soufflant presque jamais dans nos pays protégés par l'écran du Jura.

L'examen du plan cadastral de Saint-Jean-sur-Veyle, en rapprochant les données sur le terrain, est à ce point de vue (difiant; la perfection de l'orientation, que l'on trouve dans le Nord de la Bresse, est moins bien observée dans le Sud-Ouest. Les chemins, d'autre part, semblent jouer un plus grand rôle que dans le Nord en ce qui concerne l'orientation, bien que ce rôle soit cependant secondaire.

L'orientation des maisons à l'Orient d'hiver, qui serait la plus commune s'expliquerait par le fait que l'on construisait plutôt en hiver, en dehors de la saison des grands travaux.

22. L'examen du plan cadastral d'Etrez, à l'Est de Montrevel, donne à peu près les mêmes résultats que celui du cadastre de Romenay et des cantons de Saint-Germain-du-Bois et de Pierre. L'orientation est normale et générale. Les bâtiments sont tous allongés dans le sens Nord-Sud. Il en est de même dans les communes voisines.

LA PARTIE BATIE DU DOMAINE

Répartition des divers éléments de construction.

La division des bâtiments de l'exploitation rurale est en principe tripartite. La ferme ou la grangerie de Bresse possède en effet trois éléments essentiels de construction, le plus souvent séparés:

1º le bâtiment de maison, appelé plus spécialement dans la Bresse du Nord, la résidence, terme déjà employé dans un titre de 1623 concernant Savigny-sur-Seille;

2º le bâtiment de buge ou buze, désigné aussi sous le nom d'hébergeages dans la Bresse bourguignonne (bâtiment de fourrage dans le même titre de 1623);

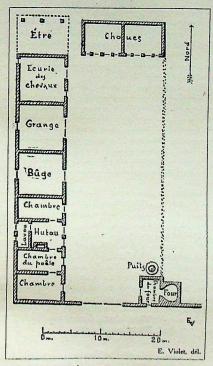
3° le bâtiment de four avec ses annexes : la choue ou soue (loge à porcs) et le poulailler.

Dans les plus anciennes et les plus importantes fermes de Bresse, ces trois bâtiments sont nettement distincts et séparés par des cours. Le bâtiment de maison se trouve souvent (pas toujours cependant) placé à l'Ouest dans le sens allongé N.-S., la façade principale à l'Orient.

De l'autre côté d'une vaste cour, assez large, cour non close, si ce n'est par des haies vives tondues très bas (un mètre environ), se trouve un bâtiment allongé dans le sens Nord-Sud; souvent plus profond que le précédent, c'est le bâtiment de buge ou buze, c'est-à-dire celui où se rencontrent les étables : buze des bæufs, buze des væches, écurie (ce dernier nom est réservé exclusivement au logement du cheval), les greniers à fourrage situés au-dessus des étables et la grange. Les greniers à grains, au contraire, sont au-dessus des logements dans le bâtiment de résidence.

Enfin à l'écart, fréquemment au Nord-Est, on trouve un troisième bâtiment plus petit, davantage ramassé, où est ménagé le four, accompagné souvent des soues ou choues et du poulailler ou gelinier.

Dans un coin de la cour de ferme on voit fréquemment une construction légère mais originale, d'aspect fort archaïque, c'est le chapité. dans la Bresse du Sud; le vouillau, dans celle du Nord. Il s'agit d'un hangar monté sur pieux, recouvert d'un toit de chaume reposant sur un plancher de genêts. Dans certains cas, ce chapité est ménagé dans l'angle d'un petit pailler; on y range les chars et les menus objets nécessaires aux attelages.



PLAN D'UNE FERME DE BRESSE avec bâtiment unique pour la résidence et les hébergeages (Loisy, S.-et-L.).

Ce genre d'habitation à forme tripartite (trois bâtiments sans compter le chapité ou vouillau) relève du type que dans les milieux scientifiques on appelle l'habitat en ordre serré par opposition: l° au type d'habitation unique où, comme dans le Vercors, sont groupés les gens, les bêtes et les fourrages (type élémentaire)²²; 2° au type d'habitation en ordre lâche (type où les divers éléments de construction sont dispersés sur une vaste étendue).

Il est vrai que dans bien des cas en Bresse, cette division tripartite cède la place à une division bipartite, surtout dans la Bresse du Nord. Dans ce cas, le bâtiment de buge prolonge le bâtiment de résidence, mais il n'existe pas généralement entre eux de communications intérieures²¹. Cette disposition paraît dictée par un but d'économie dans les exploitations moins importantes²³. Il est vrai que le danger d'incendie est sensiblement aggravé de ce fait.

Le bâtiment de four reste, en revanche, presque toujours isolé, le bâtiment absolument unique contenant les trois éléments est donc plutôt rare.

Dans l'immense majorité des cas, les bâtiments de la ferme bressane sont placés parallèlement (au moins les deux plus importants, c'est-à-dire la résidence et les buges). Ils sont allongés et séparés en plusieurs traits (on disait jadis étages) par des murs de refend. S'ils sont parallèles ils ne sont pas, en revanche, toujours en face l'un de l'autre, mais sont fréquemment placés en échiquier.

Néanmoins, dans certaines fermes (cas très rare dans le Nord, plus fréquent semble-t-il dans le Sud-Ouest) on voit adopter le type des courts de la vallée de la Saône. Ces fermes présentent alors une cour avec son puits central entourée de bâtiments qui l'enveloppent en forme de rectangle. C'est le cas de la fameuse « Grange des Planons » à la Mulatière, commune de Saint-Cyr-sur-Menthon; c'est le cas, exceptionnel à Romenay, de la belle ferme à cheminée sarrasine du Champ-Bressan. Rare dans la Haute-Bresse, ces courts sont en revanche assez

25. L'habitation bressane à division tripartite correspond, semble-t-il aux grands

^{23.} Cf. Demangeon. — L'habitation rurale en France, Annales de Géographie, XXIX, 1920 et Blache (J.). Le problème de l'habitat dans le Massif de la Chartreuse et du Vercors. Repue de Géographie alpine. Grenoble, 1924, in-8°.

^{24.} Sauf dans quelques communes voisines du Jura et du Revermont, comme Cormoz ou Pirajoux où il existe quelquefois des communications intérieures (enquête de M. Perrier, professeur à Belley).



FERME AVEC PEUTON DU CHARNET A SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE (Ain)

Cliché E. Violet



Pl. XVIII

FERME DE FENILLE A SAINT-MARTIN-DU-CHATEL (Ain)

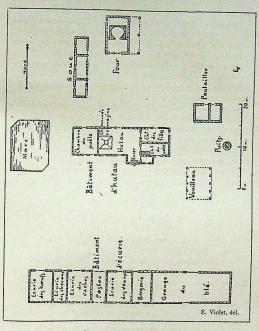
Cliché E. Violet



Pl. XIX

PEUTON DE LA FERME DE MONT A CHEVROUX (Ain)

Cliché E. Violet



PLAN D'UNE GRANDE FERME DE BRESSE à bâtiments multiples (6 éléments) (Molaise, commune d'Huilly, S.-et-L.).

3

fréquents sur la lisière du Mâconnais, le long de la Saône, où l'habitation diffère sensiblement car elle combine souvent des éléments nettement bressans, comme la construction en bataillage ou clavinage (pans de bois et torchis) avec le plan mâconnais ou chalonnais des courts de la vallée de la Saône⁴⁸. C'est le cas notamment des villages riverains du canton de Pont-de-Veyle, de Bâgé et de Pont-de-Vaux, comme, par exemple, Feillens, Replonges, Sermoyer où ces courts s'ouvrent sur l'extérieur par un porche rappelant, mais le plus souvent en bois, les porches mâconnais⁵⁷ (Voir le porche de Pont-de-Veyle que nous donnons en hors texte).

Dans la Bresse du Sud-Ouest, et à mesure que l'on se rapproche de la frontière des Dombes, on voit beaucoup plus, semble-t-il, de bâtiments de buge placés en équerre par rapport au bâtiment d'habitation, ce qui n'arrive presque jamais dans la Bresse du Nord, voire même dans la Bresse moyenne, centrale et orientale. L'influence de la maison bezujolaise et lyonnaise doit être pour quelque chose dans cette disposition, car il y a, même en Bresse, pays très uni, quelques diversités locales, et c'est pourquoi des monographies cantonales, et même communales, seraient désirables.

I. — LE BATIMENT DE MAISON OU RÉSIDENCE

§ 1. - La Maison ou Hutau.

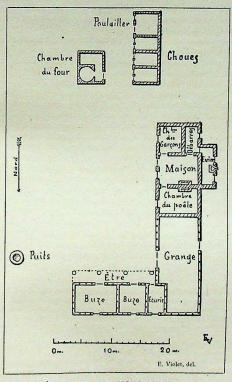
Le bâtiment de maison ou de résidence est réservé à l'habitation. Il est généralement en pans et croisillons de bois remplis de carrons (briques) ou de clayonnages garnis de terre dénommés clavinages (le

domaines; l'habitation bipartite aux petits domaines. Le premier mode d'habitat paraît être plus ancien, car les domaines étaient plus grands autrefois qu'aujourd'hui. La tendance constante va au morcellement des domaines. Les indicateurs de l'enquête de M. Perrier, professeur à Belley, soulignent souvent cette tendance.

Il arrive que dans les très grands domaines, comme dans la ferme de Molaise à Huilly, dont nous donnons le plan, les divers bâtiments de la ferme s'élèvent à cinq ou six, par suite de l'individualisation du gelinier, des soues, du four, mass c'est là une très rare exception.

26. Sur le type des habitations en « court » voir notre Habitation rustique au Pays Mâconnais. Tournus, édition des Amis des Arts, 1932, in-8°.

27. C'est le passou (en français passoir).



PLAN D'UNE FERME DE LA BRESSE SUD-OCCIDENTALE
avec bâtiments en équerre
(Bâgé-la-Ville, Ain).

torchis seul étant plus spécialement désigné sous le nom de foisse) quelquefois en pisé (terre battue) dans la Bresse touchant la Dombes et dans la région du Doubs.

Ce bâtiment, en direction, comme nous l'avons dit, Nord-Sud ou Nord - Nord-Est, Sud - Sud-Ouest, est divisé dans toute sa largeur en compartiments séparés par des murs de refend en pans de bois ou en pisé; ce sont les traits (Bresse du Sud).

L'un des traits du milieu était réservé à la maison (salle principale du bâtiment où l'on faisait la cuisine et où l'on mangeait). Dans la Bresse du Nord, cette pièce n'est pas dénommée maison, comme dans le Sud, mais hutau. Elle était de grande dimension; jadis c'était la seule chambre où existait une cheminée et l'on peut dire que toute la vie de famille se passait là⁵⁰. La cheminée était autrefois presque toujours sarrasine, c'est-à-dire chauffant au large, mais, depuis longtemps déjà on avait une tendance à convertir ces cheminées primitives en cheminées à hotte⁵⁰, transformation qui est maintenant presque achevée. A peine peut-on compter aujourd'hui quatre à cinq cents cheminées sarrasines dans toute la Bresse dont plus de trois à quatre cents ont perdu la belle mitre historiée qui leur donnait souvent une physionomie orientale. Trente seulement sont classées ou inscrites sur les listes principales ou supplémentaires des monuments historiques.

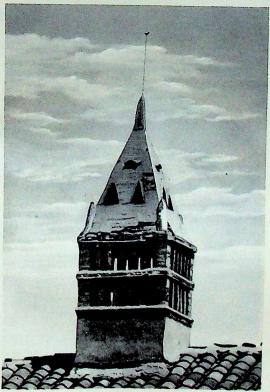
Dans la maison ou hutau, c'est-à-dire la salle principale, on trouvait, en dehors de la cheminée sarrasine ou à hotte qui était très vaste (certaines des premières mesuraient quatre mètres sur quatre mètres, une vraie pièce à elle seule), plusieurs lits, quelquefois quatre, placés

28. Actuellement la maison ou hutau est plus spécialement la pièce où l'on se tient l'été; la chambre du poële, celle où l'on réside l'hiver. Cette dernière est plus chaude du fait de l'absence de cheminée surtout de cheminée sarrasine. laissant passer pluie, vent et frimas, et de porte, donnant sur l'extérieur. Il y a dans chaque demeure une sorte de déménagement périodique deux fois dans l'année.

29. Lorsqu'on commença à construire les cheminées à hottes, on dut édifier aussi un mur de refend en briques pour les loger.

D'autre part, première entorse au principe du foyer unique par maison, on créa souvent deux cheminées jumelées, dont l'une donnait dans l' « hutau ou maison » et l'autré dans « la chambre du poêle ».

Dans certains vieux bâtiments, comme à Tenarre, il n'y a pas de mur de refead, mais un bloc énorme de briques allant jusqu'au toit où sont logées toutes les cheminées à hotte de l'habitation (ici, deux au rez-de-chaussée et deux au premier).



Pl. XX

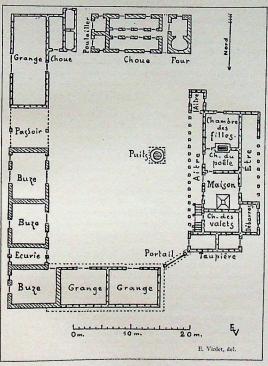
Cliché Moraine
MITRE DE LA CHEMINÈE SARRASINE DE GRANDVAL
A SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (Ain)
(Morainean historique)



PI. XXI

Cliché E. Violet

UNE DES MAISONS DES BRAHELIS A BIZIAT (Ain)



PLAN D'UNE FERME DE BRESSE du type court (Saint-Cyr-sur-Menthon, Ain).

aux quatre angles de la salle qui était immense. Des cabinets (armoires) gamissaient les murs. Une grande table allongée et étroite en chêne servait aux repas. Seuls les hommes s'asseyaient autour, sur des bancs de bois. Cette table était placée sous une énorme poutre maîtresse sous laquelle les couteaux et les cuillers ou fourchettes étaient suspendus à des lanières de cuir ou à des liteaux de bois. La tourtière, planche à pain, fort pittoresque, pendait au plafond, alors que derrière la cheminée sarrasine, comme encore à la Grange des Planons (Saint-Cyrsur-Menthon), présidait, du haut de sa majesté séculaire et sacrée, l'antique archebanc.

Le jour n'arrivait dans l'hutau que par d'étroites fenêtres, anciennement sans vitrages, accolées à la porte de bois pleine, s'ouvrant séparément en deux panneaux superposés. Il en est encore ainsi dans l'ancienne maison seigneuriale de Tenarre et à la Grange-des-Planons, déjà citée. Un peu de lumière descendait, d'autre part, par la cheminée sarrasine en même temps que la pluie et le vent.

L'aire de la pièce était jadis (il y en a encore aujourd'hui) en terre battue. On a placé ensuite dans les plus riches, des carrons, gros carraux de brique rouge, ou des cadettes de pierre. Sous l'aire du foyer on trouve quelquefois des briques réfractaires, des pierres rondes, des meules de moulin ou des platines de fonte posées à plat. C'est le cas principalement pour les cheminées sarrasines dont on fait complètement le tour.

Dans un coin de la pièce, blanchie à la chaux^a, existait toujours jadis une « chapelle », c'est-à-dire une place réservée à la vie spirituelle : modeste statue de la vierge, bénitier de faïence ou de terre cuite, avec un ou deux chandeliers, images de sainteté voisinant avec quelques chromos patriotiques; mais il faut bien le dire, devant le matérialisme envahissant, ces derniers vestiges d'aspiration spiritualiste ont, surtout à la campagne, de plus en plus tendance à disparaître, en même temps

^{30.} Ces lits sont en principe les lits des domestiques ou du personnel familial subalterne, jamais ceux des maîtres qui vivent, eux seuls, dans la chambre du poêle.

^{31.} Jusqu'à nos jours, en Bresse, les femmes ne s'asseyaient pas à table. Elles servaient et mangeaient sous l'un des coins de la cheminée.

^{32.} L'archebanc était solennellement bénit lorsqu'on inaugurait la maison.

^{33.} L'intérieur de la maison et des chambres était, tous les ans, passé à la chaux, la veille de la fête paroissiale, ceci contribuait à donner à la maison bressane un caractère de propreté et d'enterien, tranchant avec la saleté et le caractère d'abardon constalés dans beaucoup de pays limitrophes de la Bresse.

que le costume populaire, la coiffette des femmes et le caractère patriarcal de la vie de famille.

> § 2. — La chambre du poêle et les autres chambres du bâtiment de maison.

A côté de la maison ou hutau existe toujours une autre chambre, la chambre du poêle. On interprète généralement cette appellation en disant que cette chambre possède un poêle qui, par un tuyau, est relié à la grande, et, en principe, unique cheminée du bâtiment. Mais en réalité ce nom de poêle est beaucoup plus ancien que les poêles et désigne tout autre chose qu'un fourneau. Ce terme « chambre du poêle » se retrouve dans beaucoup d'autres pays de France."

Dans certaines fermes de Bresse, comme dans le curieux bâtiment de Bessendrey, à Simard, que nous reproduisons, d'autre part, il n'y avait que ces deux pièces : « la maison et la chambre du poêle ».

En réalité on a fait, le plus souvent, des bâtiments de maison, non pas à deux pièces, mais à plusieurs, ce qui fait que l'hutau ou la maison est alors accompagné de plusieurs chambres, dont celle du poêle. Ces chambres sont désignées sous divers noms :

C'est d'abord la chambre des filles; elle est généralement au delà de la chambre du poêle qu'il faut traverser; c'est ensuite la chambre des valets qui est le plus souvent du côté opposé à celle du poèle, de l'autre côté de la « maison ». Il y a enfin la chambre des vieux,

34. Voici, d'après M. Duraflour, l'origine de l'expression chembre du poêle, « Le mot « poèle » en français, comme dans les dialectes qui l'ont conservé, procède du latin pensile, dérivé de pendere, être suspendu; on a en latin l'expression balneae pensiles qui désignait une salle de bain chauffée au-dessous, un hypocauste. Dans les Abruzzes, le pestele désigne un étage supérieur, dans d'autres dialectes italiens le même mot désigne une partie du fenil qui, chez nous, serait le fenil inférieur. Donc le mot s'est rapporté à l'origine à la pièce tout entière et, c'est le sens qu'il a encore dans tous les dialectes archaïques de l'Est français, depuis la Lorraine jusque chez nous et en Suisse. L'expression « chambre du poèle » est donc surabondante : elle est née lorsque le mot poèle a pris le sens d'un appareil de chauffage tout autre que le procédé par hypocauste.

A noter encore que le mot (comme spicarium évoluant en allemand moderne spicither, solarium : sailer) est passé en allemand : ancien haut allemand pfiesel, bas allemand pisel (cf. en dernier lieu, Th. Frings, Germania Romana, 1932, p. 69 p. reléguée dans un de ces appendice du bâtiment de résidence qui prolonge l'évier ou la laiterie dans les parties closes abritées sous les avant-toits.

Cette situation de la chambre des vieux, les grands-pères et grand'mères, dénote bien les mœurs rudes de l'ancienne Bresse où les vieillards qui ne produisaient plus, avaient une situation diminuée.

D'autre part, la toiture en Bresse est toujours débordante; on aménage parfois au-dessous des avant-toits non seulement des galeries (étres), mais encore des chambres de débarras (chambrons)²⁰, des éviers, des lavoirs, des laiteries, des celliers²⁰, toutes pièces allongées en forme de couloir.

§ 3. - L'étre.

Comme nous l'avons indiqué, la toiture est toujours très débordante. Dans les bâtiments de la Bresse du Sud, celle à tuiles creuses et à toits plats, le couvert dépasse la sablière et se prolonge au-dessus de la cour.

Lorsque l'avant-toit est peu saillant, il est supporté par des potences (quatre chiffre); cette avancée s'appelle alors le seuron ou le sous bredon. C'est le cas normal dans la Bresse du Nord.

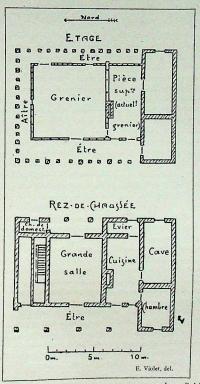
Lorsqu'il est très saillant, il faut le soutenir à son extrémité par des poteaux de bois (la pile, na pela) généralement élevés sur des dés de

35. En Mâconnais et en Chalonnais, la situation de ceux-ci fut longtemps analogue. On prétendait à Corlay, pays pauvre et retiré de la montagne de Tournus, qu'autrefois, à soixante ans, on chargeait les vieillards d'une hotte pleine et que s'ils ne montaient pas jusqu'en haut de la montagne, ils étaient mis à mort.

Cette légende dite, aujourd'hui, avec un tour plaisant, est peut-être la trace de très anciennes coutumes, antérieures à la conquête romaine, époque où la société primitive ne pouvait se charger inutilement d'un poids mort trop considérable pour ses ressources.

 Chambron a'entend même, à Mantenay, de la chambre du poële (enquête de M. Perrier, professeur à Belley).

37. Il y a aussi une chambre noire, dite chambre du Shoshon. C'est la chambre où l'on enferme les enfants qui ne sont pas sages. Le Shoshon est cet esprit nocturne, sorte d'animal mythologique, personnifiant le cauchemar, appelé en Maconnais le chanceur. Cf. Revue de la Société historique et littéraire de l'Ain, année 1862-83, p. 43 et Maconnais traditionaliste et populaire, tome IV, p. 96.



PLAN D'UNE MAISON BOURGEOISE CAMPAGNARDE (XV° siècle)
(maison haute et basse)
(Les Brahelis, à Biziat, Ain).

pierre. Le nom de l'avancée change alors, c'est l'être (n'étra), alias l'aitres.

Lorsque dans la Bresse du Nord on trouve, ce qui est plutôt rare, une avancée de ce genre sur poteaux, on l'appelle une galerie.

Dans la Bresse du Sud, le toit de l'étre est le prolongement, sous la même pente, du toit de l'édifice.

Dans celle du Nord, il en va autrement, la toiture de la galerie ou du sevron est de pente moins rapide que celle du grand toit qui est dans cette région, toujours extrêmement aigu. Il y a parallélisme exact entre ces maisons de la Bresse du Nord et celles du Tournugeois situées à la même latitude, mais à l'Ouest de la Saône, en ce qui concerne les galeries et les avant-toits.

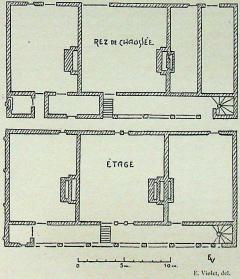
Sous l'avant-toit est ménagé un escalier rustique en bois qui mène au grenier et que nous voyons figurer dans diverses de nos gravures. Cet escalier comprend deux parties: les degrés (les égrots) et la plate forme, ou palier en face de la porte du grenier, que l'on dénomme le peulon (anciennement polan). Ce peuton est surmonté, quelquefois, dans la Bresse du Sud d'une avancée de toiture, à deux rampants, perpendiculaire au toit, qui vient s'enter dans celui-ci, à la manière des avant-toits, protégeant les lucarnes de grenier dans la France du Midi. Ce peuton rompt souvent, de façon pittoresque, la monotonie des façades: ainsi à la ferme de Corcelles, près de Saint-Etienne-sur-Reyssouze et dans celles de Mont et de la Bouchardière à Chevroux.

L'être et le sevron abritent bien des choses. On y voit quelquefois le puits qui bénéficie, d'autre part, d'un avant-toit spécial prolongeant vers l'extérieur le toit de la galerie (ainsi à la ferme de Mont, à Chevroux). Plus souvent encore ils servent de hangar et on y remise de préférence le bois de chauffage qu'on fait sécher pour brûler l'hiver. A cet effet, on élève des perches que l'on fixe contre la sablière de l'avant-toit et l'on échafaude ou empile contre ces perches, mais sous l'auvent, la provision de bois de la maison. Ces piles de bois coupé et prêt à mettre dans le foyer montent parfois jusqu'au toit.

Dans la Bresse du Nord, le scoron est surtout l'emplacement où l'on fait sécher le maïs. A ce point de vue, la Bresse louhannaise et.

^{38.} Les philologues sont divisés sur l'origine du mot être. Les uns le font venir d'atrium et il faut écrire aitre, les autres d'extera, ce qui nécessite la forme être. Nous adoptons cette dernière orthographe suivant en cela l'opinion de M. Duraffour.

chalonnaise, où cette culture est très en honneur, présentent, à l'automne, des façades fort intéressantes où les panouilles de turquie mélangent leurs diverses couleurs avec autant d'harmonie que peuvent le faire, sur les coteaux du Mâconnais, les pampres des vignes aoûtés



PLAN D'UNE MAISON NOBLE DE CAMPAGNE A ÉTAGE (maison haute et basse) Fief de Tenarre (S.-et-L.).

par les premiers froids. Dans les fermes, dont les propriétaires sont encore fidèles aux enseignements chrétiens, une croix en panouilles de couleur tranchante est ménagée au milieu du panneau central de la façade. On en trouvait jadis un peu partout, ce n'est plus guère aujourd'hui qu'une très rare exception, dont on peut voir les traces sur les bords de la Seille, notamment à Loisy, où nous avons pu en photographier un spécimen, en 1933 (à la ferme Poitoux, qui en a conservé la tradition, encore en 1934).

Nous avons dit plus haut qu'il arrivait que la galerie et le sevron fussent en partie cloisonnés du côté de l'extérieur pour en faire des lavoirs ou éviers (soyers ou seiers), des buanderies, des laiteries, des chambres de débarras, des celliers et des caves. Ces adjonctions ne couvrent généralement qu'une portion de la galerie et de préférence du côté de l'Ouest, c'est-à-dire celle de la façade postérieure. Elles donnent à la maison un aspect pittoresque, par ses décrochements successifs lorsque les toitures n'en sont pas déshonorées par des tuiles mécaniques aux rubicondes couleurs.

II. - LE BATIMENT DE BUGE OU HÉBERGEAGES

Le bâtiment de buge, buze, bure, ou hébergeages est placé, le plus souvent, nous l'avons vu, à vingt ou trente mètres du bâtiment de maison et parallèlement à lui. Cette disposition est commandée par les craintes d'incendie. D'autrefois, particulièrement dans la Bresse du Nord et lorsque l'exploitation est plus réduite, les buzes prolongent le bâtiment de maison. Enfin très fréquemment, dans la Bresse du Sud-Ouest, les buzes forment un corps de logis perpendiculaire, faisant équerre avec le bâtiment de maison.

Des étables et écuries, au plafond bas, occupent toute la profondeur du bâtiment qui est de forme rectangulaire. Celui-ci est partagé en traits", îl est construit en pans et croisillons de bois ou en pisé, plus spécialement dans la Bresse du Sud et à l'extrême Nord (vallée du Doubs).

Au-dessus des étables s'étendent les greniers à fourrage, appelés fenaux ou planchers; quelquefois, comme à Viriat, ils sont à jour sur l'extérieur.

Un hangar est parfois ménagé contre le bâtiment de buze. On trouve dans celui-ci la grange,

^{39.} Etude de l'Habitat en Bresse, par Tardy et Brossard. Société d'Emulation de l'Ain, 1892, p. 80.



MAISON DU BAILLI A SAGY (S.-et-L.)



PL XXIII

RESIDENCE DE LA FERME DU CARRUGE A SAINT-USUGE (S.-et-L.)

Cliché E. Violet

Les buges sont toujours multiples. On distingue l'écurie (ce nom est réservé au seul logement du cheval), la buge des bœufs, la buge des vaches, et quelquefois la buge des veaux.

, III. - LE BATIMENT DE FOUR ET SES ANNEXES

Ce bâtiment, lui aussi séparé des deux autres, est placé un peu à l'écart. Il est fréquemment accompagnée des soues ou choues 1904 que l'on dénomme tects à porcs dans la Bresse du Nord. Cette disposition a le grand intérêt de permettre la préparation des aliments des porcs dans la chambre du four (fournil) à proximité des soues.

C'est aussi autour du four que l'on rencontre, en général, le poulailler, appelé gélinier, dans la Bresse du Nord. On sait combien cette



Aspect général d'un bâtiment d'hébergeages de la Bresse chalonnaise avec, en avant, son vouillau.

annexe de la ferme a de l'importànce en Bresse, pays par excellence d'élevage de chapons et de volailles.

Les fours de la région au Nord de Louhans, particulièrement dans la région de Sant-Germain-du-Bois, ont un galbe tout spécial; ils ressemblent à des chapelles avec leurs deux bâtiments sous deux couverts différents, le four légèrement plus bas et plus étroit que le fournil

Dans certains cas, du reste rares, le fournil est surmonté d'un pigeonnier comme dans le pittoresque four de Saint-Usuges, que nous reproduisons, d'autre part.

Enfin, dans la région de Pierre, il existe, aux abords de la maison, des miniatures de four avec un fournil très exigu et ouvert, dont l'en-

39 bis. On écrit généralement chour ou sour, cette dernière forme adoptée par le Dictionnaire Larousse, mais d'après M. Duraffour, c'est une orthographe fautive. Ce dernier préfère les formes sou et chou. semble forme un tout petit édicule qui n'est guère plus haut et plus important qu'un puits.

IV. - LE CHAPITÉ OU VOUILLAU

Dans la plupart des fermes bressanes du Sud-Ouest et aussi dans la Bresse cfalonnaise et louhannaise, on trouve dans la cour de la ferme, aussi éloigné que possible des bâtiments, par crainte d'incendie, un frêle et archaïque édifice, élevé sur poteaux de bois, plafonné de genêts sur lesquels repose un épais matelas de paille.

Dans certains cas, comme dans la région de Pont-de-Veyle, ce hargar, car c'est un hangar, est compris dans l'angle d'un petit pailler élevé dans la cour. Sous ce hangar sont placés les tombereaux, chars, herses et autres instruments agricoles. C'est ce qu'on appelle un chapité dans la Bresse savoyarde et un vouillau dans la Bresse bourguignonne. Ces curieux édifices font penser aux bourrines vendéennes et paraissent conserver le souvenir d'une habitation ancienne rappelant les huttes des temps primitifs.

LES CHEMINÉES SARRASINES

Les cheminées sarrasines constituent la particularité la plus saillante de la construction en Bresse. Nous serons toutefois très bref en ce qui les concerne, car nous leur avons consacré un ouvrage spécial en 1924.

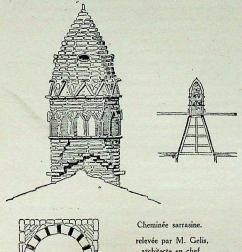
La cheminée sarrasine présente, on le sait, une double particularité. La première est intérieure, c'est le foyer chauffant au large; la seconde est extérieure, c'est la mitre décorée, souvent de galbe oriental.

Le foyer chauffant au large est un procédé de chauffage qui nous vient des plus anciennes traditions de l'Europe primitive, survivance d'habitudes quasi sauvages, rappelant le temps où l'on faisait le feu au milieu de la hutte en laissant échapper la fumée par un trou percé au centre de la toiture. Cette façon de procéder se rencontre encore dans les pays primitifs de l'Afrique et de l'Amérique du Sud. Ce qui fait la particularité du foyer chauffant au large, c'est que le feu est

^{40.} G. Jeanton, Les cheminées sorrasines de la Bresse, étude d'ethnographie et d'archéologie bressane, Mâcon, Protat, 1924, in-8°,

placé au milieu de la pièce au lieu d'être adossé à un mur et qu'on peut en faire le tour comme on le fait pour un feu de bivouac ou de camp.

En réalité, en Bresse, le feu n'est pas au centre géométrique de la





relevée par M. Gelis, architecte en chef. Elévation, plan et coupe, d'après les

Archives des Monuments Historiques

pièce. La grande salle d'habitation (maison, hutau) était divisée en deux portions égales par une énorme poutre maîtresse traversant le bâtiment de part en part. La cheminée sarrasine était disposée dans un des deux compartiments. L'énorme entonnoir renversé, constituant la gaine de la cheminée, était supporté, d'un côté, par une poutre prise

dans le mur du fond, de l'autre, par la poutre maîtresse plus haut citée et des deux autres côtés par des poutrelles s'appuyant sur les deux grosses poutres susdites. Cet entonnoir prenait à même le plafond de la maison ou hutau, c'est-à-dire de la salle principale et pouvait avoir trois mêtres cinquante à quatre mêtres cinquante de côté à la base; c'était la dimension d'une véritable pièce. Il était fait en pans de bois et en clayonnage de torchis. Malgré cette consistance peu banale, qui en faisait, le mot a été dit, des cheminées de bois, on ne signale pour ainsi dire jamais d'incendie provôqué par elles.

L'entonnoir en question occupait toute la hauteur du grenier et son goulot aboutissait au faîtage du toit; c'est sur ce goulot, construit en charpente, que s'élevait un curieux édicule, de un à qualre étages d'ouvertures, constituant la mitre extérieure, la seconde particularité, si curieuse et si pittoresque, de l'habitation en Bresse

La mitre de la cheminée sarrasine est tantôt ronde ou polygonale, tantôt carrée ou rectangulaire. Lorsqu'elle est ronde ou polygonale, il faut passer du plan carré du goulot de l'entonnoir renversé, au plan rond ou polygonal de la mitre. On y parvient grâce à des trompes. Le même problème, qui se pose dans les églises romanes pour passer du plan rectangulaire du carré du transept, ou de la base du clocher, au plan souvent polygonal de la lanterne, a été résolu de la même façon pour les cheminées sarrasines.

Les mitres de plan polygonal ou rond sont, semble-t-il, les plus anciennes. Ce type est inspiré presque certainement de l'art de l'Orient, sans qu'on puisse en expliquer la filiation, soit qu'il provienne de l'influence mauresque d'Espagne, soit qu'il trouve son origine dans l'art du proche Orient et des rives du Bosphore. C'est un mystère passionnant qui ne sera peut-être jamais percé. Doit-on y voir la main des prétendus Sarrasins'' des bords de la Saône, prisonniers de l'époque des Croisades, mudjares ou gésitains d'Espagne? cela est fort problématique. Doit-on au contraire, comme l'ont prétendu certains, les attribuer' à des artisans ambulants d'origine orientale, analogues aux magnins ou aux broutchoux? on ne sait. Mais pourquoi ne les trouverait-on qu'en Bresse?

^{41.} En tout cas, le nom de sarrasines qu'elles portent ne signifient rien en ce qui concerne leur origine. D'abord le mot n'est pas ancien; il remonte au XVIII° siècle et fut donné par les érudits du temps. D'autre part, le mot sarrasin, dans le vocabulaire populaire ancien, a le sens d'étranger à la chrétienté; c'est le synonyme de barbarus en latin,



PL XXIV

Cliche E. Violet



Pl. XXV Cliché E. Violet

En tout cas, le foyer chauffant au large n'est pas spécial à la Bresse. On le trouve chez les Celtes et encore présentement, à l'état plus ou moins exceptionnel, dans toute l'Europe, y compris les pays nordiques, où on les appelle cheminées des Vikingse, ainsi que dans l'Angleterre septentrionale, à la limite de l'Ecosse, mais plus spécialement dans l'Europe du midi: Serbie, Italie, Suisse, France, Espagne,

La combinaison du foyer chauffant au large et de la mitre historiée constitue la particularité propre aux cheminées dites sarrasines de la Bresse.

Ces cheminées, qui étaient très nombreuses autrefois, furent d'abord, semble-t-il, les seules cheminées en usage en Bresse. On les comptait par dizaines de mille au début du XIXº siècle. Il en existait encore des milliers en 1880. Il n'y en a plus guère que quelques centaines, dont à peine un cent seulement de complètes, c'est-à-dire possédant à la fois le foyer chauffant au large et la mitre décorée.

LA FAÇON DE BATIR EN BRESSE

Il y a certes, en Bresse, beaucoup de maisons en pisé", c'est-à-dire des maisons en terre battue, principalement dans la Bresse du Sud et du Sud-Ouest, et au Nord, sur les rives du Doubs; elles sont, semble-t-il, de date relativement récente, moins de cent ans.

Aux abords des pays rocheux (Mâconnais et Jura) il y a des maisons de pierre, en tout ou en partie. On trouve quelques maisons plus ou moins faites en galets roulés à la frontière des Dombes et dans la région des carrières de galets de Cras-sur-Reyssouze, notamment à Viriat, mais la véritable et ancienne maison bressane est en panons et croisillons de bois dont les intervalles sont remplis de clayonnages garnis de terre (foisse) ou de carrons (briques). C'est ce qu'on appelle, dans la Bresse du Sud, le clavinage et, dans la Bresse du Nord, le

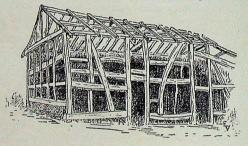
^{42.} Notre excellent confrère, de l'Académie de Mâcon, Georges Parmentier, très familier avec les problèmes scandinaves, nous a envoyé récemment d'Oulo, en Norvège, la photographie d'une de ces cheminées chauffant au large, comme les cheminées sarrasines, et qui est reconstituée au Norsk Folkemuseum comme âtie de la maison Viking ».

^{43.} Le pisé de terre battue est généralement mélangé de chaux.

batoillage". Le clavinage, c'est-à-dire le remplissage exclusif en clayonnage garni de terre est plus ancien que le remplissage en briques.

L'habitation bressane, contrairement à celle du Mâconnais ou du Jura, comprend deux éléments : une carcasse en bois et un rempliseage.

On commençait à fabriquer une grande caisse à jour, ou plutôt l'armature d'une grande caisse rectangulaire que l'on plaçait sur un lit de pierres, de quelques centimètres d'épaisseur, mises à plat sur le sol et servant de fondations. La caisse en question, bien calée et posée droit au niveau d'eau, était ensuite garnie soit de clayonnages enduits de



CARCASSE D'UNE HABITATION BRESSANE EN PANS DE BOIS (environs de Bourg)

terre formant une sorte de torchis de bois, soit de briques champêtres, appelées carrons, qui cloisonnaient les intervalles laissés entre les pans et croisillons de bois formant l'armature⁶. On plaçait ensuite le couvert, Il était de tuiles creuses au midi, c'est-à-dire au Sud d'une ligne

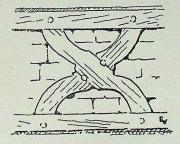
^{44.} Il y a toutefois une différence entre ces deux termes : le clavinage s'entend teulement du remplissage de torchis de bois ou foisse; le bataillage de l'ensemble des panons et du remplissage, soit de torchis de bois, soit de carrons. A Mouthieren-Bresse, le remplissage de carrons s'appelle cussuies (Rebouillat).

^{45.} La terre servant à faire les briques champétres ou à fabriquer le torchis ou le pisé était prise sur place. Le trou ainsi creusé devenait la serve. Pour que la serve soit imperméable, lorsqu'elle ne l'était pas naturellement du fait du terrain glaiseux, on la garnissait de terre glaise que l'on allait chercher au loin.

Tournus-Cousance, passant par Cuisery et Montpont; de tuiles plates au-dessus de cette même ligne; souvent autrefois, exceptionnellement aujourd'hui, de chaume. On n'en voit plus guère, il est vrai, à part quelques spécimens, de plus en plus rares, du reste, dans les cantons de Pierre et de Saint-Germain-du-Bois. Ils ont disparu presque entièrement des cantons de Cuisery et de Saint-Germain-du-Plain où les toits de chaume étaient naguère assez fréquents.

Voici la description type d'une habitation bressane :

A même le sol, existe un mur bas en pierres plates de vingt-cinq à cinquante centimètres. Sur ce mur reposent de grosses pièces de bois

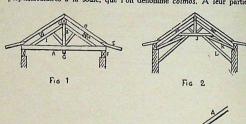


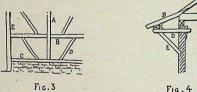
Croisillon de bois de la maison noble de Tenarre.

placées également à plat, ce sont les soules. Čes pièces sont protégées de l'humidité du sol, si commune en Bresse, par le murot dont nous venons de parler. Aussi a-t-on souvent tendance à faire ce dernier aussi élevé que possible pour éviter que l'humidité qui monte du sol ne menace les soules, d'où la curieuse impression que l'on ressent fréquemment en franchissant la porte de l'hutau : pour entrer, il faut passer un seuil mesurant quelquefois jusqu'à soixante centimètres de hauteur. C'est une véritable expédition pour les personnes âgées ou impotentes et c'est là que l'expression « franchir le seuil » prend tout son sens. Cette hauteur est donnée par le murot plus ou moins élevé et par l'épaisseur de la soule. Tous les seuils ne sont pas aussi élevés que celui dont nous venons de parler, mais tous le sont plus ou moins;

cela dépend de la hauteur du murot, car l'épaisseur de la soule est à peu près constante. Il est vrai que, dans certaines bâtisses, la soule, qui est en deux pièces, est interrompue à la hauteur de la porte d'entrée.

Sur la soule, entés dans celle-ci avec de grosses chevilles de bois, s'élèvent de loin en loin, divisant le bâtiment en traits, des montants perpendiculaires à la soule, que l'on dénomme colmos. A leur partie





Types de charpente.

Fig. 1 — A, Itiant — B, siguille ou poinçon — C, faitière — D, chevron — E, coyot
 Fig. 2 — J, pièce d'entre — K, clochet — L, jambe de force.
 Fig. 3 — J, poien — B, entretuise — C, seule ou soule — D, jambette — E, colmo.
 Fig. 4 — A, arbaletrier — B, etypt — C, sablère du sevron — D-B, quatre chiffre.

supérieure, ils sont chevillés dans une pièce de bois horizontale, qui est le tirant de la charpente, et, à deux tiers de leur hauteur, dans les poutres maîtresses soutenant notamment le grenier et la cheminée sarrasine. Celle qui supporte l'avant de ladite cheminée est la plus considérable; dans le canton de Saint-Trivier cette poutre est énorme, très impressionnante par sa rusticité et sa masse, dépassant très souvent les parois extérieures du bâtiment.

D'autres pièces de bois, moins importantes, formant souvent des



PL XXVI

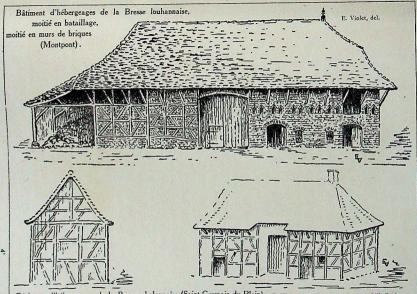
HUTAU A MOLAISE COMMUNE D'HUILLY (S.-et-L.)

Cliche E. Violet



Pl. XXVII

RESIDENCE DE LA FERME DE SANSENNE (Finage bressan) A LA CHAPELLE-VOLAND (Jura)



Bâtiment d'hébergeages de la Bresse chalonnaise (Saint-Germain-du-Plain). E. Violet, del., d'après un dessin de Mile Paulus.

croisillons en forme de croix de Saint André, appelées liens, relient entre eux les soules, les colmos, les poutres et les tirants.

Le faîtage lui-même était chevillé à cet ensemble : les sablières aux tirants ainsi qu'aux poinçons et aux arbalétriers qui se réunissaient au faîtage, pièce de bois horizontale couronnant l'édifice, qu'il ne faut pas confondre avec la faîtière, qui est sa couverture en tuiles. Telle était la construction bressane, qui a traversé les siècles avec ses excellentes poutres de chêne. Elle a été à l'épreuve du temps, plus encore elle aurait pu être à l'épreuve des tremblements de terre car la caisse servant d'armature au bâtiment aurait pu se coucher sur le flanc sans céder, mais il n'y a pas de tremblements de terre en Bresse.

Comme il y a beaucoup de pièces de charpente exposées à l'extérieur, il était nécessaire de protéger celles-ci de la pluie et des intempéries par de larges auvents. Ce sont tantôt des galeries ou êtres soutenues par des poteaux, tantôt des avant-toits (sevrons) épaulés par des consoles (quatre chiffre).

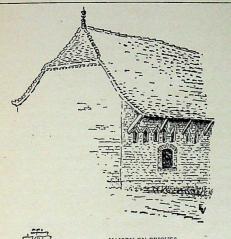
On a construit ainsi jusque vers 1890-1900, au moins dans la Bresse moyenne, mais, depuis, l'habitude s'en est perdue et l'on bâtit actuellement, soit en briques", soit en moëllons de mâchefer, soit en pisé, soit même en tuiles mécaniques posées à plat et enduites ensuite à l'extérieur.

Dans la Bresse du Sud, la mode de construire en pans de bois garnis de clavinages ou de briques aurait disparu il y a plus longtemps, vers le milieu du XIX siècle; c'est ce qui expliquerait que cette région possède beaucoup plus de maisons en pisé que la Bresse moyenne et même la Bresse du Nord.

La construction traditionnelle de la Bresse s'est donc perdue en même temps que les costumes et les usages folkloriques du pays. On ne construira sans doute plus jamais de maisons neuves en pans et croisillons de bois.

^{46.} Dans la curicuse et vieille maison seigneuriale de Tenarre, les croisillons en forme de croix de Saint-André sont incurvés à la manière d'un syastika.

^{47.} Dans la Bresse louhannaise, particulièrement dans la région de Montpont, é est introduite dépuis cinquante ans une manière de construire en briques qui ne manque pas de caractère. Dans ces constructions les ouvertures des greniers, amorites par des briques posiées en chevron à la manière des cheminées sarrasines, conservent le pittoresque des anciennes constructions locales (voir figure p. 79).





MAISON EN BRIQUES de la Bresse louhannaise avec toiture en pan coupé (xix° siècle)

Détail d'ouvertures de la maison ci-dessus.



Galbe d'un bâtiment de buge, avec ses toitures incurvées, dans la Bresse de l'Ain

LES MAISONS HAUTES ET BASSES

La maison bressane est par excellence une maison basse, c'est-àdire qu'elle ne possède qu'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus. Elle est le plus généralement sans caves. Les bâtiments de buge, ou d'hébergeages, sont aussi des bâtiments bas où les étables ne sont surmontées que d'un grenier.

Cependant, dans les bourgs, on voit quelquefois des « maisons hautes et basses », c'est-à-dire possédant un étage au-dessus du rez-de-chaussée. C'est aussi le cas de certaines maisons bourgeoises ou nobles, perdues de-ci de-là dans la campagne, comme la maison de La Forest, à Courtes, ou celle des Brahelis à Biziat", qui sont actuellement des fermes, mais qui furent jadis des maisons mixtes où un bourgeois, notaire, ou petit hobereau, vivait à côté, ou plus exactement au-dessus, de son granger.

Ces maisons présentent alors généralement une double galerie superposée,

LES TOITURES

Comme nous l'avons déjà vu, les toitures sont élevées et aux pentes rapides, couvertes de tuiles à crochets dans la Bresse du Nord, plates aux pentes très douces (environ 25 %) et garnies de tuiles creuses dans la Bresse du Sud; mais en faisant cette constatation, on n'a pas épuisé la matière.

Les toits bressans, qu'ils soient du Nord ou du Midi, se caractérisent encore par la multiplication des pentes. Il y a presque toujours quatre pans de toitures; comme le bâtiment est, le plus fréquemment, allongé, les pans sont inégaux; ceux donnant à l'Est et à l'Ouest sont de grandes surfaces, alors que ceux regardant le Nord et le Sud sont de dimensions moindres.

Dans la Bresse louhannaise, la toiture présente souvent, sur l'une de ses faces, un pan coupé qui rompt la ligne de la toiture (voir fig.p. 75); ce pan coupé repose quelquefois sur un demi-pignon. Ce système paraît originaire du Jura.

Quant aux maisons à pignons, avec sculement deux pentes, elles sont

^{48.} Du reste, en approchant de la Dombes, les maisons à deux étages deviennent plus fréquentes.

plutôt rares et se rencontrent surtout dans la partie de la Bresse touchant le Chalonnais.

Dans la Bresse du Midi, à cause de la faible pente des toitures, les avancées de toits perpendiculaires au toit principal abritent des lucarnes, des peutons (palier d'escalier de grenier), des « portaux » de grange, multipliant l'intérêt et le pittoresque. Souvent les arêtes latérales des toitures sont légèrement incurvées, soit à cause de la vétusté, soit du fait de l'emploi de pièces de charpente légèrement courbes. (Cf. fig. p. 79).

LES CROIX DE CHEMINÉES ET LES ÉPIS DE TOITURES

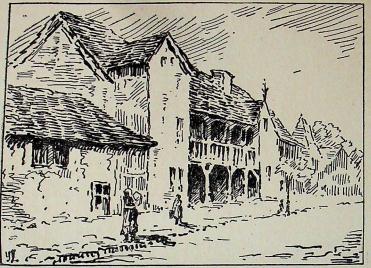
Dans la Bresse du Midi, on peut remarquer de nombreuses croix de fer forgé surmontant les cheminées; il en existe une grande variété agrémentée, ou non, de drapeaux, de cogs ou d'autres enjolivures. Les croisillons en sont terminés par des fleurons fleurdelysés. Ces croix paraissent toutes provenir des anciennes cheminées sarrasines transformées au cours des derniers siècles. Il est à noter que toutes les cheminées sarrasines, encore existantes, sont surmontées de ces mêmes croix à une exception près, celle de Grandval à Saint-Trivier-de-Courtes où la croix est remplacée par un croissant de fer forgé^{18 bis}.

En revanche, dans la Bresse du Sud, les épis de faîtage sont très rares, les girouettes peu nombreuses Il n'en est pas de même dans la Bresse du Nord, plus particulièrement dans la région au Nord et au Nord-Est de Louhans, où la construction est plus monumentale et où l'on a donné un soin particulier aux hautes toitures de belle venue et aux proportions remarquables. Presque toutes sont terminées par des épis de faîtage, en majorité de céramique vernissée. généralement brune et de caractère rustique. Ils ne manquent pas d'originalité mais sont tous faits sur le



Epi de faîtage en céramique vernissée de la Bresse louhannaise.

48 bis. Voir les dessins de ces croix dans nos Cheminées surrasines, Protat, in-8°, 1924.



Vieille maison urbaine à galeries de Louhans (Saône-et-Loire) d'après un dessin de Mlle Y. Jannin, de Louhans.

même modèle. Nous reproduisons l'un des plus anciens qui domine la haute charpente du Moulin-du-Roi, à Simandre.

Il y a aussi d'assez nombreux épis en fer blanc, quelques girouettes rustiques, bien que leur nombre en soit autrement restreint qu'en Mâconnais.

LES PIGEONNIERS

Les tours de pigeonniers sont exceptionnelles en Bresse, car, comme le disent Tardy et Brossard, dans leur étude sur l'Habitat en Bresse : « les pigeons sont dans les écuries, sur des planches placées le long des poutres ». On en voit tout de même quelques-unes, principalement dans les maisons de petits hobereaux, de bourgeois, de notaires et autour de certaines villes, par exemple dans la banlieue de Pont-de-Veyle, mais là, elles paraissent toutes de dates récentes. Elles sont en effet en pisé.

Nous pouvons en revanche signaler, dans la Bresse du Nord, un très curieux pigeonnier surmontant la toiture d'un bâtiment de four (à Saint-Usuge) et le vieux colombier du château de Genod, entre Bâgé et Pont-de-Veyle, élevé sur des piliers de pierre du XVIP siècle, mais construit pour le surplus en pans de bois et clavinages.

LES PASSOIRS

Il existe dans la vallée de la Saône, mais sur la rive bressane, quelques exploitations construites sur le type bien connu des courts mâconnaises, c'est-à-dire des exploitations dont les bâtiments sont groupés autour d'une cour rectangulaire.

La plupart s'ouvrent, à l'extérieur, par un porche ou par un passoir quelquefois surmonté d'un corps de logis assez pittoresque, comme celui de Pont-de-Veyle, que nous reproduisons (Cf. p. 5), et qui, avec ses pans de bois remplis de briques rouges, a conservé un caractère bien bressan.

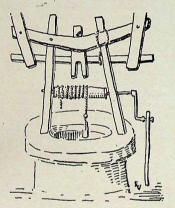
Le plan d'habitation, type court, est toutefois exceptionnel en Bresse, car il est emprunté aux pays voisins de la vallée de la Saône ou peut-

49. Passou en patois. Le passoir (passou) est un bâtiment; le porche du portau n'est qu'un mur ouvert d'une porte cochère et d'une petite porte cavalière. Le passou est généralement surmonié d'un étage de grenier dont le plancher est fait de rondins comme dans les perchats du Clunisois. Il y a des passoirs avec ou sans portau.

être plus exactement est-ce le type par excellence des bords de la Saône, même en terroir bressan.

LE PUITS

Le puits est une annexe obligatoire de toutes les fermes dans un pays où les sources de surface sont rares,



PUITS ANNEXÉ A UNE ÉTRE

avec sa charpente

(Chevroux, Ain).

Les plus anciens ont leur margelle recouverte d'une puissante charpente en bois prouvant que les vieux charpentiers bressans ne ménageaient ni leur peine, ni la matière. Ils sont assez pittoresques avec leur toiture généralement de tuiles creuses. Nous en reproduisons plusieurs.

D'autres puits sont abrités contre la maison par un avant-toit spécial reposant sur la margelle par un ajustement de charpente. Ainsi à la ferme de Mont, à Chevroux. (Voir fig. p. 84.)



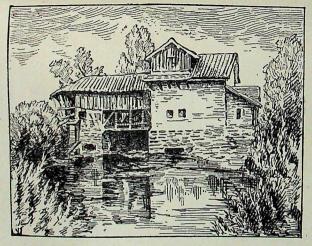
RESIDENCE AVEC PIGEONNIER DE LA FERME DE LA GRANDE FA A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS (S.-et-I_{r-})

Cliché E. Violet



RESIDENCE DE LA FERME DE BESSENDREY A SIMARD (S.-et-L.)

Cliché E. Violet



MOULIN DES RESSES (Dommartin-lès-Cuiseaux, Saône-et-Loire).
d'après un dessin de Mlle Y. Jannin, de Louhans.

Dans la Bresse du Nord, les puits à balancier sont fréquents avec leur grand bras de bois chargé de lourds contrepoids de pierre maintenus par de longues chevilles. Ils accentuent le caractère archaïque de la Bresse.

Les puits modernes, à linteaux de pierre, importés des carrières de la montagne, se font de plus en plus communs.

LES MOULINS

Les moulins ont fait l'objet d'une étude assez courte, mais très au point, de l'éminent folkloriste Prosper Convert, de Viriat, qui appartennit à une vieille famille de meuniers. Cette étude est intitulée L'ancien moulin bressan; elle a été publiée dans le Bulletin de la Société des Naturalistes de l'Ain (1931).

Les moulins bressans, de type ancien, ne différaient pas des autres habitations, au moins comme matériaux. Ils avaient en général trois paires de meules et un battoir à chanvre et à trèfle. Les trois paires de meules s'appelaient :

1º le moulin à blanc, c'est-à-dire le moulin à farine pour panification; « ce moulin était pourvu d'un barté (lou barté), genre de sac long de un mètre cinquante à un mètre soixante, en soie de moulin, et ouvert des deux bouts pour que la mouture faite passe au dedans et s'y tamise produisant la farine bartelo », c'est-à-dire blutée.

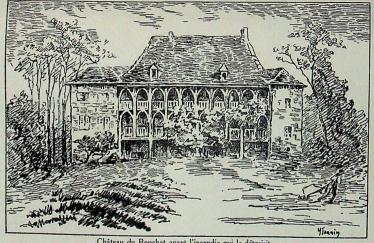
2º le moulin à tout, pour moudre le grain destiné au bétail « quand il s'agissait de moudre de la farine pour gaufres et pour gôté (gâteau de maïs), on y plaçuit aussi un barté;

3º le moulin de pô, ou moulin à farine jaune pour les gaudes.

Le battoir à chanvre (lou batié) se composait d'une pierre ronde tournant sur champ sur une autre pierre creuse que l'on appelait la conche. « Cet appareil était toujours placé sur le côté du cours d'eau opposé aux autres artifices : cela parce qu'il y avait plus de place pour son installation; puis les poussières qu'il produisait étaient moins gênantes que dans l'autre partie du moulin où se traitaient les farines ».

Enfin certains moulins possédaient des pressoirs à huile (huile de chou, navette, noix, chenevis, courge, etc...).

Nous n'entrerons pas dans le détail de la nomenclature des diverses pièces du moulin bressan qui est donnée avec un luxe remarquable de précision par Prosper Convert, nous reproduisons seulement sa con-



Château du Bouchat avant l'incendie qui le détruisit (Varennes-Saint-Sauveur, Saône-et-Loire). d'après un dessin de Mille Y. Jannin, de Louhans,

clusion : « Ainsi vivaient paisiblement ces patriarcales petites usines de campagne qui, tant par leur tic-tac que par le bruit sonore des grelots fixés aux colliers des chevaux allant chercher à moudre, entre-tenaient une sorte d'indéfinissable gaîté dans le pays, lorsque le puissant modernisme, qui entraîne tout à sa suite, est brutalement venu lui dire : suis-moi ou tu mourras ».

« Ceux qui ont bien voulu courber l'échine sous la pression de cette force irrésistible continuent à vivre, tout en changeant à chaque instant leur genre d'existence; les autres s'étiolent peu à peu, puis finissent par tomber pour ne plus pouvoir se relever ».

L'abondante documentation photographique, qui accompagne l'étude du regretté Prosper Convert, nous évitera le soin de reproduire beaucoup de spécimens nouveaux d'anciens moulins.

« Le moulin bressan avait son charme et sa poésie; comme les coiffes, les bavolets des grand'mères et les costumes chatoyants, il a fait son temps ». Ainsi finit Prosper Convert. Nous pourrions en dire autant de la ferme de Bresse, bien que l'évolution soit plus lente; aussi l'ultime évocation que nous en faisons, avant le règne du ciment armé et de la tuile mécanique, était-elle nécessaire et urgente.

LES CARRONNIÈRES ET LES POTERIES

Les carronnières étaient des tuileries. Elles sont toutes tombées devant la concurrence des grandes usines de tuiles mécaniques, comme les tuileries de Montchanin, de Chagny, de Saint-Romain, d'Ecuisses. Leurs bâtiments eux-mêmes ont souvent été détruits; il en existe toutefois encore quelques-uns comme la carronnière de Molardoury, à Saint-Trivier-de-Courtes, que nous reproduisons. Ces petites usines se caractérisaient par leurs longs hangars pour sécher les tuiles. Quant à leurs fourneaux, ils sont généralement moins imposants que ceux du Mâconnais dont nous avons donné des spécimens dans notre Habitation rustique au Pays mâconnais.

Les poteries sont également en voie de disparition et il ne reste plus guère que celles de Bourg et du faubourg bressan de Mâcon : Saint-Laurent.

En tant que bâtiments, leur caractère n'est pas très accentué, le four du potier étant toujours enfermé dans un bâtiment couvert.

La poterio de Saint-Laurent-lès-Mâcon, ou plus exactement de



HUTEAU DE LA FERME DE LA GRANGE-ROUGE A LA CHAPELLE-NAUDE (S.-et-L.)



Pl. XXXI

MAISON NOBLE DE TENARRE A BAUDRIÈRES (S.-et-L.)

Cliché E. Violet



PL XXXII

GALERIES DE LA MAISON NOBLE DE TENARRE A BAUDRIERES (S. et L.)

Replonges, a été l'objet d'une courte, mais intéressante monographie de Gabriel Pecquet, fils, l'un des actuels potiers de Saint-Laurent. Elle a paru dans l'Art Populaire en France, de 1933³⁶.

BATIMENTS PUBLICS

LES ÉGLISES

Les églises en pans de bois, comme celle de Saint-Sulpice en Bresse, sont tout à fait exceptionnelles. Les églises de Bresse ont été, la plupart du temps, construites par des monastères lyonnais, mâconnais ou comtois et édifiées dans un style étranger au pays, avec des matériaux également étrangers.

Ainsi les églises de Simandre, de La Frette, de Rancy, de Saint-André-de-Bâgé, la « merveille romane de la Bresse », ont été bâties à l'époque romane, la dernière par les moines de Tournus et les autres par divers monastères. Les matériaux venaient du Mâconnais. Lorsqu'à l'époque gothique certaines communes, comme Châtillon-sur-Chalaronne, voulurent construire ou réédifier la maison de Dieu, c'est également de la pierre qu'elles employèrent. Ainsi Châtillon, pour édifier sa belle église, qui a des allures de basilique, vint chercher la pierre soit dans la région de Tournus, à Lacrost, à plus de soixante kilomètres, soit sur les coteaux du Beaujolais. On voit que, pour le temple du Seigneur, on ne regardait à rien, ni à la distance, ni aux difficultés ele transport, ni à l'argent. Et chose à noter, ce que les Bressans firent pour leurs églises, ils ne le firent même pas pour leurs fortifications qui avaient pourtant un intérêt matériel puissant et méritaient, semble-t-il. plus que toutes autres constructions, d'être édifiées en bonne pierre de taille. Or, en Bresse, toutes les fortifications sont en briques.

Les églises de Bresse, il est vrai, ne sont pas toutes en pierre, beaucoup, comme à Bellevesvre, Mervans, Louhans, sont aussi en briques rouges, mais en bons murs de briques, liées par du mortier, et non en croisillons de bois remplis de briques, comme la presque totalité des habitations particulières.

50. Gabriel Pecquet, Une famille de potiers bressans pendant plus d'un siècle. Les fabriques de poterie de terre de Saint-Laurent-lès-Mâcon et du canton de Bagé-le-Châtel, dans l'Art populaire en France, 1933, in-4°. En somme les églises sont, en Bresse, construites très au-dessus des moyens et des ressources du pays. Elles ont un style souvent puissant et leurs clochers à la fois robustes et élancés dominent fièrement les campagnes d'alentour comme à Mervans, Cuisery ou Bellevesvre. Les églises sont, somme toute, peu adaptées à la note rustique du pays et la petite église de Saint-Martin-du-Mont, près de Louhans, qui, elle, est parfaitement harmonisée à l'ambiance bressane, est plutôt une exception.

LES FORTIFICATIONS

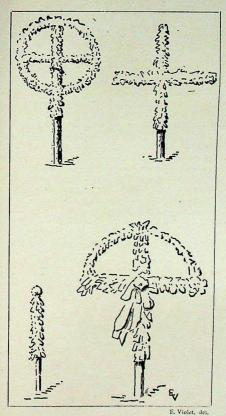
Les enceintes fortifiées sont nombreuses en Bresse. Bon nombre de petites villes, garnies de bonnes murailles, s'élèvent un peu partout. Leur densité est même étonnante et ne s'explique guère que par la difficulté des communications qui nécessitait des centres d'approvisionnement et de marchés pas trop éloignés. Ainsi Cuisery, Louhans, Mervans, Romenay, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Saint-Trivier, Bâgé, Bourg, Châtillon, avaient leurs pourtours de murailles garnis de tours et de portes fortifiées.

D'autre part, il existait dans les campagnes d'innombrables mottes. fiefs, gentilhommières et maisons nobles. Tous ces petits châteaux avaient leur tour unique, ou leur enceinte plus développée, en murs de briques rouges reliées par du mortier.

Toutes ces enceintes bressanes sont en briques (en carrons) et leur aspect est tout différent des maisons fortes ou des enceintes du Mâconnais et du Comté de Bourgogne.

LES ÉCOLES

Il est attristant de constater qu'aucun architecte moderne n'a essayé d'harmoniser ces édifices avec le style pourtant si pittoresque et si racé du pays bressan. Leurs constructions souvent importantes sont décevantes; elles apportent une note toujours fausse dans la symphonie artistique formée par le paysage et par les habitations traditionnelles, alors qu'elles auraient pu donner de la valeur et de l'attrait à la campagne bressane. Il en est malheureusement ainsi dans presque toute la France.



Croix de sépultures d'enfants, En haut, à gauche, croix de fillettes; en bas, à droite, croix de petits garçons.

CROIX DE CARREFOURS

La plupart sont en bois et exécutées par des artisans de village. Elles sont en général peu anciennes, car le bois est une matière périssable. Une petite minorité est en pierre, comme la croix de Curtafond ou celle de Mont-Grimoux, à Feillens, comme le calvaire à trois croix de Cuisery, mais alors leur style les rattache aux manifestations de l'art commun à la France entière.

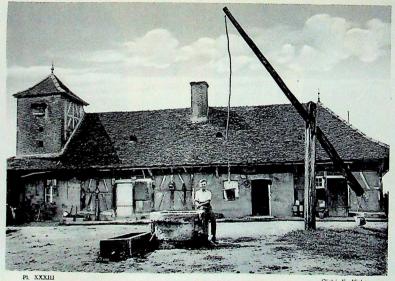
Les croix de bois sont au contraire essentiellement bressanes. Dans la région de Marsonnas, à la limite des cantons de Bâgé et de Montrevel, elles ont cette particularité remarquable de supporter de nombreuses petites croix de bois clouées, ou posées là, lors du décès de chacune des personnes du hameau. Cet usage, très répandu autrefois, a disparu seulement depuis dix ans⁶¹. On voit encore quelques unes de ces croix et l'on distingue d'après leurs formes les croix des sépultures d'enfants, celles des fillettes et celles des petits garçons.

G. JEANTON,

Lauréat de l'Institut,

Conservateur du Musée de Tournus.

51. L'usage exisait encore, en 1923, lorsque nous procédions à notre enquête sur les Cheminées Sarrasines.



FERME DE LA BARQUE A LOUHANS (S.-et-L.)

Cliché E. Violet



PI. XXXIV

MAISON DE CABARET A TRONCHY

Cliché E. Violet



PI. XXXV

FERME DE SANSENNE A LA CHAPELLE-VOLAND (Jura)

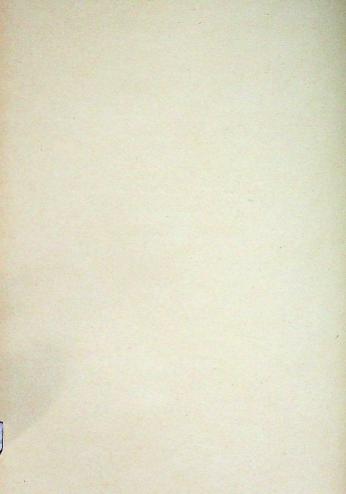
Cliché E. Viole

DEUXIEME PARTIE

L'HABITATION PAYSANNE EN BRESSE ÉTUDE LINGUISTIQUE

PAR

ANTONIN DURAFFOUR
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE



BIBLIOGRAPHIE

Les notes linguistiques qui suivent reposent en très grande partie sur la connaissance personnelle qu'a eue l'auteur, dès sa toute première enfance, des parlers bressans méridionaux. Il a complété cette connaissance, surtout à partir de 1925, par des enquêtes plus méthodiques. orientées vers des fins plus strictement scientifiques, dans la même région, surtout aux abords de Bourg, dans les cantons de Bourg et de Montrevel. En ce qui concerne le parler des communes de Viriat et de Cras, l'auteur a eu la bonne fortune de trouver un collaborateur de premier ordre dans la personne de Prosper Convert, l'auteur des Ebaudes et le collecteur des Chansons († 1933), qui, de lui-même, tout en collectionnant de nombreux objets bressans, en faisant de précieuses observations sur la vie bressane, en notant des chansons populaires, avait eu l'idée de faire un Glossaire du patois de son village natal (Cras) et de celui où il est mort. Le Glossaire de P. Convert a été revu, mot par mot, en collaboration avec lui-même; il a été, de son vivant et après sa mort, complété sur les lieux.

Touchant la partie centrale et septentrionale (Bresse louhannaise et Bresse chalonnaise) de la région ici étudiée, les informations de l'auteur ont un caractère beaucoup moins personnel. A plusieurs reprises il s'est enquis sur place, notamment dans la région de Lacrost (accompagné de M. Gabriel Jeanton, et de M. Emile Violet), et à Saint-Germain-du-Plain et à Saint-Martin-en-Bresse. Mais il a dû surtout, là, faire appel à des sources livresques. Au reste, dans toute cette partie du domaine étudié, en raison même de l'état actuel des patois, une enquête est devenue extrêmement difficile : il faudrait vivre de longues semaines dans l'intimité du paysan pour pouvoir recueillir, en toute sincérité, ce qu'il conserve de son patois. Le témoin moyen, qui ne parle pas journellement son patois, hésite lorsqu'il est interrogé; il donne plusieurs formes; quelques minutes après, il se rétracte, sans le savoir; bref, il n'est rien moins qu'assuré de sa propre langue. Force est donc de recourir aux travaux des lexicographes locaux qui, à partir de 1862, ont entrepris de la noter. Il en résulte que, dans l'exposé ci-dessous, sont très souvent juxtaposés des mots

appartenant au patois de 1860 avec ceux du langage de 1930 : il ne pouvait pas en être autrement. Au reste, ce que nous offrons dans les pages qui suivent n'est pas une exposition « synchronique » de l'état des parlers, mais une esquisse « diachronique » où l'on s'est appliqué, à propos de chacun des objets considérés, à retrouver dans leurs désignations la trace de leur aspect concret, et, dans les chargements qu'ont subis ces désignations, la marque et le sens des influences culturelles qui se sont exercées sur notre pays de Bresse.

Les ouvrages lexicographiques dont il sera constamment fait mention au cours des pages suivantes sont :

- 1) W. v. Wartburg. Französisches Etymologisches Woerterbuch, en cours de publication à Leipzig (Teubner) et à Paris (Droz). C'est un véritable « Thesaurus » de la langue française et de ses dialectes. Ont paru les lettres A-B; D-E-F. Les mots sont rangés d'après les bases étymologiques. Cité ici en abrégé : FEW.
- 2) W. Meyer-Lübke. Romanisches Etymologisches Woerterbuch, 3° éd., achevée, Heidelberg, 1935. La première édition avait été achevée en 1911. La troisième comporte des additions et des corrections notables, mais qu'on désirerait parfois plus complètes. Cité ici en abrégé: REW.

Il n'est pas inutile, même pour nos lecteurs régionaux, de mentionner les lexiques locaux ou régionaux qui ont fait tout récemment l'objet d'une publication bibliographique de tout premier ordre (W. v. Wartburg, Bibliographie des Dictionnaires patois, Paris, Droz, 1934). Nous les classons par région, du Nord au Sud.

- Fertiault (F.). Dictionnaire du langage populaire verdunochalonnais, Paris, 1896, 473 pages.
- 2) Rebouillat (A.). Histoire de Mouthier-en-Bresse, deux parties qui ont paru dans les Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, la première en 1908, la deuxième en 1909. Les pages 56-82 de cette dernière sont consacrées au « langage ». Le patois de Mouthier me paraît être le mieux conservé des patois de la Bresse septentrionale, mais les classements par étymologie de l'auteur sont à réviser.
- Guillemin. Glossaire explicatif et comparatif du patois de l'ancienne Bresse chalonnaise et notamment du canton de Saint-Germain-du-Bois, in Mém. de la Société de Chalon-sur-Saône (1862), p. 124-199.

- 4) Gaspard (B.). Notice historique sur la commune de Montrêt, in Mém. de la Soc. de Chalon-sur-Saône (1866), p. 5-68.
- 5) Guillemaut (L.), Dictionnaire patois ou recueil par ordre alphabétique des mots patois et des expressions du langage populairé les plus usités dans la Bresse louhannaise et une partie de la Bourgogne, avec l'origine et l'étymologie des mots, Louhans, 1894-1902 (334 pages).
- 6) Robert-Juret (M.-A.). Les patois de la région de Tournus. Les travaux de la campagne. Société des Amis des Arts de Tournus, 1931 (Paris, Droz). Le centre de la région étudiée est le village de Lacrost; le patois est présenté de façon vivante dans le cadre de la vie rurale.
- 7) (Pour mémoire): Violet E. Le patois de Clessé en Mâconnais, Paris et Mâcon, 1932, 144 pages; et

[Lex et Jacquelot]. — Le langage populaire de Mâcon et des environs, Mâcon, 1926, 126 pages.

8) Ces lexiques doivent être complétés par les diverses publications de M. G. Jeanton, Le Mâconnais traditionaliste et populaire, Mâcon, 4 vol., 1920-1923; L'Habitation rustique au pays Mâconnais, étude de folklore, d'ethnographie et de géographie humaine, Tournus, 120 pages, 1933; Les cheminées sarrasines, 1924.

Pour la Bresse du Sud, il convient de mentionner des textes patois anciens, puis du XVII* et du XIX* siècle.

- 9) Les premiers ont été publiés, ou republiés par E. Philipon dans un recueil entrepris par Paul Meyer, Documents linguistiques du Midi de la France, Paris, 1909. Ils contiennent en particulier (p. 23-41) d'importants extraits d'un terrier de la sirerie de Bâgé-le-Châtel, conservé aux Archives de la Côte-d'Or (B 8570).
- 10) Bernardin Uchard. Lo guemen [lamentation] d'on pouro labory de Breissy su la pau que l'a de la Garra, publié en 1615; édition de E. Philipon dans les Annales de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, 23° année (1890); et la Piedmontoyze, publiée en 1619, rééditée en 1855, puis par E. Philipon dans Ann. Soc. Ain (1910).
- 11) Brossard de Montancy. L'enrôlement de Tivan, écrit en 1675, publié en 1783; Dialogo an rima brayssanda..., écrit en 1661; enfin Marguerite. Ces trois pièces ont été réimprimées, avec traduction, par Philibert le Duc, Bourg, 1870. Le même éditeur

avait réimprimé à Bourg, en 1845 : « Les noëls bressans de Bourg, de Pont-de-Vaux et des paroisses voisines », dont les premiers sont attribués au même Brossard. Il devait publier en 1881, à Bourg encore, les Chansons et Lettres patoises bressanes, bugeysiennes et dombistes (456 p.).

12) Prosper Convert. — Les ébaudes bressanes, reconstitution scénique des mœurs et coutumes de la Bresse bressane au milieu du XIX siècle, Bourg, 1923, Syndicat d'initiative; et Recueil de chansons en palois de la Bresse, par P.-C. de la Gelière, Viriat, 1898; Châtillon-sur-Chalaronne et Belley, 1899.

13) Textes anonymes ou signés de pseudonymes parus dans l'Almanach de l'Ain, puis dans l'Almanach de la Bresse, paraissant chaque année à Bourg. Ces textes sont écrits sans aucune prétention littéraire; ils reflètent très exactement la langue de tous les jours, et aussi l'esprit du peuple. Prosper Convert avait, à la « Bresse », pris la place de D.-J. Girod qui signait Liaudou-Bena, et dont la nouvelle « Lou shin enrazha » (Le chien enragé) parue dans l'Almanach en 1887 est particulièrement connue (Cf. Paul Carru, Le dialecte bresson et nos écrivains patoisants, Bourg 1916, plaquette de 16 pages; p. 12).

Parmi les textes de langue ayant une valeur historique, il faut donner une mention toute spéciale au suivant :

14) Comptes de syndics de Châtillon-en-Dombes (1375-1500), émanant d'une région très voisine de la Bresse, qui sont un véritable trésor linguistique et historique. M. O. Morel en a tiré la matière de deux études : « Une petite ville-forte de Bresse sous la première domination savoyarde, La vie à Châtillon-en-Dombes, première partie, La vie à Châtillon, 447p.; deuxième partie, Documents et appendices, 336 pages. Parues d'abord dans les Annales de la Soc. d'Em. de l'Ain, elles ont été tirées à part, à Bourg, en 1925-1927. J'ai dépouillé personnellement tout ce bagage que j'exploiterai sans cesse dans cette étude. Pour m'éviter des redites, je note ici les années auxquelles se réfèrent les comptes : I (1374-1375), II (1385-1387). III (1390-1392), IV (1399-1401), V (1401-1403), VI (1406-1408), VII (1408-1409), VIII (1411-1412), IX (1418-1419). X (1429-1430), XI (1437-1438), XII (1439-1440), XIII (1445-1446), XIV (1449-1450), XV (1451-1452), XVI (1455-1456), XVII (1457-1458), XVIII (1467-1468), XIX (14751476), XX (1483-1484), XXI (1487-1488), XXII 1496-1497). Dans le deuxième volume d'O. Morel, j'ai écrit dix-sept pages de « notes de philologie » consacrées à « la langue des comptes de syndics de Châtillon » : les conclusions de cette étude ont une très grande analogie avec celles que le lecteur pourra dégager du présent travail.

15) Nous aurons souvent l'occasion de mentionner l'Atlas Linguistique de la France (abréviation usuelle : ALF). L'enquête qui a abouti à la publication de ce monumental ouvrage (1903-1910, 12 volumes renfermant 1.920 cartes, avec tables, et 1 volume de supplément), a eu lieu à partir du 1st août 1897 jusqu'en 1901. L'enquêteur s'est arrêté aux points suivants:

Thurey, canton de Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire). — Point nº 10. — Témoins : un aubergiste, d'environ 35 ans, et deux cultivateurs dans la cinquantaine, tous nés au pays.

Préty, canton de Tournus (Saône-et-Loire). — Point n° 919. — Témoin : le garde champêtre, 59 ans, né au pays et ne l'ayant jamais quitté. — Lacrost (cf. supra n° 6) faisait autrefois partie de la commune de Préty : les relevés de Mille Robert-Juret, que nous désirerions très vivement lui voir compléter, s'ajoutent heureusement à ceux de l'ALF.

Replonges, canton de Bâgé-le-Châtel (Ain). — Point nº 917. — Témoin : laitière, environ 65 ans, née au pays.

Les points situés à l'Est de ces deux derniers sont 918 (Saint-Amour, Jura) et 915 (Lent, Sud de Bourg), à l'Est de 10 : Plaisia, canton d'Orgelet (928); Montain, canton de Voiteur (20); Gatey, canton de Chaussin (22). Au Nord de 10 : Esbarres, canton de Saint-Jean-de-Losne (13). On voit que pour la partie Nord de notre région, les lexiques patois énumérés ci-dessus enveloppent le point 10 de l'Atlas. Pour la partie Sud, dont le patois est vraiment le plus original, une station dans le canton de Montrevel par exemple aurait été désirable. En ce qui concerne l'état phonétique de ces parlers, nous sommes donc obligés de renvoyer à ce que nous en avons dit dans notre livre :

18) Duraffour (A.). — Phénomènes généraux l'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vauxen-Bugey (Ain), Grenoble, 1932 (XXI, 280 pages).

Parmi les nombreux ouvrages qui pourraient constituer la biblio-

graphie générale de notre sujet, nous mentionnerons seulement, au point de vue linguistique ;

19) N. du Puitspelu. — Dictionnaire étymologique du patois !yonnais, Lyon, 1887-1890 (CXX-470 pages).

Et nous renverrons le lecteur désireux de se renseigner sur la méthode employée dans les travaux du genre de celui que M. C. Jeanton et moi lui offrons — cette fois, la première, il y a eu collaboration d'un folkloriste et d'un linguiste — et sur les ouvrages, de plus en plus nombreux, qui ont paru ou paraissent sur cette matière, l'excellente revue de Hambourg:

20) Zeitschrift für Volkstum und Kultur der Romanen, publiée à Hambourg, à partir de 1928. Chaque année forme quatre cahiers, comprenant des articles originaux, des revues bibliographiques, des comptes rendus.

NOTE POUR LA LECTURE DES MOTS PATOIS

Les auteurs de lexiques mentionnés sous les n° 1-5 ont noté leur patois dans une orthographe semblable à celle du français moderne, où beaucoup de lettres ne se prononcent pas (mais se prononçaient presque toujours autrefois : type « fusil », « marteau », « puils »). Nous avons respecté leur orthographe qui permet au lecteur de se faire une idée de la prononciation des mots, mais il doit être entendu, par exemple, que, lorsque Gaspard, à Montrêt, note : chut « aire à battre en plein air », t est muet, et n'a, en outre, aucune valeur étymologique; l'auteur a simplement « habillé » son mot à la française, comme il l'a fait, par exemple, dans devantier « tablier » que Guillemin a écrit, plus clairement, devanté. Nous avons fait une exception pour les inots de Mouthier, où toutes les finales à -cr étymologique et ainsi écrites par l'auteur se prononcent en réalité -ay (dans notre écriture; soit comme le français ail).

Dans la partie Sud de notre domaine, nous avons adopté un mode d'écriture qui permet de se rendre compte de la prononciation exacte, sans dérouter le lecteur habitué aux graphies françaises. On retiendra donc simplement ceci:

- ch se prononce comme en français, dans « boucher »; mais
- ch se prononce comme l'allemand ch dans « ich » (je);
 sh se prononce comme l'anglais th dans « thing » (chose);



PI. XXXVI

Cliché E. Violet



PI. XXXVII

RESIDENCE DE LA FERME DU GRAND CERISIER

A SIMARD (S.-et-L.)



Pl. XXXVIII

MAISON A MERVANS (S.-et-L.)

Cliché E. Violet

zh se prononce comme l'anglais - th - dans « mother » (mère);

Ih se prononce comme dans l'ancienne prononciation française de « fille », « abeille », avec l dit « mouillé » ou « palatalisé », c'est-à-dire la partie antérieure de la langue pressant contre le palais — prononciation conservée dans l'Ain, l'Isère, la Savoie —; ce Ih est devenu aujourd'hui identique à ce que nous écrivons i dans « pied », il dans « travail », y dans « yeux » : de ces trois graphies du même son nous avons choisi y pour le son français qui, de Paris, est arrivé jusqu'à la Seille, approximativement.

th (à Mouthier) est un t articulé dans les mêmes conditions que lh, avec la langue contre le palais.

â est l'a de « pâte », ô l'o de « chose ».

e est l'e de « grenier »; e est l'e dit, et effectivement muet de « chose ».

La voyelle accentuée d'un mot est écrite en caractère gras.

INTRODUCTION GENERALE

L'ensemble d'une exploitation agricole porte généralement, dans la Bresse méridionale, le simple nom de « place » (plach, avec ch provenant de s, surtout dans la moitié Est); mais « place » indique un domaine assez grand: pour un domaine plus petit on dit « bien ». A ces mots correspondent dans la Bresse louhannaise « domaine », et son diminutif « dominiau » : « un ptiot dominiau » = une petite ferme (Guillemaut). Les bâtiments d'exploitation constituent « la ferme » : dans le Sud, toujours frèma. Quand on veut parler, aux environs de Bourg, d'une grosse exploitation, d'un gros train de maison, avec de nombreux domestiques. on dit « on greu shaplou ' ». Shaplou est un substantif verbal, tiré du verbe shaplô, très employé au sens de « frapper à coups redoublés » (cf. èshaplô « battre la faux »), de « hacher » (cf. peu shaplozh, « planche à hacher ») : toutes formes de Viriat. Toutes ces formes renvoient à un verbe latin cappulare, où je vois une « gémination expressive » de capulare « couper » (cf. toutefois REW 1646, mais REW 4673 : germanique kappan « fendre »).

Le fermier qui quitte sa ferme pour une autre — le terme est à la Saint-Martin, ou aux abords de la Saint-Martin — « se charroie ». Voici, par exemple, une phrase dans le patois de Chaveyriat, 10 kilomètres ouest de Bourg : i ché son sharaya; l'è trouvô na béna plach Ju chlhon de Machounô » « ils ont déménagé; ils ont trouvé un bon domaine du côté de Marsonnas ».

Au moyen âge cela s'appelait « se remuar » (remutare), comme il est dit dans une lettre du juge de la cour de Bâgé « cort de Baugia », du 9 septembre 1265, texte publié, une deuxième fois, par E. Philipon dans les Doc. Ling. « se remuer » est attesté plusieurs

^{1.} Ce mot a pris, à Montrêt (Saône-et-Loire), un sens concret particulier : « chapple : partie de la grange à gerbes » (Gaspard), et le souvenir en existe encore à Saint-Germain-du-Plain et à Saint-Martin, c'est l'endroit où l'on se démène le plus. C'est ainsi qu'à Viriat (Ain), et dans les localités voisines, le déba est le côté, l'endroit de la ferme où on circule le plus (P, Convert) : il est à l'Orient (Cf. G. Jeanton, ici même p. 38 ss.).

fois en ancien français au sens de « changer de demeure ». Dans l'économie pastorale au sens de « changer de pâturage », ou plutôt, peut-être, de « déplacer le parc de moutons », le mot a servi de base à muanda (Alpes et Dauphiné), remuentse en Haut-Valais « chalet de berger ».

Le latin ma(n) sum a fourni au moyen âge dans la Bresse du Sud mas, dans celle du Nord, avec le développement phonétique propre aux dialectes français de l'Est meix (la forme strictement française est mes), abondamment attestés comme noms de lieux. Bien que les deux plus anciens lexicographes de la Bresse septentrionale, Guillemin et Gaspard, aient noté, pour Montrêt par exemple : meix « maison, hameau », je doute que ces mots aient été vivants à leur époque.

Il en résulte que les deux mots les plus importants du vocabulaire que nous allons, dans ces pages, passer en revue, ont cédé la place à d'autres,

Chaveyriat, commune du canton de Châtillon-sur-Chalaronne, est le premier village « bressan » au Nord, « du côté de bise », de Condeissiat, en Dombes, où j'ai passé ma première enfance. C'est ici l'occasion de dire quelques mots des limites de pays, telles qu'elles vivent dans mes souvenirs. Un souvenir de bataille d'abord : vers 1889, une véritable bataille rangée à coups de caillou, entre grands garçons, sur la route de Condeissiat à Chaveyriat, près de la butte dite « la Genétière » la zhnétizh °; on allait à la « vogue » de Chaveyriat, mais on ne s'y attardait pas. En revanche, les relations avec les autres communes limitrophes étaient pacifiques, fraternelles même avec Saint-André-le-Bouchoux, quatre kilomètres au Sud. C'étaient de ces pays surtout que venaient les femmes mariées au pays. Malgré des divergences entre le parler de Condeissiat et celui de toutes les communes voisines, en particulier du Saint-André dit alors « le Panoux », aujourd'hui « sur Vieux-Jonc », celle qui avait un véritable caractère de Schibboleth était le bouleversement des voyelles

^{2.} Ces batailles épiques existaient aussi, il faut le croire, entre femmes. Prosper Convert en a raconté une — d'après une chanson recueillie par lui — entre les filles de Boissey et celles de Chevroux, au pélerinage de Dommartin (cf. Recueil de chansons en patois de la Besse, par P.-C. de la Gelière, Viriat, 1898; Châtillon-sur-Chalaronne et Belley, 1899).

nasales en pays bisiard : nos an y étaient des on et inversement, parfois des \hat{e} ; nos ou y étaient des eu, etc.

Les pèlerinages (vyazhou, qui est le mot français « voyage ») aussi avaient leur rôle dans cette vie. De Condeissiat on allait en masse, et régulièrement, le 21 janvier, jour de la conversion de Saint-Paul, à Saint-Paul-de-Varax, pour prévenir les konvrèchon (« convulsions » et « conversion ») des enfants. Je crois me rappeler que le clergé eut quelque peine à établir un courant de pèlerins vers Cuet, pays du bienheureux Père Chanel. C'est ainsi aussi, d'après ce que nous disait à Pâques 1934 la personne interrogée à Saint-Jean-sur-Veyle, que, pour obtenir une heureuse issue de leurs couvées, les habitants de ce village dédaignent, ignorent simplement le saint Blaise de Dommartin — en qui ceux de Chevroux ont toute confiance — et vont en revanche stationner sous les cloches de Vonnas.

Il faut noter enfin que, au Nord de la route de Bourg - Neuville, le terme des baux, et les conditions générales des amodiations, n'est pas le même qu'au Sud. — Tous ces faits, ont bien entendu, des conséquences au point de vue linguistique.

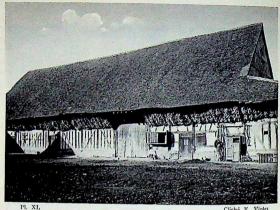
Donc, dans la partie occidentale du département de l'Ain, les pays s'étagent du Sud au Nord. Dans la partie orientale, l'opposition est plus forte encore, de l'Ouest à l'Est. Ici c'est l'antagonisme entre la plaine et le « revermont », le Bressan ou Dombiste, et le « cavet ». Autre sol, autres cultures, autre mode de peuplement. Le village aggloméré s'oppose aux maisons dispersées; la fontaine qui ruisselle sans arrêt à la mare dormante et au puits qui oblige à ménager (é.ozhyé) l'eau; enfin — il faut le dire — la maison de pierre, habitée au premier étage, plus ou moins bien entretenue, aux intérieurs luisants de Bresse, le village sans décor extérieur aux jardins fleuris qui flanquent chacune des maisons bressanes. La langue aussi est différente : la cadence est plus lente, mais les différences d'intensité entre syllabes sont beaucoup plus marquées, les diphtongues apparaissent, en syllabe accentuée, en syllabe non accentuée, avec une incroyable variété.

La commune bressane se compose donc d'habitations dispersées, individuelles, organisées de façon à se suffire plus ou moins à elles-mêmes. Au centre le « bourg » : bou(r), où sont réunis, avec l'église



CHAUMIÈRE BRESSANE PRÈS D'AUTHUMES (S.-et-L.)

Cliché E. Violet



Pl. XL Cliché E. Violet HEBERGEAGES A SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN (S.-et-L.)



Pl. XLI

FERME DE DENIZET A MONTPONT (S.-et-L.)

Cliché E. Violet

et la mairie, quelques commerçants et des artisans, surtout le maréchal et le charron, des sabotiers, et autrefois un tisserand, le boulanger dont le rôle s'accroît aujourd'hui, qui anciennement fabriquait surtout des brioches. Le « bourg » est surtout le siège du marché (marsh(y) a) hebdomadaire, où les femmes surtout portent les produits de la ferme que viennent ramasser les coquetiers (kôkatî), tandis que les hommes conduisent à la foire bi-mensuelle de Bourg (la fâzh) leurs animaux, veaux et cochons, enfermés dans des cages (bôshē) chargées sur des chars-à-bancs, à côté des cages (kazhé) à volaille, bœufs et vaches poussés sur la route par un toushon.

LE & POURPRIS >

Cf. G. Jeanton, supra, p. 35.

C'est un mot qui disparaît très vite, dans la Bresse méridionale comme dans les autres Bresses,

Au moins dans la partie Sud il n'éveille pas du tout l'idée d' « enceinte » à laquelle les dictionnaires de l'ancienne et de la nouvelle langue l'associent plus ou moins expressément. Dans le Nord-Ouest du département de l'Ain, les gens qui vous répondent sur le mot « pourpris » — et ce sont des hommes plus que des femmes — disent que c'est, dans une exploitation agricole, la partie qui, par opposition aux prés, terres, bois plus ou moins éloignés de la « ferme », ne se morcelle pas, est toujours vendue ou transmise indivise.

On sait que « pourpris » n'est pas autre chose que le participe passé du verbe ancien « pourprendre », équivalent de « occuper, entourer un espace »; « pour » ayant, dans ce composé, comme dans beaucoup d'autres très anciens (cf. « pourfendre », « pourchasser ») un sens augmentatif °. Il est donc possible que nos parlers bressans conservent le sens primitif du mot. Toujours est-il que, sauf des modifications secondaires, ils ont, au Sud, dans ce mot habituellement la voyelle que la phonétique fait attendre : po(r) prè (avec è très ouvert) à Viriat.

Nous avons rencontré le mot sous la forme « popri » dans un passage particulièrement vivant de l'Enrôlement de Tivan, p. 77 (cf. supra p. 103). Nous citerons ce passage en entier, car il donne bien

3. L'anc. franç, dit dans le même sens « pourprise ». Voir les exemples de « pourpris » au supplément de Godefroy. Dans l'Est français, on peut ajouter lorrain propris dans le poème de la Guerre de Metz (xiv siècle), 134 a.

l'idée de l'élégance que pouvait avoir, au XVIIº siècle déjà, un « popri » bressan.

Gaytio bin leu mayson, é lo popri; ze gazo Que vos n'an trovo po de ple brov' u velazo. L'on le ple biau curti; cho que gaytie perto E tro ayso d'ou vay, l'atufion de to. Per des abro, l'an on de le ple bale sourte; L'on ne sa qué mécli que le méclie qu'i pourte Son ple grousse qu'on oua; vo n'ou crayre zamai, Si n'y a si dan na caf', é n'an antre po mai. L'on pi de remarin qu'é furiau; leu lavanda E larze com'on van; l'on de rouse d'Oulanda, E ze vo froumo bin que vo n'an ay po vieu, Elle venion cabuch' atan que petiet çeu; A dere vray dé çeu, l'on na çarténa grana Que lou çeu son ple grou qu'ena curda romana 4.

 Nous avons rectifié dans la citation certaines formes qui proviennent d'une copie vicieuse.

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS IMMÉDIATS DE LA MAISON D'HARITATION

Les pièces fermées de l'habitation se prolongent au dehors par une partie ouverte et couverte, très exceptionnellement briquetée, abritée par un toit que supportent de hautes colonnes de bois (« piles », péla au sing. fém. [le même mot désigne un rejeton, un sujet à greffer], reposant

4. Traduction: Regardez-bien leur maison, et le pourpris. Je gage que vous n'en trouvez pas de plus beau au village. Ils ont le plus magnifique jardin; celui qui regarde partout est trop aise de le voir. Ils font pousser de toutes choess. Pour des arbres, ils en ont de la plus belle sorte. Ils ont je ne sais quel néflier, que les néfles qu'il porte sont plus grosses qu'un œuf; vous ne le croirez jamais : s'il y en a six dans une poche, il n'en entre pas davantage. Ils ont ausi du romanin qui est superbe; leur lavande est large comme un van; ils ont des roses de Hollande, et je vous affirme bien que vous n'en avez pas vu; elles deviennent cabuses autant que de petits choux. A dire vrai, des choux, ils en ont cettaine graine, que les choux sont plus gros qu'une courge romaine.

- Nous avons rectifié en un point (l'alufion de to) la traduction erronée de

l'éditeur.

sur des dés de pierre) : cette partie, qui forme à distance un décor très caractéristique de la maison bressane, porte encore et partout le nom de étra (avec é long), toujours au singulier. Le mot continue extera, adjectif s'appliquant à l'origine au mot désignant la maison : c'est la maison « extérieure », par opposition à la maison « intérieure » 6.

Les « dés » sur lesquels reposent les « piles » ont à Viriat un nom spécial que mon témoin, Louis Porcherel, interrogé le 10 juin 1934 n'a pu retrouver. En revanche il m'a indiqué, pour désigner les bras de force qui, partant des « piles », supportent la longue poutre de l'avanttoit le mot armon (masc.). La présence de ce mot à Viriat, à peu de distance au Nord de la région où le sep (toujours, malgré l'ALF, aux points 913,924) de la charrue est appelé alamon permet de distinguer l'un de l'autre ces deux mots qui, jusqu'à présent, ont été considérés comme appartenant à la même souche, mais n'ont pas été définitivement éclaircis. On a songé pour ces termes au latin armus, à artemo, à l'allemand arm (ancien haut-allemand aram) : c'est à cette dernière explication que s'est rangé le REW' : elle nous semble maintenant caduque.

C'est par l'étra qu'on communique, de l'habitation proprement dite, avec les locaux voisins (et parfois avec le puits, abrité sous un toit qui est le prolongement du toit principal); c'est là qu'on entrepose les ustensiles de ménage, et aussi de l'industrie laitière, qui gêneraient à l'intérieur. C'est de là enfin que, par un escalier en bois, on monte au grenier. Dans la partie orientale de la plaine bressane, on appelle aujourd'hui l'escalier de son nom français, qui ne s'est répandu chez nous qu'à partir du xVIII' siècle (cf. sur cette histoire d' « escalier », K. Jaberg, dans Revue de linguistique romane. VI (1930). 91-123). En revanche, les cantons de la Bresse du Sud gardent l'appellation ancienne provenant de gradus, c'est-à-dire « les degrés », Lacrost : ègré (dans la campagne de Bourg, comme aux abords Sud de la Saône : eskalhe). Les comptes de Châtillon ont, en 1430, l'expression « reppareiller (réparer) les gras » (CC10, 16 v°). Dans

^{5.} L. Guillemaut (op. cil. p. 8) a écrit : « aitres, parties d'une habitation », en donnant cette phrase « a n'a pas besoin de lumière quand on consaît les aitres de la maison ». C'est cette dernière expression qui a inspiré son étymologie du mot (atrium), qui est inexacte, l'orthographe arbitraire qu'il lui a imporée, et sa définition, qui a malheureusement passé dans le dictionnaire de M. de Warthourg

cette région, à Viriat et à Foissiat en particulier, le terme indigène provenant normalement de scalarium, soit éshali, masc., désigne ce qu'on appelle en français un « échalier », c'est-à-dire un passage étroit, délimité par deux piquets, avec des barres horizontales, dans une haie qu'il permet ainsi de franchir. L'escalier est muni d'une « rampe » en bois. De même qu'il peut y avoir, derrière la maison de « petites êtres », il peut y avoir, partant de là, des escaliers condui-sant aux greniers (Cf. p. XIX).

Au sommet de la montée d'escaliers, en avant de la porte, se trouve une plate-forme en planches, munie également d'une barre d'appui qui, dans les cantons orientaux de la Bresse, à Chevroux, par exemple, porte le nom de plafon ou fogreni, lequel peut être compris « faux grenier », ou « fors-grenier » comme dans le français « faubourg ». Là encore la Bresse occidentale, jusqu'aux pieds de la falaise revermontaise où existe cette installation, nous a conservé l'appellation primitive : peutan à Foissiat, peuton à Viriat, pour citer deux formes phonétiques caractéristiques. Le mot est dans nos comptes de Châtillon, où il désigne, sous la forme « potan », la tribune en bois de l'église : il provient d'un dérivé, par le suffixe -amen, de postis « planche » (cf. mes observations aux pages 7-8 du 2° vol. de O. Morel). En Bugey (à Cerdon, Vaux en particulier), potan est le nom ancien de « grenier ».

Pour permettre aux personnes de circuler tout autour de la maison, et des bâtiments d'exploitation en général, il y a une partie du sol abritée par le toit, ou plutôt l'avant-toit (avan tà ou forzhe, du verbe « fors-jeter » ") : à Saint-Sulpice, canton de Bâgé : galounizhe (fém. sing.). Cette partie abritée porte, presque toujours, le nom de tâ, mais, à Salavre, près Coligny : l'étâ. A Marsonnas le mot tâ a une signification différente : c'est l'endroit où dégouttent à terre les eaux de pluie, non recueillies dans un chenal, autrement dit « l'égout du toit ». Il résulte de ces faits que, en Bresse, ce nom de tâ s'est confondu, postérieurement, avec « toit », en patois tâ qui pouvait provenir de tectum. ou plutôt, à ce qu'il me semble, sous l'influence du français « toit » on est passé du sens d' « égout du toit » à celui de « partie couverte

^{6.} C'est sans doute la forme féminine du mot qu'il faut voir dans Foissiat fyséa (fém.). J'ai entendu : « l'hirondelle a fait son nid sous la « fyeta » du « couvert ».



Pl. XLII
PERME AVEC SON SEVRON TAPISSE DE TURQUIE
A RUILLY (S.-et-L.)



PI. XLIII

CHAUMIÈRE BRESSANE DES VERNES A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS (S.-et-L.)



FERME AVEC SA CROIX DE PANOUILLES DE TURQUIE A LOISY (S.-et-L.)

par l'avant-toit ». Dans mes Matériaux phonétiques et lexicologiques de Vaux-en-Bugey (Grenoble, 1930), p. 32, j'ai, en même temps que M. v. Wartburg, fait remonter le mot bugiste detai à destillare, et, p. 59, j'ai signalé le mouvement lexicologique qui a fait, de plus en plus, prendre à ce mot la place et le sens de forzhe.

Dans la région louhannaise, l'avant-toit de la maison est le sevron. Lucien Guillemaut donne les deux phrases : « range tes fagots sous le sevron. On pend les turquis sous les sevrons. » Et il ajoute : « c'est encore l'espèce de bâtis en perches, servant à maintenir [dans un tas de paille ou de fagots plus grand, aménagées en quelque sorte au travers, ou à l'intérieur de ce tas] des gerbes de paille disposées les unes sur les autres à plat et formant un excellent abri contre la froidure et le vent ».

J'ai recueilli le mot, sous la forme que fait attendre la phonétique locale, et au sens de « abord de la maison abrité par l'avant-toit », à Saint-Germain-du-Plain : seuran (masc.). MM. Jeanton et Violet me signalent séuron à Savigny-sur-Seille également,

Le vocable en question remonte plus au Nord. Albert Rebouillat (Histoire de Mouthier-en-Bresse, Chalon, 1908, p. 47) écrit : « Le toit était, il y a cinquante ans, presque toujours formé de chaume à paille droite ou couchée; aujourd'hui il existe encore des chaumières, mais toutes les maisons nouvellement bâties ont un toit de tuiles, qui déborde et abrite un sevron ou chemin couvert ». — C'est exactement ce que j'ai constaté à Saint-Germain.

La phonétique et le sens s'opposent à voir dans seuron un lien étymologique avec « chevron ». En revanche, les flottements de sens et
de forme que nous avons signalés précédemment rendent plus que
vraisemblable l'hypothèse suivante. L'ancien français a un verbe souronder, seronder, au sens de « déborder » (cf. Godefroy; le mot a
existé aussi en ancien lyonnais, doc. inédit du XIII* siècle), et un subst.
souronde qui signifie justement l'avant-toit, l'égout du toit. Ces mots
procèdent du latin suggrunda « gouttière», altéré en superunda : le
« sevron » de la Haute-Bresse est donc, étymologiquement, l'eau qui
dégoutte du toit, exactement comme le tâ de la Basse-Bresse.

Mais, dans cette région aussi, seuron a existé à date ancienne. Je vois en effet ce mot dans le nom de la rivière qui naît au pied du Revermont, à Meillonnas, non loin de Bourg, longe le bas de la falaise et se jette dans le Solnan, près de Varennes-Saint-Sauveur. D'après le Dictionnaire topographique de l'Ain, il est attesté au XIII^e siècle : « Inter duas aquas de Solenan et de Dessevron » (E. Philipon corrige en et de Sevron), en 1563 : « Ripparia de Sevron ». Cf. aussi le Dict. topogr. de l'Arr. de Louhans dans les Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Chalon-sur-Saône (t. V, p. 866); Ripparia Dessevron en 1249.

ASSISE ET DIVISION D'UN CORPS DE BATIMENT

L'emplacement sur lequel est élevé un corps de bâtiment a porté en ancien bressan, et dans l'ancien mâconnais également, le nom de plaustro. Cf., dans le Terrier de Bâgé (1294-1323). Doc. lingu., p. 28 « lo plaustro el qual (sur leq.) est assisa sa maisons »; à Saint-Laurent-lès-Mâcon, en 1333, d'après l'Inventaire sommaire (Arch. Côte-d'Or B 9700); au XVII' siècle, dans la région de Pont-de-Veyle, d'après la Piedmontoyse, v. 845, de Benjamin Uchard (éd. Philipon, p. 9: « il loz avet viau juin tertuit dan on grand platro » (le sens précis est peu facile à déterminer). Pour la région mâconnaise, cf. du Cange: plastrum. A Lyon, anciennement, platro, et les places « le Plastre Saint-Pierre, le Plastre de la Guillotère ».

La mot a survécu, et dans la région mâconnaise et dans la région bressane, jusqu'en Côte-d'Or, avec un sens différent de celui-là. Les auteurs du Langage populaire de Mâcon donnent : platre « emplacement ». trois noms de lieux, et cette phrase : « j'ai là un petit plâtre de terre; je ne sais pas ce que je veux y mettre ». A Viriat, Prosper Convert a enregistré : plôtrou : « endroit où une plante abonde; touffe de quelques végétaux; plusieurs plantes réunies forment un plôtrou ».

C'est avec un sens voisin encore que L. Guillemaut (Dictionnaire patois, 1894-1902) a noté pour la région louhannaise : « piâtre. plâtre : terrain ordinairement de peu d'étendue, vague, non clos, habituellement couvert d'herbe, tel par exemple qu'existent généralement la plupart des parcelles communales. » A Montret :

^{7.} La vitalité de ce mot à Montrêt apparaît dans ce fait que Gaspard, ayant à définir le mot carruge qui, à Louhans et au Nord de Louhans jusqu'à Mouthier, désigne, avec des nuances diverses, un carrefour, une place vague, un pâturage communal, lat. quadràvium, le read par « place vague, plâtre ».

« pllâtre ». Plus au Nord enfin, à Minot (Côte-d'Or) : piatre, enpiatre « espace, superficie, étendue de terrain »; è gros piatre d' bos « une grande surface de bois » (G. Potey, Le patois de Minot, Paris 1930).

Plastrum, réduit de emplastrum (à l'origine terme médical grec), est également la forme qui a pénétré de bonne heure dans l'ancien haut allemand : pflastar, aujourd'hui en allemand au sens de « pavé ». M. von Wartburg, rassemblant toutes les formes qu'il a recueillies du mot ", a montré que son aire comprend le bassin moyen du Rhône et remonte jusqu'à la Lorraine pour se souder à la zone germanique. Et il pose la question de savoir si cette répartition a un rapport avec les limites de l'ancien empire romain-germanique (cf. FEW, p. 222 a et 224 a). Cette question peut être posée aussi à propos du mot solarium.

Les différentes parties d'un corps de bâtiment limitées par de gros murs ou par des murs de refend portent, à Vandeins et à Viriat, le nom de tré. M. Eugène Dubois me signale l'expression « traits de bastiment » dans une pièce de Saint-Nizier-le-Bouchoux, de l'année 1719, aux Archives de la Charité de Bourg (B 48).

Dans la région louhannaise, comme le signale M. Jeanton (cf. aussi Guillemaut, p. 119), c'est « étage » qui correspond à « trait ». Notons que, en français, jusqu'au XVI° siècle, « étage » pouvait se dire de ce que nous appelons aujourd'hui le « rez-de-chaussée ». Montaigne appelle « deuxième étage » de sa tour ce qui, dans notre langue actuelle, est un « premier étage ». Le lexicographe Furetière, en 1690, écrit : « le premier estage n'est pas celui qui est au rez-de-chaussée, mais celui qui est au-dessus ». Mais le premier dictionnaire de l'Académie, de 1694, est plus conservateur. « Il (estage) se dit aussi d'un estage qui est au rez-de-chaussée ». C'est seulement en 1835 que cet « aussi » a été remplacé par « quelquefois », et, un siècle plus tard, soit en 1931, notre même Académie nationale maintient, à son article étage : « Il se dit quelquefois en parlant des maisons où il n'y a que le rez-de-chaussée. Dans ce pays-là, les bâtiments ne sont qu'à un étage, que d'un étage, n'ont qu'un étage. La phrase du prêtre

^{8.} Dans le département de la Loire je le constate aussi à Arthun, canton de Boën,

Gauchat, de Louhans, dans son Registre mémorial « Tout fut bruslé, 27 à 28 estages, dans l'incendie du bourg de Saint-Usuges, le 25 mars 1665 » est conforme à cet usage actuel, quoique évidemment restreint. Et les Louhannais qui s'expriment encore ainsi n'ont point, on le voit, à encourir les sanctions de l'Académie Française.

LA CONSTRUCTION EN TORCHIS

Le vocabulaire relatif à la construction en torchis est varié : ceta tient, évidenument, à l'ancienneté de la chose, et à l'individualisme de nos parlers, parfaitement conciliable avec l'unité fondamentale de la grande région bressane. La difficulté qu'il y a souvent à interpréter ce vocabulaire est le corollaire naturel de cette ancienneté. Malgré tout le désir que nous avons d'être abondant et précis, nous ne pouvons guère songer ici à être complet, ni surtout à donner des discussions linguistiques qui n'intéresseraient que les spécialistes.

L'appellation la plus générale pour une construction de ce type est dans tout le pays bressan, au Sud : « une maison de bois (beu) », par opposition à une « maison de briques (karon) », « maison de pisé (lara), ou « maison de pierre (pyara) ». L'expression « maison de bois », dans le canton de Montrevel, a été souvent précisée en mézon dè pan dè beu « maison de pan de bois ».

I. — A moitié chemin entre Bourg et Mâcon, aux abords de Meyzériat et de Confrançon, Marsonnas, on entend les mots (é) -(ch)-lhaoin, (é) -(ch)-lhavègnon et le verbe (ch) -lhavègnonô. Le deuxième de ces mots est dans un texte du XVIII* siècle °: « tous les batiments... batis en bois et exclavignons suivant l'usage du pays de Bresse » (pièce relative à la Commanderie d'Aigrefeuille à Bâgé; Am. Soc. Em. Ain, 1906). Au Sud-Est de Bourg, à 10 kilomètres environ, à Saint-André-sur-Vieux-Jonc, j'ai recueilli le mot lhavelon et le verbe lhavelonô. Ces deux séries de mots, évidemment de même souche, s'éclairent l'une par l'autre. Ils nous renvoient à d'anciens « clavin » et « clavel », qui continuaient le latin clavus « clou », augmenté des suffixes -ellus et -inus.

Les deux mots « clavel » et « clavin », qu'offrent les Comples de Châtillon, ne paraissent pas avoir eu un sens différent. En 1390, ort fait devant l'Eglise de Saint-Andrier de Châtillon une « logi » en bois : un charpentier fournit en particulier « II grans pieces de bos ».

^{9.} Qui m'est signalé à la fois par MM. Eugène Dubois et Gabriel Jeanton.

appelées « trabs », le reste du bois s'appelle « fusta » et « mayri », le premier mot désignant le bois travaillé (lat. fust- avec la finale a, qui donnait au mot un sens collectif) et le second le bois non travaillé (materia) : dans ce travail que, grâce à nos comptes, nous voyons s'exécuter sous nos yeux, il est employé, pour 16 gros : « cinq cens de grans claveaz ». (CC3, fo 29, vo). Le mot clavin est employé un peu plus tard, en 1406 (CC6, fo 13) : il est extrêmement fréquent, à l'époque ancienne, dans toute la région franco-provençale, à Fribourg (Suisse), en 1435; à Grenoble, en 1340; à Lyon, en 1346; à Bourg, en 1465-6 (Doc. lingu. B VIII, 33); renvoyons surtout au glossaire de Ripaille, qui contient avec une longue note, la définition « clou long pour fixer les bardeaux de bois d'une toiture ». - Il est donc hors de doute que, phonétiquement, « clavel » et « clavin », augmentés du suffixe -on, ont fourni le mot qui nous occupe : toutefois le développement sémantique ne peut pas s'expliquer sans l'intervention du mot issu de cleta dans nos parlers, et du français « clayonnage », lequel est, par nos lexicographes, daté de 1694.

II. — Nos comptes châtillonnais nous permettent aussi de trouver. à époque ancienne, la forme d'autres mots, simples ou dérivés, qui ont servi à la même désignation.

Rebouillat (I, p. 60) écrit : « Très anciennement les murs (« poéret », p. 60) étaient faits en foessols, branches entrelacées et garnies de mortier ou d'argile : il en existait encore il y a 50 ans ». Gaspard, pour Montrêt, de son côté : « foesse, foesser (prononciation?) : fouace, ou bois clayonné et enduit de terre. » De Savigny-sur-Seille, MM. Jeanton et Violet me communiquent :

a) pan de parè : remplissage formé de « carrons »;

b) pan de fas (s prononcé) : remplissage fait de clayonnages garnis de terre;

c) pan de torchis : remplissage de paille et de terre battue avec,
 à intervalles espacés, un petit rondin de verne pour renforcer la paille.

Fas (fém.), foesse proviennent en droite ligne du latin fascia (apparenté à fascis) « bande, bandelette servant à de nombreux usages, emmailloter l'enfant..., serrer la jambe ». Le mot, au sens de « clayonnage » est bien attesté dans notre région, ou aux abords, des Vosges à la Suisse (cf. FEW, 424 b). Le dérivé est, en ancien châtillonnais, dès 1390 « facier » qui a pris place dans le FEW au sens de « faire du clayonnage » : on a aussi (CC10, 31) : feccier de vigno les paix

en l'enclosa » et (CC10, 25) : « un palliz feczia de vigno ». Dans ces expressions : palx est le pluriel de pal « pieu » palus; palliz est palus + -aticius « ensemble de pieux »; vigno est vimime de vimen « osier » (nous nous en occuperons plus loin). Le verbe (?) de Montrêt continue sans doute le verbe châtillonnais. Quant au foessots de Montrêt, il peut être un dérivé en -aceu.

III. — A feccier de Châtillon correspond à Viriat, et dans toute la région de Bourg, pour le sens, un verbe qui pourrait être francisé en « vinassier », Viriat vénaché; un pan garni de clayonnage s'appelle « na venacha », subst. fém. correspondant à un participe passé français —iée (—iata). Or ce verbe est aussi à Châtillon : « revignessier les pallis des esclouses (CC 18, 24 v°) », vignasserent la creyppe (crèche) (CC 18, 28 v°); vénaché est, en langage de Viriat, « garnir avec des vénou » : les « venou » (masc.) étant les branches, de bourdaine (apéti, masc., ou pouta varna « pute verne »), employées à ce travail. Cf. à Châtillon : « tailler de bout (du bois), c'est à savoir pax et vigno ».

IV. — A Savigny-sur-Seille, le terme général pour désigner la construction en charpente, quel que soit le mode de remplissage, est « bataillage ». Ce terme, qui ne m'a pas été signalé ailleurs, est récent, et d'une interprétation facile. Là encore, les comptes de Châtillon nous fournissent un mot, au sens de « battant de cloche », qui a les formes suivantes : cas sujet balez (CC6, f° 27), régime balel (CC 3, f° 26, v°), pluriel batealx (CC 6, f° 10). Ce mot continue le latin battuaculum. Un dérivé dans l'Ain est batalhon « bâton attaché transversalement au cou des bêtes pour les empêcher de traverser les haies ou de courir ». Le verbe dérivé en -ier a, à Vaux, au figuré, le sens de « aller de côté et d'autre, tergiverser ». Dans la construction en « bataillage » — nos images le disent — les pièces de bois s'en vont dans toutes les directions, verticales, obliques.

Notons, pour terminer, qu'un mur dans l'appareil qui vient d'être décrit n'est jamais appelé qu'une « paroi » : Viriat : pazhā, Montrevel : pèzhē; pouare, pouere dans la partie Nord de notre domaine toujours donné par les lexicographes locaux au sens de « mur, muraille ». Le terme de mur (mezhalh, fém.) est réservé à un « mur en maçonnerie ». Jusqu'aux abords de Voiron (Isère), à Oyeu, in meu ne peut pas désigner un mur en pisé, mais un mur de pierre. (En revanche, à Viriat, on mezhe (équivalent d'un français « muras », de

murus -aceu, désigne le mur particulièrement épais contre lequel est appuyée la grande cheminée du type d'autrefois). Tel est l'usage ancien à Châtillon. Ex. : « torchier une parey » (CC 13, 44 v°); « la grant parei de l'esglise » (CC 18, 7 v°); « une parey pour soutenir le tey de la tourt, ou lieu de l'autre, que (qui) pour vellionge (vétusté) estoiet gastee » — c'est un travail de « chappuys » (CC 13, f° 41).

La pièce essentielle sur laquelle repose l'ensemble de l'armature est presque partout appelée « la semelle », d'un mot qui continue le latin sola : cheula à Viriat, seula à Chevroux, Saint-Jean-sur-Reysouze, seul à Louhans, Montrêt, Savigny, Saint-Germain-du-Plain, et Saint-Germain-du-Plain, et Saint-Germain-du-Bois, saoul à Mouthier, soula à Cuisery. Le sous-bassement sur lequel repose la semelle est, à Savigny, le seumrman, soit « sous-murement » : dans cette localité, comme dans beaucoup d'autres, les poteaux corniers sont des kôlmò (columna + ellu, au plur.), et les poteaux à l'intérieur des pans des « poteaux » (à Viriat, des « chandelles » : shèdâlè).

Nos comptes de Châtillon me permettent une dernière conjecture touchant le terme technique qui a désigné les grosses pièces incurvées d'une paroi clayonnée.

Ils contiennent fréquemment un substantif « orbes », le mot désigne sûrement des pilotis : p. exemple : « planter orbes en la fonde de la murelly » (CC 12, 13 v°; « orbes [faites de « grosses vernes »] mises dessoz le mur qui sostient le pont de la rivière » (CC 11, 15) ; « aydier à planter certaines et plusieurs orbes yqui mises pour fere seur fondement » (CC5, 18 etc...). Enfin les « orbes » sont employées dans un « paliz », assemblage de pieux, en avant d'une des portes de la ville. Le palis repose sur une « sola »; il est pourvu d' « orbes » et de « brez », d' « oulies » (branches taillées en aiguilles) et de « chivetros ». (CC 2, 6 et ss.).

Or, en ancien français, on appelle « mur orbe » (le mot n'est pas autre chose que l'adjectif orbus « aveugle ») un mur plein, déponyu d'ouvertures (soit portes ou fenêtres).

Donc les parties pleines d'un appareillage clayonné par opposition aux parties claires formées par le clayonnage, au sens restreint du mot, peuvent très bien, il me semble, avoir été appelées « les orbes ».

V. — Le mot, à notre sens le plus ancien, désignant la construction en bois est celui de Cras-Viriat-Attignat : trapè (masc.) (maison en

« trapè »). Le premier élément ne peut pas être « trois », qui n'aurait d'ailleurs aucune raison d'être sémantique : dans ces trois parlers, et jusqu'à la Saône, dans la combinaison « trois mois » usuelle pour désigner la petite récolte qui, semée au printemps (le blé noir surtout), se recueille à l'automne « trois » est trè (lorsqu'il est accentué, généralement trâ). D'après la phonétique de nos trois villages è (très ouvert) provient d'un ancien - en - qui a perdu sa nasalisation : « pan » est exclu, c'est à pen qu'il faut songer, et « pent » de « pendre » ne me paraît pas indiqué. Il faut aller, je pense, résolument du côté celtique pour cet élément, et aussi, sans doute, pour le premier.

VI. — Voici, pour en finir, un terme qui pose un problème que je ne suis pas, pour l'heure, en état de résoudre définitivement.

Notre excellent patoisant de Chevroux, le 3 avril 1934, en nous montrant un pyoushon pendu contre la façade de sa maison, m'a expliqué qu'il s'en servait pour épalkoutê. Devant mon regard interrogateur, il éclaire ce mot par sa définition en patois : avayé « arracher » leu palkou, et ajoute que leu palkou sont des pya de pané « pieds de maïs »; lui seul et ses aînés emploient ce mot palkou et ses dérivés.

Notons d'abord que, dans la région étudiée par Mlle Robert-Juret. le terme qui disparaît aux abords de Mâcon — et que je n'ai jamais entendu dans le voisinage de Bourg, mais, en revanche, à Vonnas — semble beaucoup plus vivace. Il est signalé là par notre confrère en sept points sous les formes paligo, palko, pargou, etc. Le dérivé de la région de Bâgé semble attester un t final ancien.

Or les Comptes de Châtillon nous fournissent les expressions suivantes :

En 1429¹⁶, on construit des abris pour les gardes de la ville, aux portes de Durlevan et de Villars. Ces abris sont dénommés « chapitailles »; et dans le compte, d'allure très francisante, une dépense est mentionnée pour le travail de « torchier, palligoter et complir la chapitaille et maison' de la porte de Bourg » (CC 10, f° 17). Une autre fois, une dépense est comptée pour « palleter et torchier la cagi de la porte de Bourg, ez luez ont l'on l'a reppareillia » (CC 10,

^{10.} Cf. O. Morel, La vie à Châtillon-en-Dombes, Bourg, 1927, p. 96.

^{11.} Noter non seulement « chapitaille » (sur quoi, cf. p. 116), mais aussi « maison » qui semble bien être employé ici au sens de « pièce où l'on se tient à demeure ».



MAISON URBAINE AVEC ARCADES A MERVANS (S.-et-L.)

Cliché E. Violet



Pl. XLVI

MAISON HAUTE ET BASSE A FLACEY-EN-BRESSE (S.-et-L.)

Cliche E. Violet

f° 24, v°). Le sens de cette opération, d'après les mots employés est clair : « complir » doit s'entendre du remplage d'argile; « torchier », de torticare, formé sur tortus (tordu), du clayonnage qui consiste à tordre les branches, et « palleter » une fois, « palligoter » l'autre doit s'appliquer au fait de fournir et de disposer les « palligots », ou les « pallets » soit les petits « pals, paux » palos autour desquels s'enlacent les branches.

Nous sommes dans l'obligation d'éclairer ce terme de « palligot ». Nous ne l'avons pas rencontré, à date ancienne, dans un autre texte. Mais à l'époque actuelle, il est attesté en des points assez variés du domaine gallo-roman. D'abord dans la région franco-provençale, A Crémieu (Isère) : paligò « bâton que l'on suspend au cou des bestiaux pour les empêcher de courir ». En Savoie, dans la région d'Annecy : palgò « pieu, gros bâton », dans celle d'Albertville : palgô « tuteur en bois, servant à dresser un arbre, une haie, etc. ». Mais la France méridionale offre aussi la même formation. Un coup d'œil sur la carte 434 « échalas » de l'ALF montre dans la région de Valence le mot pale, soit « palet », qui est à l'origine du verbe « palleter » cité plus haut, et à Pierrelatte, puis en aval de cette localité jusqu'à l'embouchure du Rhône paligo, que donne naturellement Mistral dans le Tresor du Félibrige. Je trouve aussi le mot, au sens de « gros bâton » dans le Dictionnaire romano-castrais, de Couzinié. Il manque dans les recueils lexicographiques de l'ancien provençal.

Le suffixe -igôt, dans notre région, se trouve dans l'adjectif foligôt à Chalon-Verdun et Saint-Germain-du-Bois, fouligot à Montrêt, fém. otc. Fertiault donne le sens : « folâtre, folichon, d'humeur trop gaie ». Le lyonnais-forézien (Gras) a foligat, le dauphinois foliguet, - eta, le provençal enfin « fouligaud, fouligaudo » dans le même sens. On a aussi chez nous, d'un simple insuité, patra « boue », patrigôt, masc., « patrouillis, patrouillage » (Fertiault). Ces constatations nous permettent, je crois, de regarder le terme de paligot, et son dérivé ancien paligoter comme des mots nés sur notre sol bressan et dombiste à date relativement ancienne. Et il n'y a pas lieu de leur supposer, de prêter par conséquent plus ou moins aux choses qu'ils désignent une origine méridionale.

La terre à bâtir. — La terre spécialement préparée pour être employée dans certains types de construction porte, dans notre langue

académique, le nom de « bauge ». Depuis ses origines, le Dictionnaire de la Compagnie a, dans son article « Bauge », un paragraphe ainsi conçu : « Il se prend aussi pour un certain mortier de terre grasse, mélée de pailles. Maçonnerie faite de bauge, enduire de bauge » (1694). » Furetière avait été, à son habitude, plus concret et plus explicite : « Bauge, se dit aussi des murs qui ne sont bâtis que de cailloux, dont la liaison est faite de terre grasse humectée, et mêlée avec de la paille et du foin. Presque toutes les cabanes de paysans n'ont que des murs de bauge. On dit quelquefois bauche. »

Il vaut la peine, pour le propos qui nous occupe, de remonter au traité technique qui a été la source probable de nos deux lexicographes. C'est l'ouvrage désigné en général sous le nom de Maison Rustique qui a paru sous des formes toujours plus ou moins renouvelées dans la librairie française de 1564 jusqu'à 1896. (La première grande édition est celle de 1583, qui a pour auteurs Ch. Estienne et Jean Liébaut). « La bauge n'est autre chose que de la terre franche mêlée avec de la paille, ou du foin hachés, bien pétrie et corroyée. On appelle aussi murs de bauge ceux qui ne sont faits que de cailloux liés avec de la bauge seulement; la plupart des chaumières sont ainsi faites. Quand la bauge s'applique sur de la charpente, comme pour les granges, étables et autres menus bâtiments, ils appellent cet ouvrage du torchis : parce que le pan de bois ou charpente qui n'est ordinairement qu'un assemblage de quelques mauvais petits poteaux lattés, étant dressé, on prend de la bauche (sic), on la tortille autour de certains bâtons en forme de torches, d'où vient le nom de torchis... » - cité ici d'après le texte de la 4º édition, 1736.

« Bauge - bauche » a été ramené par les linguistes à une origine celtique : gaulois balcos « dur » « fort » « argile séchée et durcie »". La forme qu'il a conservée, dans notre région où il a sûrement existé, est celle qui est la plus rapprochée de son origine : avec ch. Mais il n'y a gardé qu'un emploi botanique. La preuve qu'il a été employé aussi dans le vocabulaire de la construction nous est fournie par des textes lyonnais du XV siècle : « Ont baillié à priffait... de faire la meson des Forges, de la moyson [— « mesure »] qui s'ensuit... de deux piés de gros en fondement et d'un pié et demi dehors terre,

^{12.} Cf., en dernier lieu, REW* 1226. M. Meyer-Lübke croit que « bauche-bauße » au sens de « terre à bâtir » sont du français de l'Ouest, exclusivement. Ses objections ne me paraissent pas fondées,

emboschée dehors et dedans » (Registres consulaires de la Ville de Lyon, par M.-C. Guigue, 1882). N. du Puitspelu, qui a étudié ce mot (Dict. étym., p. 142), a près en avoir fort bien marqué le sens « enduire au mortier », en a indiqué l'origine avec une louable perspicacité. Le mot est attesté aujourd'hui encore en Suisse (Cf. l'important article de FEW : 210-212) et dans le Val d'Aoste (Italie : fait partie de la région « franco-provençale »); mais le substantif « embochemens » et le part. passé fém, « embochea » qui paraissent dans les Comptes de Châtillon (CC 15, 27; CC 4, 17) se rattachent au mot « bôche : perche, balka ». Donc l'existence de « bauche : terre à bâtir » à côté de « bauche : perche, solive légère », celui-ci bien établi en ce sens (cf. 109 ss.) me paraît avoir été, dès l'origine. précaire. Et il n'est pas étonnant que le mot ait disparu pour laisser la place à l'autre.

Toujours est-il que, dans la Bresse du Sud, quand on veut préciser le mot « terre » dans son sens spécial ci-dessus, on dit, à Viriat par exemple, tara zhélhè « argile », mélhô avé de baleu « mêlée avec du balou ».

LA CONSTRUCTION EN « PISÉ »

La construction en « pisé » est toujours, dans nos parlers, désignée par son nom français.

L'exclusivité de cette forme n'implique pas nécessairement l'origine française — au sens linguistique restreint de ce mot — de la chose elle-même. Le mot « pisier » est un mot bien patois (Etym. : pinsiure), connu partout (pizyé à Cheyroux, pijyé à Cras, pijé à Viriat) attesté à l'époque ancienne par châtillonanis pisier (« se aydarent à pisier et mettre en poudre salpetre et suppre », CC 15, 29 v°). Etymologiquement « pisé » peut être, est probablement le participe passé de ce verbe, employé substantivement. Or ce mot existe dans tous nos parlers de Bresse, sous sa forme phonétique normale : piz(y) a, pij(y) a masc., et il désigne une soupe faite de riz écrasé et délayé avec du lait, et d'usage presque quotidien. On peut dire aussi que la finale de « pisé » répond, dans nos parlers, à la forme qu'y a prise le suffixe -aceu : done elle n'a rien de choquant : c'est vers cette interprétation que j'incline.

Deux termes n'ont pas été perdus de vue. C'est « banche » et son dérivé « embanchier », encore familiers aux non-techniciens. D'autre

part, les trous laissés dans les murs par les barres de bord qui portaient les « banches » ont conservé, plus ou moins altéré, un nom technique : « læ-z-achourii, masc. pl. ». Nizier du Puitspelu, architecte, philologue et poète, au sens le meilleur de ces trois mots, a enregistré : « lançonnier, larsonnier : terme de construction lyonnais. Petit soliveau, placé transversalement dans l'épaisseur d'un mur de pisé en construction, et qui sert à maintenir les banches entre lesquelles on pise la terre. De v. fr. lançon, branche d'arbre, et, par extension, petite pièce de bois de la grosseur d'une branche, plus suffixe d'oîl-ier, applicable aux noms d'objet. Lançon vient de lancea, au sens de fût, plus suffixe -on. Dans la forme larçonnier, la plus usitée dans nos campagnes, n est devenue r sous une influence que je ne sais pas expliquer ».

La déformation nouvelle subie par le mot à Viriat est une aphérèse de *l* initial, considéré comme article.

Notons enfin que, aujourd'hui, les « lançonniers » de bois primitifs ont été remplacés par de légers « serre-joints » (altération du français académique « sergents ») de fer, et que les « (l) a(r) sonniers » disparaissent, et, avec eux, leur nom.

Je n'ai pas trouvé dans mes documents châtillonnais trace de construction en pisé. C'est la brique qui, naturellement, fournit, en masses énormes, la matière de la construction des murs de la ville, de l'église et du château; le torchis, lui, paraît avoir régné exclusivement dans la construction des habitations particulières.

LA TOITURE

 Le souvenir des toitures en paille n'est pas perdu en Haute-Bresse. (Cf. Rebouillat, I, p. 47; supra p. 85.)

Sur la terminologie de cette technique, je ne puis donner que le vocabulaire ancien de Châtillon-en-Dombes. Il y est parlé de construction « meysona a teyt de pailli ».

^{13.} Je pense, quant à moi, à l'influence d'un mot très usuel : arson (de arcionem); l' « arson » du berceau (qui en soulient les rideaux), les arsons de la faux à blé, qui font partie de l'arbezhéta, laquelle sert à « rushye lou blô » (Chevroux).



MOULIN DE QUINTE BASSE A FOISSIAT (Ain)

Cliché E. Violet



PL XLVIII

CARONNIÈRE DE MOLARD-DOURY A SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (Ain)

Cliché E. Violet



Pl. XI,IX

VOUILLAU A SIMANDRE (S.-et-L.)

Cliché E. Violet



CHAPITÉ A SAINT-JEAN-SUR-VEYLE (Ain)

Cliché E. Violet

Dès le plus ancien compte il est fréquemment fait mention de glui : « cloys de palli » employés à couvrir le sommet de la tour; il y a des « gros » et des « petits » cloys (CC2, compte de 1385-7 : fo 24 fo 43 vo). Dans le compte pour les années 1406-8, il est question d'une « charre de pally cloya » (CC 6, 7 v°), de « palli tuillia et cluya ». En 1429-30 apparaît (fº 8 vº) la forme francisante : « cluys ».

II. - Faut-il attribuer à l'apparition et à l'extension du toit en tuiles (tyéla, partout; les Comptes de Châtillon parlent déjà de tuiles « à crochet »; mais « tuilerie » est à Châtillon autrefois, comme aujourd'hui partout : « carronière », soit karounizhe : cf. M.-A. Robert-Juret, p. 64-66) la substitution de « couvert, subst. m. » kouâr à « toit »? Toujours est-il que le « kouâr » est étendu sur la maison comme la kouârta (« couverte » = couverture) sur le lit. -Sur l'avant-toit, voyez p. 118 et suiv.

L'eau de pluie peut être recueillie dans une gouttière horizontale qui s'appelle shano, subst. fém., partout où elle existe. Le mot est, en français local, « la chenô »; Mâcon francise autrement : en « chanée ». C'est le latin canalis. Il est question à Châtillon, en 1401-3, de « una chanal viely de boc » (CC 5, fo 5). - A Viriat j'ai entendu appliquer le mot de shanô au sillon que laissent entre elles deux rangées de tuiles rondes.

La terminologie de la charpente - œuvre du shapoui : mais le mot s'entend de moins en moins - peut être, dans la Bresse inéridionale, résumée de la façon suivante.

- 1) La « poutre de faîte » est la fitra (avec i long) (à Chevroux : fita). Le mot est à Châtillon, dès notre plus ancien compte (1385-7, CC 2, fo 24) sous cette forme; mais en 1399-1401 (CC4, fo 35) on rencontre aussi la forme fretra (« deys lo trabs jusques à la fretra »). L'une et l'autre forme remontent à un mot germanique : first.
- 2) Les sablières qui courent sur les murs ont des noms divers. A Viriat, ce sont des shyèuron-né, f. pl.; à Chevroux, des chablizhé. C'est ce dernier mot qui est attesté à Châtillon, en 1406-8 (CC 6, f° 13, r°) : « fere plusours chivrons, sablires et verges de fusta ».

3. Les chevrons sont des shyevron (Chevroux, jusqu'à Cras; shevron à Viriat, Saint-André-sur-Vieux-Jone et plus à l'Est).

4) Les chevrons sont couverts de laté.

- 5) A Loisy, les chevrons sont prolongés, au dehors, pour soutenir le forjet avec une inclinaison moindre que celle du toit, par les koyô, masc. pl. Je vois dans ce mot coda « queue », et le suffixe diminutif -ellu, soit ce qui serait en français « quoueaux ».
- L'entrait est le « tirant » : Chevroux : têzhan, Viriat : têzhê (Pour Savigny-sur-Seille, v. figure).
- 7) Le poinçon, qui repose sur l'entrait et porte la « fitra », porte à Chevroux son nom français; mais à Viriat, il est le kroupouni, à Bourg le kroupignon : son nom populaire a été assimilé, ici, à la pièce du harnachement qui couvre la « croupe ». L'ancien français emploie fréquemment le mot « croupe » (voir Godefroy : croppe), au sens de partie supérieure d'un bâtiment. Nos textes châtillonnais donnent le mot « cropon ». P. ex. dans les réparations faites à l'Eglise on a : « boter une pierre dessoub le sommier de la gran na [nef] et du cropon (CC 21, 18 v°); ibid, 23 : « dessous le cropon on la premiere vota du cors [== chœur] de l'esglise »; « relatter tout le croppon de la grange » (CC 6, f° 8 v°).
- 8) Les arbalétriers sont à Chevroux des albéti, à Viriat des arbezhéti, dans la Bresse du Nord, à Savigny-sur-Seille : arblrtié (Jeanton-Violet).
- 9) Ce qui s'appelait autrefois, à Chevroux, les vantrizhe « ventrières », porte aujourd'hui le nom de « panna » sg., -e pl.
- 10) L'assemblage qui permet de supporter en dessous le forjet s'appelle généralement « les-quatre-chiffres »; mais, dans la région de Mâcon une dénomination plus ancienne est les chouvrezhon, c'est-àdire « sous-vergeons ».
- 11) Il semble que du côté de Mâcon le mot panna" tende à devenir le terme général pour « poutre de comble », tandis que du côté de Bourg, l'équivalent serait trô. Ce dernier mot, sous la forme tra au singulier, trabs au pl. est constant dans les comptes de Châtillon : c'est donc, à ce qu'il semble, le terme ancien. Il fournit un dérivé qui est traveyson, au sens de « étage » (CC 2, f° 40), lequel se trouve aussi ailleurs, p. ex. en 1388 dans les comptes de construction du château de Ripaille, à Lyon, en 1418 (2 juin) dans les Registres consulaires (p. 121) (là aussi : traleyson). Mais dans plusieurs mil-

^{14.} Parmi les lexicographes de l'arrondissement de Louhans, seul Gaspard donne, pour Montrél : penne « pièce de bois de toit ».

liers de pages que j'ai dépouilllés et où il est, de 1385 à 1497, constamment question de constructions de bois, de terre et de brique, je n'ai jamais vu le mot panne. D'autre part, je constate à Vaux (Ain), aujourd'hui, la présence de panna au sens de « grosse poutre », en concurrence avec somia », masc.".

LA MAISON D'HABITATION ET SA DISTRIBUTION INTÉRIEURE

Le nom de « maison », sous les formes diverses que lui donnent les phonétiques locales, a dans nos parlers, outre le double sens de « bâtiment en général » et de « maison d'habitation », celui plus restreint de « pièce centrale des locaux d'habitation, où l'on pénètre de plain pied après avoir franchi le seuil, qui commande toutes les autres, qui est surtout à usage de cuisine, donc pourvue d'une grande cheminée, et occupée de préférence l'été ». Ce sens me paraît plus répandu dans la partie orientale que dans la partie occidentale de la Bresse : ici - mais là-bas aussi - cette pièce porte le nom de « cuisine » : kyujena. Pour donner une idée de cette variété dans les formes qui accuse l'individualisme de nos parlers, citons simplement à partir de Mâcon : Crottet : mâzon, Replonges : mouejan, Bâgé : mâzan. Chevroux : mouazan, à Jayat : mazon, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Béreyziat et Saint-Jean-sur-Reyssouze : mouazon, Courtes : mouajon, Curciat-Dongalon : m(ou) ajon14. La forme de Romenay est : mouajan, majan à Loisy, et mayon à Saint-Germain-du-Plain, maion aussi à Chalon (Fertiault).

Or, en ces deux derniers points, on emploie à peu près indifféremment aujourd'hui au sens restreint indiqué ci-dessus « mâjon » et ufê. Pour les Bressans de l'Ain, du canton de Saint-Trivier, ce mot, qui s'entend déjà à Montpont, est caractéristique du langage des « Bregougnons » de là-bas. On les étonnerait sans doute en leur apprenant que, au commencement du XVII siècle, dans la région de Bourg, une

^{15.} Je ne peux pas, dans cette question de « poutre », ometire de renvoyer le lecteur à l'étude de J. Jud « Poutre », 1908, parue dans l'Archio de Herrig, CXX.

^{16.} Ces formes ont été recueillies à peu près toutes en une seule journée au cours d'une excursion ethnographique et linguistique, de septembre 1928, dont je dois le plaisir et le profit à M. Eugène Dubois.

certaine Marguerite pouvait vanter ses talents domestiques dans les termes suivants :

Per afatié l'outo é per pano le chire Ze si se bin drecha coman a buto cuire.

(Pour balayer la maison et pour essuyer les chaises, je suis aussi bien dressée comme à bouter cuire) (Enrôlement de Tioan, p. 100). Aujourd'hui ce mot de utô est bien un vocable caractéristique de la Bresse Louhannaise, On est surpris seulement que, malgré l'orthographe utau adoptée par Fertiault en 1896, et son interprétation exacte, Rebouillat ait, en ce qui concerne Mouthier, suivi une indication étymologique donnée par Guillemaut et écrit « Cuisine ou hutteau », méconnaissant ainsi la parenté avec le français « (h) ôtel » et le provençal « oustau » qui remontent à hospitale.

Il ne nous paraît donc pas douteux que les noms anciens de la maison aient été, dans nos parages, les mêmes que dans le reste de la France : mansio et hospitale, avec des nuances difficiles à préciser, peut-être avec une prédominance du second terme sur le premier. Nos textes anciens de Châtillon — bien qu'ici un ostal semble désigner une maison de particulier peut-être plus cossue qu'une autre — et nos documents lyonnais, publiés ou inédits, parlent dans ce sens. Il faut noter aussi que la spécialisation de sens de ce dernier mot au profit de « pièce principale de l'habitation, cuisune » s'est produite également dans la partie orientale du département de l'Ain, dans la haute vallée de la Valserine (Lélex) et dans les régions voisines du Jura (Septmoncel, les Rousses, le Bois d'Amont) : outâ masc., dans toutes ces localités, — et dans une autre partie du domaine franco-provençal, à Chamounix.

Notons, en demier lieu, l'existence en ancien châtillonnais (CC 3, fo 31, ro et vo; compte de 1390-1392) de la préposition complexe « enchies » — une fois —, « enchiez Joh. Larrat » — deux fois — qui correspond au type de l'ancien provençal « a co de », qui conserve donc avec une valeur plus concrète que le français septentrional le nom le plus populaire de la maison « casa ». Casa, chez nous comme ailleurs, a laissé sa trace dans de nombreux noms de lieu. Il faut signaler d'abord la chaise, les chaises en Saône-et-Loire, commune de Cressy-sur-Somme, et commune du Creusot: mais ce sont là des formes



PI, LI

PUITS DE LA GRANGE DES PLANONS A SAINT-CYR-SUR-MENTHON (Ain)

Cliché E. Violet



Pl. LII

PUITS A SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT (Ain)

Cliché E. Violet

françaises. La forme phonétique normale en Bresse sur la rive gauche de la Saône est chize, partout où l'on a des infinitifs de première conjugaison (après consonne palatale) en i. Comparez, près de Mouthier-en-Bresse, le n. de l. les chivres, à Mouthier même le nom commun veuillie « vrillée rampante ou grimpante » qui continue viticulata. Done on reconnaîtra casa dans la Chize, hameau de la commune de Branges et de Serley, la grande et la petite Chize, hameau, commune de Saint-Vincent, les Chises à Saint-Usuges; enfin la frette Chise, hameau de la commune de la Chapelle-Thècle est une fracta casa". Le dérivé de casa, casale, donne régulièrement en franco-provençal Isaza(l) chaza(r), conservé çà et là comme nom commun, au pluriel en de nombreux endroits et en particulier dans le nom de lieu mâconnais Chazaux, commune de Saint-Cyr. D'autres dérivés, diminutifs, sont, précisément en Saône-et-Loire, les masculins : Chazets et le Chézet suffixe -itlu), et Chazelles (suffixe -ellas).

Une fois franchi le seuil de la porte³⁸ (en bressan du Sud : chôdelī « seuil de l'huis »)³⁸, on se trouve à l'intérieur des locaux d'habitation, dans les pièces qui sont désignées par un nom collectif, peu précis, et qui est employé presque toujours dans le même contexte. Dans la région de Bourg : léz etrou (é long), masc. pl., ce qui est sans doute aussi le terme de Louhans, comme celui de la Bresse méridionals de l'Est. Ce mot me semble une simple adaptation du français.

Au Nord, dans la région de Chalon-Verdun, Fertiault donne un autre mot, « les aises », avec la phrase traditionnelle : « ol ira ben

17. Le mot cosse fournissait dans le latin du moyen âge un dérivé casamentum; ce mot désignait un droit payé par un tenemestier au concesseur d'un terrain à bâtir concédé à titre d'emphytéose, « Bemers Moyrons d'Ennès (Vésine (Ain), arr. de Bourg), tint de l'igleyai de Seint Pirro de Mascon lo chassement de sa mayson et I. Seillion de terre à IIII parisis de rente » (Doc. ling., p. 37, et note 2 de l'éditeur).

18. Pour la description de l'intérieur de la maison qui convient à toute la Bresse — asuf les aménagements variables qu'y ont introdust l'aisance et la « culture » moderne — je renvoie au livre de Mile Robert-Juret, p. 69 et sa, et au l'exique qui le termine.

19. Mile Robert-Juret a relevé dans son domaine (loc. cit., p. 69) béseu : ce mot est en ancien châtillonnais « bassuel ». CC3, f* 23 : bassuel de la fenestra. Il est aujourd'hui sur les lieux bōsouâr désignant le seuil de la porte, formé souvent — comme en Bresse — d'une poutre qui porte les deux montants du chambranle de la porte. Cf. A. Thomas (Romonia, 33, 214); REW 8064 : solea.

vou q'ri l'afaire; ô sait tous les aises de la maion ». C'est ce mot qui rend sous sa forme régionale le concept à exprimer : il a été ramené par M. Antoine Thomas au latin adjacens, participe présent de adjacere, et un coup d'œil donné à la page 31 du 1er volume du FEW montrera les formes diverses, et aussi la diversité des significations qu'il a prises en franco-provencal. D'autre part, dans le patois actuel de Viriat, on emploie l'expression : metr le bête eje (avec é long) « rentrer les bêtes ». Ce dernier mot est un adjectif verbal, du type français si répandu dans nos parlers locaux « comble » : mesure comble (cf. à Romenay : fleurs flapes « fanées »), et il provient du verbe qui serait ancien français aaisier, patois de Viriat éjé, transitif, au sens non pas de « mettre à son aise », mais de « mettre à l'abri » ou, plus exactement encore, « mettre dans ses meubles ». Les matériaux du FEW ne font pas apparaître de formation correspondant à celle-là. Un autre nom plus concret, plus facile à spécialiser que ce collectif est celui de « chambre », employé partout au sens de « pièce ». « chambre de poêle » est celle qui est contiguë à la « maison », où il y a un « poêle » au lieu de cheminée, et où l'on se tient surtout l'hiver. A l'origine, cette pièce s'appelait simplement « poêle », avec la forme spéciale que le mot avait reçu de son etymon ; pensile. Comme plastrum (cf. p. 87), ce mot a été emprunté par l'ancien hautallemand

Le diminutif de « chambre » est très employé dans la Bresse orientale, soit au Sud, soit au Nord : cela tient à la multitude de petites pièces qui entourent de tous côtés des pièces plus grandes, à ce besoin d'aménagement qui a créé, surtout à l'Est de Louhans et de Saint-Germain-du-Bois, les premières maisons de type bressan qu'on rencontre en venant de Lons-le-Saunier ou de Bligny.

A Viriat, le shèbron est, ou était, la petite chambre assignée à un domestique, laquelle, par un fnétron, était placée sous la surveillance des maîtres logés dans la shèbra de pwalou voisine.

Dans un très grand nombre de « maisons » bressanes, parfaitement tenues et meublées à la moderne, pourvues de revues et de T.S.F., le sol est encore fait de terre damée. Il peut être aussi couvert d'un briquetage, pavô a karons (comme le grenier d'ailleurs); ou dallé, pavô a lheujé³⁰ (Viriat) : chose naturellement fréquente dans la laiterie. Assez souvent la « chambre de poêle » est planchéiée : poutelô (cf. à Châtillon, en 1430) (CC 10, 21 v°) « posª a poteller », et en 1390 : « potelar les dues traveysons », « potelar sus les travons » (CC 3, fo 22).

Le plafond - qu'on appelle « grenier », le ou les greniers étant au-dessus - est constitué par une ou deux poutres maîtresses : pôtrou" (ô long) masc., sur lesquelles reposent les travon(s)" « solives ». Le plafond peut être latté — latô — et « plâtré » : zhich(y) a, participe passé du verbe zhich(u) é24.

LA VAISSELLE, ETC.

Dans toute la région ici étudiée je n'ai jamais, au cours de mes conversations et de mes interrogatoires, trouvé la trace d'un terme ancien qui, partout sans doute, désignait « la vaisselle ». Dans la Bresse du Sud par exemple on entend toujours v(ou) achala, et, pour désigner le meuble, d'un style souvent original, sur lequel se range la vaisselle, un dérivé en -i, correspondant au français « vaisselier ».

Le terme ancien « aisements » au sens de « pièces de vaisselle » a été successivement signalé dans la Bresse chalonnaise par Guillemin, Gaspard et Fertiault.

En 1897, l'enquêteur de l'ALF, interrogeant, il est vrai, des hommes, mais dans la phrase « essuyer la vaisselle », n'a pas recueilli « aisements » à Thurey; et L. Guillemaut ne le donne pas davantage à Louhans. En revanche l'ALF a bien eu, en Saône-et-Loire, rive droite, avec une forme phonétique normale ayman, dans la Côte-d'Or à 16 et 19 comme dans la Nièvre à 4 ajman, enfin azman en Haute-Saône. Et cette forme s'étend dans une aire considérable, de l'Est de la Haute-Saône jusqu'à l'intérieur de la Suisse.

Un simple coup d'œil sur la carte de l'ALF, complétée par les lexiques locaux, montre comment s'est opéré le recul d'un vieux mot : une chose nouvelle a appelé sans doute un mot nouveau.

^{21.} Etym. : postis a jambage d'une porte ».

^{22.} Etym. : pulliter « poulain » (cf. pour la métaphore, « chevron, chevalet p. etc.).

^{23.} Etym. : trabs a poutre ».

^{24.} Etym. : Verbe dérivé de gypsum, mot grec latinisé.

Il est permis de se demander si, dans ce cas particulier, une autre action ne se serait pas exercée. A Vaux, les pièces de vaisselle s'appellent « les aises ». Ce mot allait-il jusque dans la Bresse du Sud? Toujours est-il que ce mot d' « aises » (et, par conséquent peut-être aussi, plus ou moins, le dérivé « aisements ») pouvait donner lieu à un flottement de sens regrettable.

A Lyon (Puitspelu, p. 81), en 1473, le sergent royal est payé « pour avoir ajourné (des gens) qui avaient fait leurs chambres aisées encontre la muraille de la ville ». A Châtillon (CC 5, f° 30) on donne une rétribution spéciale à des ouvriers « por ce qu'ils ovrissent mieux en certains lieux des aises de la ville ont (— où) ils ne voloyent point volontiers aller. » Et le sens de « lieux d'aisance » est établi par le passage CC 10, f° 13 v°.

La dualité de sens que pouvait avoir le mot « aises » dans la Bresse du Sud (car dans la région Chalon-Verdun Fertiault ne le connaît que pour désigner les pièces de la maison) a-t-elle été la cause de l'élimination de « aises » — « vaisselle »? Nous devions poser la question, mais nous la résolvons par la négative. Aujourd'hui kabênê a deux sens bien différents, qui coexistent : celui du français moderne et celui de grande armoire à serrer le linge. Il est vrai que dans le premier sens le terme un peu brutal de shêyau (Jayat), shêyô (Viriat) (cacare + atoriu) n'est pas, même chez des femmes, réputé malséant.

Quoi qui doive résulter de cette discussion sur un problème d'homonymie, nous devions aussi, dans cette étude de la maison bressane, mentionner et commenter des termes s'appliquant à des objets qui y ont leur place.

LE PUITS

Mlle Robert-Juret a recueilli, dans le domaine de son enquête, cinq formes de « puits » pour dix-neuf localités, La forme poui qu'elle a ceueillie à Simandre et Montrêt monte au moins jusqu'à Saint-Germain-du-Plain : pour « puiser » on dit, dans cette dernière localité, d'après une phonétique spéciale, mais assez répandue à l'entour (entre voyelles -z- devient -y-) : pouyi èn souay d-yo « puiser une seille d'eau », Fertiault, qui donne « pouit » pour Verdun-Chalon avec « pouiser » pour le verbe, est sans doute influencé par le français. Au Sud, on rencontre encore pour sur une ligne qui va de Replonges à

Montrevel-Foissiat-Bourg (avec pouéjé, pwajé, pwějé « puiser »); mais la bande au-dessus de celle-là — elle commence à Chevroux, Saint-Jean-sur-Reyssouze, et occupe le canton de Saint-Trivier cvec Romenay — est occupée par poua. Les infinitifs correspondant à -yé é de la Bresse étant dans cette zone en -i on a, p. ex. pouazyé à Chevroux, pouazi à Cormoz. En ce qui concerne la phonétique, il faut remarquer dans tout notre domaine l'absence absolue du timbre u de la voyelle, ce qui donne au mot une couleur toute différente de celle du mot français.

La manivelle en S qui sert à manœuvrer le tour est, au Sud, une ségneula, signol à Louhans (Guillemaut, signol à Saint-Germain-du-Plain (ici avec le sens de « treuil » du puits), comme à Lacrost. Voir les formes énumérées par Mlle Robert-Juret au vocabulaire. Le mot continue le diminutif ancien de ciconia « cigogne », soit ciconiola.

La margelle est dans la Bresse du Sud généralement na mardalo. J'ai eu marjal à Saint-Germain-du-Plain. Ces formes prolongent vers le Nord et le Sud celles qu'a recueillies Mlle Robert-Juret.

Un mot très intéressant est celui qui désigne le crochet au bout de la chaîne du puits. Louhans et la Bresse septentrionale n'ont pas de terme spécial : krochô, krèchô (cette dernière forme à Saint-Germain-du-Plain); mais dans toute la Bresse du Sud on a un mot qui correspondrait à un français tellier, ou tillier. A Viriat on dit, par exemple, lou télhi a dépondu, « s'est décroché »; il s'agit non pas seulement du crochet, mais « de la chaîne et du crochet d'un puits ». Il faut sans doute chercher l'origine de ce mot dans le germanique correspondant à l'allemand « zeile — ligne », francique tîla, augmenté du suffixe -ariu. Le mot peut être aussi d'origine burgonde. Cf. en dernier lieu E. Gamillscheg, Romania Germanica, 1934, p. 194.

Quant au dispositif, constitué par une colonne verticale et une barre oblique, qui sert à manœuvrer le seau dans les puits d'ancien modèle de la Bresse septentrionale, il s'appelle à Saint-Martin pingôl, à Saint-Germain-du-Plain pingôl (fém.) : ces mots sont des dérivés de « pendre ».

25. Le même moi, sans doute, apparaît plusieurs fois dans les comptes de Châtillon : « arballestes d'aciel garnies de telliers de hoc » (CC 10 33 v°); « arbalestes gargniez de leur telliers et ferremende » (CC13, 52 v°); « ung telier d'arbaleste » (CC18, 50). Cf. Godéfroy.

LES BATIMENTS D'EXPLOITATION

Les bâtiments d'exploitation portent à Mouthier-en-Bresse le nom de « embargeaux ». Cette orthographe masque l'origine du mot, qui est évidemment de la même famille que Chevroux abrézhyé « remiser, mettre à l'abri, sous toit, les animaux, les instruments »; au centre du département de l'Ain, à Saint-Martin-du-Mont : abèrzhi. A ce verbe correspond, en Suisse, un verbe aberdzi dont l'étude, par M. J. Jeanja-quet, est à l'honneur du Clossaire des patois de la Suisse romande (1e^{**} fascicule, paru en 1924). De l'historique consacré à ce mot, nous extrayons la première phrase : « Le verbe dérivé du germanique hariberg-, qui désignait proprement le logement militaire, le cantonnement, a conservé en franco-provençal, comme en provençal et en italien, l'a germanique primitif, tandis que héberger repose sur la forme franque heriberga ».

Quant au substantif de Mouthiers, il provient d'un dérivé de ce verbe par le suffixe -itoriu (fr. dor-toir); d'autre part, l'idée qu'il exprimait a fait substituer à l'a initial primitif la préposition en. La même intrusion de la préposition-préfixe en- s'est produite à Vaux-en-Bugey (canton de Lagnieu) (Ain), où nous avons einbarzhia « loger [une récolte, surtout le foin et la paille] ». Dans la montagne greno-bloise on a un substantif dérivé, écrit traditionnellement « habert » qui désigne un chalet où on conserve du foin. La forme « bâtiment d'hébergeage » au sens de « bâtiment des bestiaux et des récoltes » que Guillemaut donne pour Louhans, Gaspard pour Montrêt, et que M. Jeanton me signale comme usitée dans une bonne partie de la région louhannaise, est donc le résultat d'une francisation. La forme ancienne est conservée par des noms de lieu (cf. l'Abergement-de-Cuisery).

L'expression « bâtiment de bujes » est, évidemment, de date récente.

LE FENIL.

I, — Au Nord de notre domaine, à Mouthier-en-Bresse, le feniu porte le nom de soulay, et le mot se trouve en Bresse chalonnaise dans le canton de Saint-Germain-du-Plain sous la forme « soler (avec r muet ou prononcé?), à Montrêt (Gaspard) avec le sens précisé de « fenil inférieur »; soulé" à Saint-Germain-du-Plain et Saint-Martin-de-Bresse. Ce vocable est le continuateur normal du latin solarium qui a fourni le nom actuel dans toute la région voisine à l'Est, en particulier dans tout le département du Jura (voir la carte 550 de l'ALF, qui donne aussi seuli à Beaubery - Saône-et-Loire -). Il y a plus. L'extension de ce type lexicologique peut se poursuivre bien plus au Nord, jusqu'en Meurthe-et-Moselle (pour les Vosges, voir O. Bloch, Les parlers des Vosges méridionales, 1917, 279-280), et bien plus au Sud, en particulier vers le Sud-Est.

Dans toute cette zone — qui comprend, avec le franco-provençal, le français de l'Est, mais qui, à époque ancienne, était beaucoup plus étendue — il y a lieu de regarder solarium, littéralement « lieu, étage exposé au soleil » comme un terme ancien ayant désigné le fenil.

On notera aussi que le mot latin a été très anciennement emprunté par l'ancien haut-allemand, et qu'il vit encore dans l'allemand « Söller ». Et on se reportera à ce qui est dit plus haut (p. 102) à propos de plastrum et de pensile.

I. — A. Thurey, Edmont a relevé, à côté de soule, continuateur normal de solarium: fouénô. Ce dernier type est le seul qui soit donné pour la région louhannaise par Guillemaut: fenau, feniau, foinneau, et un texte de 1663, cité par lui, en montre l'ancienneté relative. A Montrêt on a foineau, comme à Loisy, à Saint-Germain-du-Plain et près de Chalon-Verdun. A Lacrost, on a : fwèné. Au Sud, dans l'Ain, fénô se rencontre, concurremment avec planshya cité plus loin, à Jayat. Enfin Le langage pop, de Mâcon donne, à côté de « fenière », fenal et fenau (fenil, noté par l'ALF à Replonges, n'est pas patois. — E. Violet, et moi-même).

Le dictionnaire de M. v. Wartburg, et mieux encore, la carte de l'ALF montrent que les formes en -al -ô sont surtout représentées dans le centre de la France. C'est de là, à n'en pas douter, qu'elles sont arrivées sur la rive gauche de la Saône. Là, comme dans d'autres régions de la France — c'est ainsi, déjà, que Mlle Robert-Juret

26. A vrai dire, il s'agit là surtout d'un lit de foin qu'on conserve, immédiatement au-dessus de l'écurie. Il est formé de vieux foin impropre à la consommation, qui maintient la chaleur dans l'écurie et qui absorbe la sueur du foin nouveau. Ce lit de foin s'appelle à Saint-Martin-en-Bresse (près Saint-Germaindu-Bois): sôfré (masc.). A Lacrost et au Sud, région plus chaude, la chose n'existe pas. (p. 129) l'a compris — le suffixe -ile, du latin fenile (comparez caprilechevril) avait été remplacé par -ale.

Quant à « fenière » arrivé à Mâcon et au « fouène » de Lacrost, ce sont des mots qui viennent du Sud, et l'auteur du FEW a indiqué avec juste raison que ces formes sont nées sous l'influence de granarium et de palearium. Il est normal aussi que, à côté d'un « fenier » masculin se soit créé, en France, en Italie supérieure et en pays rhéto-roman un féminin « fenière ». Les noms de choses sont très sujets à être assimilés ainsi à ceux d'êtres vivants : dans un pays où existe « panier », « panière » indique un objet de forme différente, et de volume plus grand.

Les faits indiqués ici montrent de façon vivante comment notre pays, qui peut, à l'origine, avoir exporté solarium, a importé de provenances différentes des dérivés de foenum. Nous voyons aussi que c'est sans doute d'un centre comme Louhans que se propage en direction Nord et Sud fénô.

III. — Dans la plupart de nos parlers bressans du Sud, le fenil est en effet désigné par un troisième mot qui, au premier coup d'œil, semble tre tout simplement le correspondant du mot français « plancher ». En fait il se trouve au-dessus de l'écurie; et on jette le foin dans le ratelier (rôtelì), à travers le « plancher », par un trou qui, souvent, n'a pas d'autre nom que le « plancher », par un trou qui, souvent, n'a pas d'autre nom que le « plancher », puque dans la région verduno-chalonnaise Fertiault a enregistré : « plaincher » : « plancher, fenil, grenier, resserre au grain et au fourrage »; à Molaise, commune d'Huilly, MM. Jeanton et Violet ont recueilli « plancher ; fenil au-dessus des écuries ». Le comte de Chambure, en 1878, donne les mêmes sens au mot morvandiau « plainché »; et ses indications sont complétées par quelques notations de l'ALF, à Igornay (S.-et-L.), à Martrois et Gissey-sous-Flavigny (Côte-d'Or).

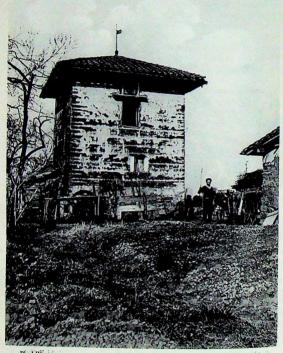
Mais il convient de remarquer — ce que n'ont pas fait avec assez de netteté les lexicographes récents — que le français a connu deux mots dérivés de planca par des suffixes distincts, et offrant des sens distincts. Chez nous, à Jayat et à Foissiat, canton de Montrevel (Ain), le fenil s'appelle le planshya; à Romenay plhèshya, forme correspondante, désigne le plancher, et par extension si l'on veut (mais c'est le contraire parait plutôt le vrai), la partie au-dessus de l'écurie. Planchia est attesté en d'assez nombreux textes à l'époque ancienne. D'abord, dans un contexte explicite, dans les comptes d'Humbert VI de Thoire-



Pl. LIII

PUITS A CURTAFOND (Ain)

Cliché E. Violet



PI. LIV: Cliché E. Violet PIGEONNIER EN PISE A PONT-DE-VEYLE (Ain)

Villars : « taillier rama (de la ramure) et fagoz per fere le planchia sus les vaches » (Arch. Côte-d'Or B, 8240; f° 34, r°, a; année 1390; compte du « cellerier » de Corlier, Bugey). Le mot apparaît aus dans divers noms de lieu : à Joudes, commune du canton de Cuiseaux, en 1410 « Planchia de Marsia » (Dict. top. de l'arr. de Louhans); dans l'Ain, sur l'actuelle commune de Crottet, canton de Pont-de-Veyle « Planchia de Cumignon, — de Cumunion » en 1278 et 1358 — lieu dit appelé aujourd'hui « les Planches-de-Communion » —; on a enfin le nom de personne « Aymo de Planchia », en 1344, que le Dict. top. de l'Ain rapporte à « Planche, locution disparue, à ou près Bâgé ».

Le Dictionnaire de Godefroy a un « planché » au sens de « fenil » à la date de 1465, pour la région de La Rochelle.

Il résulte de ces indications — que nous pourrions compléter et confirmer par d'autres encore — que notre « planché », au sens de « fenil », est une formation ancienne et d'une grande extension, postérieurement confondue avec « plancher » : plèshi de Viriat s'est sans doute substitué à un ancien pleshya.

Il faut noter enfin — et la chose est d'importance — que le point de départ primitif plancatu a son parallèle exact dans le latin tabulatu, dérivé de tabula (sens « planche »), et que dans les pays rhéto-romans, depuis le Frioul jusque sur les bords du Rhin supérieur, ce mot tabulatu a donné aussi naissance au terme désignant le fenil.

IV. — Il y a lieu, pour en finir avec cet ordre de choses et de mots, de consacrer quelques lignes à un mot qui, soit à l'état simple, soit sous forme de dérivé, est assez répandu dans notre région et dans les régions voisines.

Dans le Nord de notre domaine, à Mouthier-en-Bresse (Rebouillat I, p. 47), en raison sans doute de l'inclémence du temps, la grange est sutmontée d'un bochay ou gerbier. Ce mot est, par Rebouillat aussi, p. 72, défini « plancher de la grange ». Or il se présente aussi, dans le canton de Saint-Germain-du-Bois et à Montrêt, sous la forme bauche(r) que Gaspard rend par « fenil supérieur ».

L'interprétation de ce terme est facile. M. Jeanton (Habitation rustique au pays mâconnais, p. 97) a indiqué que, en Clunisois, le perchat est le fenil disposé sur des perches au-dessus de la grange, et que, dans cette région, le perchat s'appelait aussi « bauches ». Une anecdote amusante (ibid. p. 98-100), montre bien comment était constituée cette partie de la grange. « Bôches » est un féminin pluriel, qui se continue vers le Nord : à Nuits, bôche « grosses et longues perches »; vers le Sud : Romenay beush « les chevrons auxquels on suspend les maïs pour les faire sécher »; dans le Jura enfin, à Vaudioux, au même sens que en clunisois autrefois : bâtsés « partie élevée du fenil sur la grange » (j'ai eu moi-même aux Bouchoux (Jura) dans ce sens ébôdze, avec e- dit prosthétique). A l'époque ancienne les comptes de Châtillon (CC 21), offrent le mot deux fois : « le gros boys et baches de quoy le pont fut fayt pour lequel l'on vet de la viorba ou clochier » (f° 15), et (f° 147) « clos (clous) pour estachier les baches et pas que sont devant l'uys du clochier ».

L'ancien franco-provençal bauchi (f. sing.) continuait la forme féminine d'un mot francique balko (masc.), qui se prolonge dans l'allemand moderne « Balken, masc. » qui désigne une poutre. Voir le FEW I, 215 sous balko.

Le dérivé de Montrêt, de Mouthier, de Mervans (sic) (Fertiault^{**}), auquel correspond et pour la forme et pour le sens bôche à Nuits « plafond formé avec des branches », était à l'origine terminé par le suffixe-afu ou ariu. Le jour où le simple « boches » f. pl. n'a plus été compris on a formé en Clunisois perchat : ce qui semble s'indiquer, avec les « planchia » signalés plus haut, que c'était le suffixe-afu.

Lacrost: bôch (autres formes ailleurs, cf. M.-A. Robert-Juret, p. 120) « échelle transversale sur laquelle on faisait sécher le pain sorti du four » est le mot simple au féminin, avec finale disparue.

A Loisy, Lacrost, bochi, masc., désigne un « chantier » de perches disposées contre le mur et auxquelles on suspend, pour les faire sécher, les épis de maïs : c'est le dérivé.

Enfin, pour mesurer la vitalité de ce mot dans notre domaine, il n'est pas superflu de signaler le verduno-chalonnais embouche, s. f.,

27. Le FEW, s. v° balcos, à la suite de « bauche : mortier fait de terre grasse et de paille », a energistré bauché (« verd-chalon. » par erreur), fenil, avec (p. 212 a) la remarque suivante : « On pourrait être lenté de rattacher bauché à balko : mais, pour des raisons géographiques, la chose n'est pas possible. » On comprendra, après tout ce qui précède, que, pour des raisons de chose et pour des raisons géographiques également, — les raisons d'ordre phonétique étant hors de cause — nous n'ayons aucune hésitation à accepter la deuxième hypothèse. Je pense d'ailleurs que, à l'époque où M. v. Wartburg a rédigé cet article, il ne possédait pas toutes les informations qu'il a maintenant et que nous avons nous-même données sur l'extension des continuateurs de balka et de son dérivé.

« lieu clos, pâturage fertile dans lequel les paysans enferment certains animaux pour les engraisser », mot qui s'étend à travers toute la Bresse jusqu'à Bourg, et qui, de nos jours, se propage avec la chose plus au Sud encore. C'est le dérivé d'un verbe qui peut être reconstruit, théoriquement, sous la forme im-balk-are, et dont le contraire dis-balk-are peut être également postule²⁵.

LE POULAILLER.

Le continuateur du nom latin de la poule gallina était encore très vivant en Bresse au moyen âge. Le mot est d'un emploi constant dans les terriers. « Et deit chascuns fues I gelina » (Terrier de Bâgé, 1294, Doc. ling., p. 26, 27, 28...). Le mot avait un dérivé en -acea qui, dans toute la Bresse du Sud a fourni le nom, usité aussi en français local, de la fiente de volaille : zhonach (fém.).

A l'époque moderne la « poule » a pris le nom d'un ancien dérivé à sens collectif : « poul-aille », partout répandu. Et c'est sur celu-ic que la Bresse du Sud, avec Lacrost et ses alentours (voir le Lexique de Mlle Robert-Juret, p. 140), a fabriqué « poulailler », toujours avec la forme i du suffixe -ariu. En revanche Louhans et le pays au Nord de cette localité ont un dérivé du même type tiré de « geline », soit, à la suite parfois d'une métathèse consonantique : (Louhans sellnier, dzelinier, Montrêt, Chalon-Verdun, etc. : genilier, que les lexicographes rendent par « gélinier, poulailler ». Le sentiment linguistique de nos auteurs, et de la population que nous avons entendue, paraît donc être le suivant : « genilier » est le mot patois, « gelinier » cest le français régional employé journellement et inconsciemment, « poulailler » est du français littéraire.

A l'intérieur du poulailler les poules sont : Viriat, etc. a zhô, Lacrost a jo; a jou en Bresse chalonnaise. Le mot est d'origine fran-

28. Dans tout ce qui précède nous n'avons pas fait état du terme « grange ».
C'est un mot qui se rencontre à peu près partout; il désigne le local voisin de l'écurie où l'on peut mettre aussi bien des voitures que du foin. Le dérivé « granger », au XVII* siècle déjà, dans la Bresse du Sud, désignait un fermier. Le sens de « métayer » (cf. G. Jeanton, supra p. 35) n'existe pas dans la Bresse mérdionale, la chose elle-même n'existant pas, ou plus.

29 Fertiault donne les trois formes jôt (avec t sans douta muei), jou, juc, usitées seules ou avec préposition. A Lacrost, et en amont jusqu'à Chalon, on dit simplement Jouchou, juchou à Montrêt.

cique; il est dans la Loi salique avec le sens de « perchoir pour les poules », et correspond à l'allemand « Joch » : joug (REW³, 4611). Elles se sont « en-juchées » (cf. le verbe, très usité dans la Bresse du Sud : « s'en-guill-er » et le contraire « dé-guill-er » au sens de « se percher sur une quille — allemand Kegel — objet pointu par excellence » et « déloger de ce siège »), sur un objet qui serait appelé en français « en-jouch-oir ». Ce type est celui qui se rencontre dans tout le département de l'Ain : il a été malheureusement mal saisi par l'enquêteur de l'ALF, à qui a généralement échappé le sh correspondant au français ch.

L'ÉCURIE A BOVINS.

L'Atlas Linguistique de la France a une carte d'un très grand intérêt (N° 451) en deux parties intitulée : « écurie, étable, toit à porcs » avec des signes distinctifs pour les trois significations : pour chevaux, pour vaches, pour porcs.

Cette carte montre le mot buzh (fém.), dans le second sens, recouvrant toute la partie ouest du département de l'Ain, à Villars, Lent, Replonges, — soit Dombes et Bresse — et débordant sur le département du Jura, à Saint-Amour (également à Orgelet : où le simple aurait le sens de « écurie à chevaux », le dérivé en -on celui de « toit à porcs »). Mlle Robert-Juret a relevé le mot à Lacrost, sur les bords de la Reyssouze et à Romenay sous la même forme que moi-même : bûzh. On m'a signalé aussi buj à Brienne. Au Nord de la Seille, le mot semble avoir fait place au mot français, « écurie » ou même té à l'Abergement : toutefois Gaspard notait buge à Montrêt, et Guillemaut le note aussi à Louhans,

Dans la Bresse méridionale il est universellement connu; en Dombes bûzh est en voie de disparition; on ne le trouve plus au Sud de la route Villars-Chalamont. Je le vois s'avancer à l'Est jusqu'en Revermont; Revonnas, canton de Ceyzériat bweuzh et au Sud-Est, jusque sur la côtière de l'Ain, à Priay, canton de Pont-d'Ain : bôzh.

A l'époque ancienne je lis dans le Guemen d'on pooro labory de Breissy, de Benjamin Uchard (XVII° s., de Pont-de-Veyle), v. 225:

Il entre den sa buge per so do bue joclia.

« Il entre dans son écurie, pour « jouclier » — lier, sous le joug, avec les joucles — ses bœufs. »

(Edit, Philipon, dans Annales Emulation Ain, 1890, p. 367.)

Mais un peu plus tard, en 1720, dans un Noël Mâconnais, écrit dans le patois de Fuissé, 3 kilomètres au Sud de Davayé, il y a une indication scénique, rédigée apparemment en pur patois, libellée ainsi : an s'en alan a l'Etroblie de Betleyan (Les Noëls mâconnais, dans les Noëls bourguignons... publiés par Fertiault, 2° éd., Paris, 1868, p. 219).

Donc, à cette époque, étable français, était sur la rive Royaume, alors que buje, dialectal, était sur la rive Empire.

On doit s'attendre à rencontrer buj dans les noms de lieu de notre région. C'est ce mot qu'il faut reconnaître, sans doute, à Confort, dans le canton de Bellegarde (Ain): Boge-d'en-Bas, Boge-d'en-Haut, et aussi dans ceux qui sont attestés à date plus ancienne: la Buge, commune de Bellignat, canton d'Oyonnax: 1437 en la Bugy; et Buges, commune de Saint-Rambert-en-Bugey, Buges, 1369, Bouge XVIIIº s., Beuge, 1746.

Ces dernières formes nous autorisent sans doute aussi à reconnaître le même mot dans les Bauges savoyardes.

Qu'y a-t-il à l'origine? La question a provoqué, en ces toutes dernières années, une intéressante discussion entre M. von Wartburg et M. J. Jud, dans Romania, vol. 52 et vol. 53. L'étymologie gauloise bûlga « sac de cuir », origine du français « bouge », qu'avait déjà proposée E. Philipon dans son commentaire phonétique du texte de B. Uchard, et qu'a reprise M. de Wartburg, ne nous paraît guère vraisemblable, bien qu'elle ait l'adhésion de M. Meyer-Lübke (cf. REW* 1229a, et supplément).

Pour les compartiments d'une étable, tous nos parlers ont sans doute eu un terme latin, substantif verbal tiré de incastrare (cf. le fr. encastrer, emprunté à l'Italien) : il est à Viriat sous la forme èshôtrou, masc.; Gaspard a noté à Montrêt : enchatres « loges d'écurie ». Cf. REW 4344. C'est, en général, le français très moderne báflan qu'on emploie dans ce sens : ce mot a pris une très grande extension, je le trouve très usuel dans l'arrondissement de La Tour-du-Pin (lsère).

LE TOIT A PORCS.

Le mot sou, « toit à porcs », avec différentes variantes vocaliques,

occupe une aire très vaste dans toute la France. Il est également répandu en ancien français et en ancien provençal (afr. sou, seu, so; prov. sot). Toutefois, il est particulièrement assis dans le domaine qui nous occupe, dans le domaine franco-provençal au sens large, tel que l'avait établi Ascoli, c'est-à-dire en y comprenant la Franche-Comté et même les Vosges. Du côté du Nord-Est, déjà dans les Vosges, il se heurte à un mot germanique : ran, attesté dans la Loi salique, § 1 : « si quis porcellum lactantem furaverit de hranne prima ». Du côté du Sud, il rencontre un type latin : porcile; par exemple dès que, au Sud de Grenoble, on passe d'un canton nettement franco-provençal comme celui de Bourg-d'Oisans dans un autre, qui a des traits provençaux — sans être toutefois provençal par l'ensemble de sa phonétique —, celui de Valbonnais, on rencontre le mot porsi.

Par delà le type germanique et le type latin, su nous renvoie à un mot celtique, dont l'existence paraît bien assurée. La première forme du mot apparaît au titre II, susvisé, de la Loi salique. « De furtis porcorum », § 2 : « si quis parcellum de sude furaverit ». Le mot gaulois originaire a été reconstruit en sutegis, composé de su « porc » et leg « toit ».

Une carte linguistique détaillée « toit à porcs » de la Bresse montrerait de façon frappante comment se produit chez nous l'invasion du français : mais celle de l'ALF est, dans sa simplicité, très frappante, et exacte. Tout le domaine Sud est occupé par sou sous ses formes diverses, la plus curieuse étant asou (avec agglutination de l'article). Mlle Robert-Juret a recueilli à Lacrost cho, Edmont à Thurey chou. Guillemaut note à Louhans : so, soe, soue, sioue; Fertiault, à Chalon-Verdun : soû, sô; à Mouthier, Rebouillat écrit sout. Le témoin que nous avons interrogé à Loisy nous a donné d'abord sou, puis seu, et, peu assuré lui-même sur son patois, il a prononcé tèk, en ajoutant, « mais c'est peut-être français ». Cette réponse est sans doute la même qui a été faite à Edmont par son témoin de Prêty.

Il est curieux de noter que Gaspard, notant souë a cochons, le traduit par « souille », que Guillemaut le rapproche aussi de la sout « l'abri » : toutes ces étymologies populaires ne suffisent pas à consolider sou dans la partie Nord de la Bresse, et, en s'ouvrant ainsi au mot français, le grand pays perd, sous nos yeux, son unité.

LE NOM DU PURIN ET DU CANAL D'ÉCOULEMENT.

Le nom du purin est, en Bresse, un terme récent, adaptation patoise d'un terme qui serait français « fumurée, fumurie, fumuriée », Romenay a la forme bressane fémérô (fém.), avec une désinence patoise qui disparaît plus au Nord. A Louhans : femeri, femeria (Guillemaut),

Le terme primitif pour cette désignation, lotia, est, dans notre région précisément, sur la rive gauche de la Saône, aux abords de Mâcon, devenu un nom propre de cours d'eau, celui des ruisseaux qui portent le nom de Loèse²⁰, dont les anciennes formes, très nombreuses, m'ont paru précieuses au point de vue phonétique (cf. mes Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux, p. 142; et aussi mon article dans Romania LIX (1933), p. 2-4).

Il est intéressant de constater que, par une évolution sémantique inverse de celle-là, dans la région de Lons-le-Saunier, à l'Etoile, — relevé personnel" — le purin est aujourd'hui appelé le « renon », c'est-à-dire le « ruisseau », « Renon » est conservé au sens de « ruisseau, de canal d'eau courante », en Michaille (Giron : rnon « rigole »), en Bugey (Cerdon : « canal, en particulier d'amenée d'eau pour le moulin »). En Dombes « renon » est un nom propre de cours d'eau; il a disparu de la Bresse.

Il est donc possible que, pour la rigole d'écoulement du purin, appelée aujourd'hui du nom banal de « rigole », de « canal », ou plus généralement encore anonyme, on ait eu chez nous le terme de « renon ».

HANGAR, APPENTIS; « OUTILS ARATOIRES » EN GÉNÉRAL.

Du Revermont à la Saône, dans la Bresse du Sud, on donne le nom de shap(i) le à un hangar, surtout construit en appentis, couvert

30. Il y a dans l'arrondissement de Louhans un cours d'eau, l'Alloise, dont le nom est identique à celui-là. (a provenant de l'article, et l'redoublé par analogie oxihographique); les formes anciennes (voir au Diet, topogr.) tont identiques à celles de la Loize de Bâge.

31. Monnier, dans son Vocabulaire de la langue rustique et populaire du Jura publié dans les Mélanges sur les langues, dialectes et patois (Paris, 1831), donne

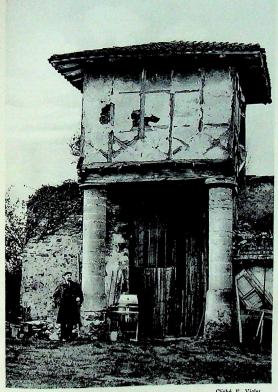
p. 197, sans localiser le mot : renon « égout du fumier ».

sommairement de bois ou de paille, non fermé. Etymologiquement, il s'agit là d'un diminutif, par le suffixe -ellu, de shapi, terme répandu ailleurs, au sens de construction légère, pouvant servir d'abri dans les champs, pour le personnel et le matériel. Dans la région viticole du département de l'Ain, on appelle cela, dans le français local, un « grangeon ». Shapi (t) est, à son tour, dérivé de shapa, mot conservé par tout le patois bressan pour désigner la « chappe » de cuir qui recouvre l'extrémité du manche et de la verge du fléau, et par la région Sud-Ouest du Mâconnais pour désigner un hangar couvert, souvent à deux étages (cf. G. Jeanton, Habitat. rustique, p. 101). Le correspondant provençal du mot étant capil, M. Antoine Thomas (Romania, 39, 207) a proposé de voir dans la forme -it du suffixe une substitution à un ancien -il, de -ile. A Saint-Nizier-le-Bouchoux (Ain), chapityô, forme primitive de pluriel, étendue au singulier, désigne un auvent au-dessus et en avant d'un portail, en particulier celui qui protège le porche de l'église.

Le dérivé chapitaille, qu'on trouve en ancien châtillonnais (cf. p. 128) est un augmentatif.

Aux abords de la Saône, près de Bâgé, shapite est le nom donné parfois aux abris sommaires faits pour plus ou moins longtemps avec des fagots aménagés de façon particulière, souvent avec une couverture de paille, qui permettent de remiser quelques instruments agricoles, et surtout à la volaille de trouver un refuge (chê mêtr a la cheuta: en ancien châtillonnais metre a sosta, CC 6, f° 7) lorsque survient la pluie.

Dans la région de Louhans, cela s'appelle un « voillau, vouillau », à Montrêt, dans l'orthographe de Gaspard, « vouilleau ». Le mot n'est pas passé inaperçu de M. Jud, qui lui attribue une origine celtique (Romania, 49, 395). Etant donné le caractère très précis que prend la chose, je penserais à le rapprocher du français dialectal « veillotte » — tas de foin. Toutes les formes attestées de ce mot ont été rassemblées dans le travail très méritoire d'un jeune dialectologue suisse de l'école de Zurich, M. K. Miethlich (Bezeichnungen von Getreide - und Heuhaufen im Galloromanischen, Aarau 1930, p. 116-119), p. ex.: Vallée d'Yères: villotte « petit tas de blé, d'avoine, de foin que l'on recouvre d'un caperon par crainte de la pluie, en attendant qu'on puisse le mettre en gerbe ». M. Miethlich propose de voir dans « veillotte » un dérivé de « veiller » : les veillottes sont



PI. I,V

PIGEONNIER SUR PILIERS A GENOD CROTTET (Ain)

Cliché E. Violet



PI. LVI

TOUR DE FORTIFICATION EN BRIQUES DE L'ENCEINTE DE BAGE-LE-CHATEL (Ain)

Cliché Charvet

des « tas qui veillent » : cette interprétation pourrait peut-être s'appliquer, il me semble, à notre mot, qui serait une forme masculine?

Le même type d'abri a été désigné par notre patoisant de Chevry du nom de kadala, fém. Ce mot n'est pas très répandu. Il a son correspondant à Chalon-Verdun (Fertiault) dans la forme cadole « cabane, maisonnette isolée, baraque, retrait de berger, de cantonnier », et dans le lyonnais cadola (Puitspelu). Le mot a été traité par M. A. Thomas dans ses Mélanges d'étymologie française, 2° éd., p. 54 : c'est un mot voyageur, d'origine provençale, provenant du grec katabole.

La Bresse louhannaise et chalonnaise a le mot charst²² « hangar où l'on range les chars », ou, étymologiquement, les « charettes » (charote, chez Fertiault : le suffixe est -ile, comme dans « fenil » (l'orthographe avec -is est donc vicieuse).

Comme terme ancien, je relève à Châtillon apent, dans un compte ancien : l'apent de la carroniri (3,7), et (4,8 v°) : fere l'apent de fusia qui cruvet les portes en dedans, « Apent » est, à proprement parler, le participe passé du verbe « appendre » : c'est un mot représenté à Lyon et dans le Sud de la France. Le français appentis, qui est ancien, a pénétré à Louhans et à Montrêt et s'y est altéré en appendis « petit bâtiment adjoint ».

Indiquons rapidement que, pour désigner des instruments aratoires peut-être, la Bresse du Sud a connu un terme d'une grande extension, en France, continuateur du latin applictum. Le sens général ci-dessus existe en Dombes et à Vaux-en-Bugey. Mais à Viriat aplè désigne aujourd'hui un attelage de bœufs. L'Enrôlement de Tivan, p. 76, a le vers :

I fa tui lous apli, le rouv' é lou bero que l'éditeur a traduit par

« Il fait tous les applis, les roues et les berrots » en glosant « applis » par la note : « En Bresse, on nomme applis les cordages et autres choses semblables, nécessaires à une exploitation », et « berrot » par « petite charrette sur deux roues ».

L'AIRE A BATTRE.

L' « aire à battre » est, à une époque décisive de l'année, le cœur

32. Saint-Germain-du-Plain a vouyô, Saint-Martin-de-Bresse charti.

de nos exploitations agricoles, petites ou grandes. On regrette, à examiner l'ALF, de n'y pas trouver, pour la Bresse, le mot vraiment local qui, aujourd'hui encore, est d'un usage presque général, du moins dans le Sud. A Replonges, c'est le mot « cour » qui a été donné à Edmont : c'est la chose qui lui a été indiquée, et non pas le mot. J'ai obtenu, sans provocation : chuer, masc. C'est, avec r suivi de e faible, la forme de Bâgé, Chevroux; à Saint-Jean-sur-Veyle : chouâre, à Saint-Jean-sur-Reyssouze, chwê, qui est aussi la forme des environs de Bourg. A Lacrost (M.-A. Robert-Juret, p. 35, et Lexique, p. 146), avec les formes voisines) : sui. Pour la région louhannaise et chalonnaise, Caspard seul a donné les formes seu ou chut « aire à battre le blé ». Il est évident que, à l'époque des longs battages « en grange », l'invasion du mot granzh était chose naturelle. L'ancêtre latin de notre mot régional était, malgré des doutes émis par M, Thomas, solium.

L' « airée » est appelée éri (fém.) à Saint-Germain-du-Plain, Saint-Martin et Loisy, éryœ (fém.) à Lacrost; èryozh à Saint-Jean-sur-Reyssouze, azhéza à Viriat; ce sont des dérivés de area, par -ata; -atura et -ura.

Le premier « lit » de l'airée est à Lacrost le choue, à Viriat le shevo. Ces mots sont des dérivés de capat : le premier correspond littéralement au français « chevet » (cf. Vaux : shave), lat. capiciu, et il contre une réduction remarquable du groupe franco-provençal av + voy, — le second présente le suffixe -ale, d'introduction sans doute postérieure

Balayer le « balou », c'était à Viriat afûtyé la shyéora. Je ne sais pas ce que « chèvre » a à faire dans cette opération. L'expression peut se rendre littéralement par « faire la toilette de la chèvre ».

MEULE DE PAILLE, DE FOIN, DE BLÉ

Commençons par « pailler ». Le mot intéresse par sa phonétique : le suffixe final, de -ariu, adjoint à un mot à voyelle finale ancienne franco-provençale -i, est dans cette zone en -i (comme pour panier, grenier, « devantier » au sens de « tablier » et les noms d'arbre) et dans la zone nord en -e. Mais nous n'omettrons pas, l'occasion s'offrant à nous de rompre la monotonie de ces commentaires, de mentionner une expression métaphorique curieuse, répandue dans toute la Bresse méridionale, qui donnera une idée de notre « humour » paysan.

L'exploitation lente et méthodique d'un pailler bien assis — refuge pendant l'hiver des moineaux piaillards — peut être, pour le Bressan lui-même, un symbole de son train de vie : tout serait bouleversé, si quelqu'un s'avisait de « renverser ce pailler ». Or c'est ce qui arrive lorsqu'une fille cadette se marie avant son aînée : on dit qu'elle a déorechô lou pali.

La Bresse du Sud nous aidera à faire une distinction sémantique précieuse entre deux termes qui peuvent désigner également une meule de bois (fagots) et une meule de blé (gerbes). Deux mots sont ici en présence, lorsqu'il s'agit d'une meule de fagots : maya (féminin), lorsqu'il s'agit d'une meule faite suivant les règles de l'art, ce qui est généralement le cas, donc le mot (commc à Chevroux) peut être seul donné; mala, .cm. aussi, si le tas est plus ou moins massif, affaissé et non édifié avec les pans d'un toit. A Marsonnas on fait très bien cette distinction.

Il en résulte que, la meule de blé étant celle dont la valeur exige le plus d'attention, elle est toujours une maya (augmentatif mayâ, masc., soit « meyard »). Le mot est répandu dans toue la France. Il continue l'ancien meta qui désignait tout objet de forme conique, la borne du cirque, en particulier, mais aussi, dans le langage des astronomes, une meule de foin. Le mot est conservé par les dialectes italiens; il a pénétré en allemand (cf. J. Jud. Zeitsch. f. roman. Philologic 38, 41) à date ancienne.

Meta a fourni un' dérivé metale dont les continuateurs sont actuellement représentés dans le Lyonnais et les Vosges*, en y comprenant le Bourbonnais : à Lacrost moyô, mouyô (avec o - ou provoqués par la labiale précédente) au sens de « gros tas ». — Il ne faut pas confondre ce mot avec un autre d'apparence très semblable : celui qui est écrit par L. Guillemaut, à Louhans : mueau, muot « tas » et qui a pour correspondant à Lacroost moue avec un é long) « gros tas » (à Viriat, un tas quelconque, assez gros) : cette dernière forme est un singulier primitif l'autre un pluriel : il y a, à l'origine, le latin modellu*.

^{35.} Cf. Miethlich; pp. cit., pp. 80-86. — Un mot tout différent, parce que la chose est autre, est celui qui désigne le petit tas, formé en général de huit gerbes, dressé sur le champ qui vient d'être moissonné, ecci dans la Bresse louhannaise et chalonnaise. A Saint-Germain-du-Plain, Saint-Marjin : trèzió (masc.).

^{33.} Cf. K. Miethlich, p. 84 et ss.

^{34.} Même ouvrage, p. 86-7.

Revenons à mata. Il a, au Nord de la Seille, éliminé le continuateur de meta: mat est à Lacrost « tas de foin », à Louhans « meule de foin ou de blé ou de paille », à Montrêt « meule de foin, gerbes, fagots », comme en Bresse chalonnaise; à Mouthier « tas de paille »; à Verdun-Chalon : « des mates de foin, de blé, de paille ». Dans le Sud, dans la région de Bourg, c'est, à peu près exclusivement comme en Revermont - le sens de « tas de foin » qui existe. A date ancienne, M. Miethlich a relevé dans Du Cange: matta 2 « congeries cannabis quae in aqua ad macerandum ponitur ». Dombes [le mot est moderne] l'étymologie fait difficulté. M. Meyer-Lübke REW' 5424) pose matta « couverture » : à quoi M. Miethlich (op. cit., p. 69) oppose l'invraisemblance d'un passage sémantique de « couverture » à « tas de foin ». Mais regardons-v de plus près. M. Miethlich mentionne de lui-même matta « boule de neige » à Mâcon. Le rapprochement avec malon, masc., « tourteau d'huilerie » à Louhans, à Montrêt, dans la Bresse chalonnaise, à Chalon-Verdun, en ce sens et aussi avec celui de « grumeaux du lait tourné, d'une sauce, etc., du savon non dissous dans l'eau » aurait été aussi naturel, et plus suggestif. Tout est relatif: mata on l'a vu, s'est opposé chez nous à maya, le tas aplati au tas conique. Sémantiquement il n'y a pas de difficulté à voir dans mata, à l'origine, l'idée de « couverture ». Sans aucune préoccupation étymologique j'ai enregistré dans mon lexique de Vaux - outre « maton : tourteau d'huile (relativement peu employé) », et « mata : petite meule (plate) de blé noir, de fèves » -« mati, p. passé adj. « se dit du foin, de l'herbe, du trèfle, etc., qui, mis en tas, ou étendus au soleil, se dessèchent et s'aplatissent », mati, v., se flétrir; mato, -a : flétri, desséché (plantes) ». Je me rallie donc pour tous ces mots à l'étymologie de M. Meyer-Lübke. J'écarte le rapprochement avec « motte » (de beurre), mais je range dans cette famille matala « pile de gaufres », à Viriat.

Pour être complet, je crois, dans cet ordre d'idées, je n'ai plus qu'à mentionner le mot par lequel le bressan du Sud désigne un tas de bois, de fagots, en général bien disposé : c'est à Cras une tâch, à Viriat têch. A Louhans tesse, fém., désigne « une longue rangée de bois taillés, coupés et non fagotés ». Est-ce la forme féminine correspondant au français tas, lequel est d'origine germanique? La chose, comme l'indique M, Meyer-Lübke (REW³ 8591), ne va pas sans difficulté phonétique (Cf. les formes diverses chez M. K. Miethlich, p. 102-106).

LE JARDIN.

Il n'est pas douteux que, dans tout notre pays de Bresse, le nom ancien du « jardin » ait été cortil, remontant à un dérivé de curtis au moyen du suffixe -ile. Les noms de lieu conservent et conserveront la trace de ce mot (p. ex. le Courtil-Robin, domaine rural de la commune de Chevroux) et de son pluriel ancien régulier : les Courtioux, commune de Bâgé-la-Ville. Les dictionnaires patois l'ont enregistré : Fertiaut sous les trois formes curti, corti, courti; Rebouillat, pour Mouthier-en-Bresse, avec une particularité phonétique caractéristique des parlers jurassiens, mais qu'on rencontre aussi dans les parlers de la Bresse orientale à la même latitude (chute de r devant t, et modification dite palatale de ce t) : kothi. Guillemin et Gaspard écrivent, avec l'étymologique (non prononcé), curtil. Le mot étant général en francoprovençal, il n'est pas étonnant qu'on le rencontre dans les comptes de Châtillon: vers lo curtil Mosse Joh. Girert (CC 3, 20, vo), au pluriel curtilx (CC 5, 5), curtioux (CC 10, 24 vo). Mais ce mot est un de ceux qui disparaissent rapidement de la carte de nos patois. A Replonges, l'enquêteur de l'ALF, interrogeant une femme, a obtenu courti : c'est le mot d'une femme chargée, comme à l'ordinaire chez nous, de l'entretien du jardin, - de là leur élégance fleurie - mais les hommes que j'ai vus m'ont dit que le mot ne s'emploie plus, ou du moins pour leur compte ils employaient zhardin, français adapté à la phonétique patoise. Malgré la réputation de conservatisme des femmes en matière de langage, le mot me paraît avoir disparu de la Bresse méridionale.

En revanche, les parlers de cette région, depuis la Saône jusqu'au Revermont, conservent généralement un vieux mot pour désigner la planche, le carré d'un jardin, complanté d'un légume déterminé. Ils disent l'izh (féminin) : c'est le continuateur normal du latin area, employé dans ce sens jusqu'aux Vosges. Les lexicographes de la Bresse louhannaise et chalonnaise ignorent le mot.

La porte à claire-voie par laquelle on entre dans le jardin est appelée dans la Bresse du Sud : on lèye, c'est le mot clet -aceu; à Saint-Germain-du-Plain, chyô, masc. provenant de cletale.

Antérieur au latin hortus, qu'a conservé le Sud-Est de la France, il existait sans doute, pour désigner le jardin, un celtique osca. Le mot

a survécu dans un nom de lieu précieux : les Ouches, hameau, commune de Saint-Etienne-sur-Reyssouze : Uches, en 1200; Hoches, en 1306 : voir Dictionn. Topogr. de l'Ain. Formes correspondantes pour un ouche du Valromey : Hosches (1265), oches (1307).

LA « SERVE » ET LE « SOVOU ».

La « serve », lavoir et abreuvoir, est une partie intégrante de la ferme bressane : elle est, avec sa planche à laver, dite « chaise de lessive^{s»} », essentielle dans sa vie et dans son décor. « Serve » est de notre français local : les formes patoises sont au Sud charva, à l'Est, jusqu'à Varenne-Saint-Sauveur; sarva à l'Ouest. C'est un substantif dérivé de l'ancien verbe, disparu, charvô de servare^{er}.

Dans la partie Nord de notre région", nos lexicographes locaux ont, pour Montrêt, pour le canton de Saint-Germain-du-Bois, pour Mouthier-en-Bresse, indiqué sauvon, masc. « savon », se dit là « sovon ». D'autre part A. Rebouillat (I, p. 12) précise bien le sens de ce mot : « Le sol est en général peu perméable : les eaux infiltrées dans la couche profonde vont sourdre au pied des coteaux en formant de petits bassins tièdes en hiver (saupouts), ou s'épandent par imbibition dans la couche superficielle en formant des fontenis ou marécages... ». Si ce dernier mot est, incontestablement, un dérivé en -il de fontana (fr. fontenil, aprov. fontanil), avec un sens collectif, comme l'a reconnu M. de Wartburg, notre mot sovou me paraît résulter, par aphérèse, de esavou et remonter à un type exaquatorium, dont le FEW, p. 259, a réuni de nombreux continuateurs (Vovez dans mes Phénom. génér., p. 145, des formes qui continuent en franco-provençal oratorium : cf. en Saône-et-Loire un autre « Ouroux », et aquatorium dans les noms de lieux)

En face de ces mots originaux j'ai recueilli des mots d'invasion

^{36.} Chala ou sala de buya dans le Sud; bua à Loisy, bû à Mouthier.

^{37.} Châtillon (CC 5, 34 v°) : « visiter la serve que P, C. avait vendu à la ville ».

^{38.} Louhans peut être considéré comme étant dans cette région. Son lexicographe, après avoir défini le mot « serve » par « mare creusée dans la cour d'une ferme, pièce d'eau d'agrément, réservoir pour le poisson » dans la Breuse du Sud, la « terve » si pittoresque qu'elle soit en son genre, est chose surtout uible, et réservoir à grenouilles et non à poisson — dit : « vieux mot surtout employé du côté de la Breuse ».

récents : à Saint-Germain-du-Plain mâ (noté également par MM. Jeanton et Violet à Molaise, commune de Huilly) et krô (l'un et l'autre), à Saint-Étienne : mè. Là encore l'invasion se fait au centre du domaine.

On peut avoir enfin, pour désigner la mare, des mots franchement patois : p. ex. celui qui désigne simplement un trou en terre, même de toutes petites dimensions kapon, p. ex. signalé par Mlle Robert-Jurel à Lacrost (dans toute la Bresse du Sud il désigne le trou autour duquel les enfants jouent aux billes), ou crouillis à Montrêt (auquel correspond, dans la Bresse du Sud kreujelhon, tiré du verbe kreujelhê, littéralement « creusiller »).

Le récipient en fer battu, pourvu d'un long manche, avec lequel on prend l'eau dans la « serve » s'appelle dans la Bresse du Sud on pouâjati soit « puisatier ». A Saint-Germain-du-Plain, Saint-Martin-en-Bresse c'est un bari, soit « baril » : deux douves opposées du baril sont percées d'un trou par lequel passe le manche.

LA « VERCHÈRE » ET LE « PRÉ DE MAISON »

Ce mot - francisé - très usuel dans le Sud de la Bresse, et qui désigne un champ généralement, mais pas obligatoirement, planté d'arbres aux abords immédiats de la maison est un de ceux qui, depuis 1900, a le plus intrigué les linguistiques. Puitspelu avait défini la varcheri lyonnaise « partie de la propriété adjacente à l'habitation ». A Saint-Jean-sur-Veyle la vreshizh est expliquée par « terre voisine de la maison, avec ou sans arbres »; mais à Chevroux on nous dit qu'il s'agit d'un « verger », clos attenant à la maison, où l'on semait autrefois du chanvre. C'est sous la même forme, avec d'insignifiantes nuances de sens que j'ai rencontré le nom, toujours dans l'Ain, en Dombes comme en Bresse. Il est établi à date ancienne, grâce à des noms de lieux. Je l'ai à Châtillon, en patois, puis francisé : « la verchiri qui fust Est, de Rova » (CC 5, 3 v°), puis « aucune verchiere assise en la franchise de Chastellion » (CC13, 2 vº). M. J. Jud a établi l'origine gauloise du mot, et le REW, dans sa troisième édition, a abandonné un vervecaria « champ cultivé » qui lui paraissait d'ailleurs suspect,

^{39.} Pour la « serve » en Mâconnais, cf. Jeanton, Habit. rustique, p. 102.

pour adopter, avec un très léger point d'interrogation, un « vercaria », gaulois, de même sens.

Correspondant à la « verchère » appelée aussi « terre de maison », il y a aux abords immédiats de l'habitation un pré, dénommé le « pré de la maison » (région de Bâgé) ; près de Bourg comme à Saint-Jean- sur-Veyle on l'appelle, aussi, un prélhon, soit pratellu + one.

Dans la Bresse chalonnaise, à Montrêt et à Saint-Etienne-du-Bois du moins, à l'époque de Gaspard et de Guillemin, le « pré proche de la maison » s'appelait « chaintre » : Fertiault, pour ce mot, ne connaît que le sens indiqué par nous page 170. Il est évident que ce pré est autour de la maison, comme la « chaintre » est autour de la partie labourée d'une terre. Dans la Bresse louhannaise, ce dernier sens a été abandonné au profit de « contour » et le pré de maison s'appelle « la chaintre, le pré de la chaintre » (Guillemaut).

Mentionnons pour terminer que, au moyen âge, pour désigner un enclos « que pra que terra », donc soit pré soit terre, on a le mot clodel (Terrier de Maillisole, de l'année 1341, territoire sur l'emplacement actuel de Druillat, canton de Pont-d'Ain, non loin de la Bresse: cf. Doc. lingu., p. 54). Il provient normalement de clausitellum.

LA CARRONNIÈRE ET TUILERIE

Mlle Robert-Juret (op. cit., p. 64-66) a consacré deux pages vivantes et intéressantes à la « tuilerie », ou plutôt à la vie d'une ancienne curronière.

Les Comptes de Châtillon, du commencement à la fin de la série, nous offrent à ce sujet une importante documentation, de nature économique plus encore que technique : on y verra par exemple (Cf. O. Morel, op. cit., 2° p., p. 54) que trois milliers de tuiles, employés à couvrir la « logi » de l'église y coûtaient 32 gros le mille, et les « carrons », au nombre de 550, y coûtaient 4 gros le cent.

« Carron » par lequel on désigne dans toute la Bresse une « brique » provient phonétiquement de quadro -one, dérivé de quadrus « rectangulaire » lequel a donné dans le Bressan méridional karou, masc., « coin »; à Louhans, sans désinence finale : « coin d'une pièce, côté, place, compartiment. « Jeter aux sin karou », c'est, à Viriat, littéralement jeter aux cinq coins, c'est-à-dire jeter en désordre, en pagaye, comme dit l'argot moderne.



Pl. LVII

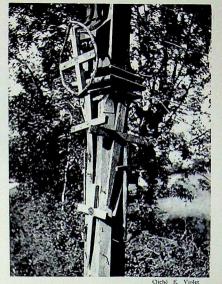
EGLISE CAMPAGNARDE DE BRESSE (SAINT MARTIN DU-MONT, S.-et-L.)



Pl. LVIII

CROIX DE CARREFOUR A LESSARD

DOMMARTIN (Ain)



PETITES CROIX DE SEPULTURES
FIXES SUR UNE CROIX DE CARREFOUR
A MONTCINDROUX, COMMUNE DE MARSONNAS (Ain)

Le four de la tuilerie ne s'appelle jamais aujourd'hui que du nom banalisé de « four », Mais l'ancienne langue, le dombiste du moins, avait pour cela un terme plus archaïque. C'est le « raffour » ou « raffol » : la superstructure est appelée (CC 4, 3) en patois francisé « lo maysonement et la tielle qui estoit sur le raffour de la carroniere de la ville »; dans le même langage (CC 5, 17 v°) il est question d'une « forne de carrons dou plein dou raffol de la carronieri du chastel », Cf. aussi « raffol » CC 6, 14. On trouvera tous détails concernant la construction et l'organisation d'un « raffurnus » dans Ripaille, p. 339 ss., comptes de 1384 et, 1388. « Raffour » — qui a fourni son nom au signataire de ces lignes — est, en franco-provençal, l'équivalent du français « chaufour »; l'origine du mot, certainement prélatin, n'a pas été encore éclaireie.

LA HAIE

La haie sèche porte, dans le Nord de la Bresse, dans la région de Chalon, jusqu'à Montrêt, le nom de soî, qui remonte au latin sæpes, traité comme s'il était sépe : soua à Saint-Germain-du-Plain. A ce terme Fertiault adjoint hâë « haie, buisson, clôture d'épines » : c'est le mot d'origine germanique qui, en France, ne descend pas plus bas. En troisième lieu, le même auteur indique : « bouchure : haie vive. généralement celle que clôt une propriété ». Ce mot est celui qui m'a été donné à Saint-Germain-du-Plain : c'est le mot du Morvan, d'après E. de Chambure; du centre de la France, d'après le comte Jaubert; dans l'Yonne il désigne une clôture « faite de branches d'arbres ou d'épines fichées entre des pieux » (Jossier).

A Lacrost nous rencontrons, au sens de haie vive, bochon, bochan à Romenay, plus au Sud bouason, bouachon : c'est, tout bonnement, le correspondant du mot français « buisson ». Il n'y a pas de terme pour « haie sèche », la chose n'existant pas. Mais on retrouve plus au Sud, hors de notre domaine, le représentant d'un dérivé de sepe.

Pour passer d'un champ dans un autre, sans avoir à en sortir, on franchit un échalier : dans la Bresse chalonnaise « échalée » (fém.).

— Fertiault, Guillemin — soit scalata. Dans la région de Bourg, c'est un éshali, terme correspondant au français.

Une opération importante qui se fait au commencement de la mauvaise saison consiste à entailler les branches qui ont poussé en hauteur, à les plier à angle droit, et à les grouper horizontalement en les liant entre elles. Les jeunes patoisants, dans la Bresse du Sud, appellent cela plagé lou bouâchon, mais le mot propre encore très usuel est plâché (forme de Viriat), qui correspond à l'ancien français plaissier : cf. afr. « plaissè-iz », et le nom de lieu « plessis ». Ceci (plèsi, masc.) est le nom de la haie à Saint-Martin-en-Bresse (mot inconnu à Saint-Germain-du-Plain et environs). L'étymologie a fait l'objet de discussions récentes. M. Meyer-Lübke pose un type plaxum, provenant de plexus, avec a venu de pax-illum. Je préfèrerais partir du verbe plaxum construit d'après l'idée de M. Meyer-Lübke.

D'après Guillemaut un « chemin creux le long des haies des champs » est (était) appelé conchise : il y a là le mot siz qu'on trouve plus au Sud sous la forme siza, fém. « haie », de caesa. Synonyme : contour, soit l'endori où l'on tourne la charrue, ce qui s'appelle dans la Bresse du Sud la shintra (de cancerem : A. Thomas, Mélanges', p. 60-62).

CONCLUSION

Est-il possible de résumer en quelques lignes le résultat de l'effort que nous avons fait (cf. p. 102) pour pénétrer dans le passé lointain et éclaircir l'histoire de la riche terminologie que l'examen de l'habitation bressane a fait défiler sous nos yeux? La nécessité s'impose, ici comme partout, d'insister, au moins en quelques mots, sur quelques faits que l'ordre, forcément dispersé, de notre étude n'a pas suff-samment laissé paraître.

C'est le « paysage » ou le « climat » linguistique qu'il faut, d'abord, à cette place, mettre en pleine lumière. L'unité de langage de la Bresse (qui peut, à date très ancienne, avoir existé) est aujour-d'hui radicalement brisée. Beaucoup de linguistes, à tort ou à raison, jugent de l'unité de langage par le critérium de « l'intercompréhension ». Voici un fait précis qui, de ce point de vue, ne laisse place à aucun doute. Une personne de vingt-cinq ans, possédant parfaitement son patois de Saint-Germain-du-Plain (mais ne le parlant pas). transplantée en 1934 à la lisière Sud de la Bresse, à Vonnas, après trois mois de séjour dans cette localité, n'en comprend guère plus la

langue qu'une langue étrangère. Transplantons, d'autre part, dans cette même Bresse méridionale un Bugeysien : les trois ou quatre premières semaines, il ne comprendra pas, Son parler, de type très archaïque, est différent du parler bressan, lequel représente un type ancien, mais relativement peu évolué par rapport au langage tout pénétré de français qu'est celui de la Bresse septentrionale. C'est donc que, linguistiquement, notre pays a toujours été en mouvement...

...ouvert aux invasions linguistiques comme aux emprises politiques (cf. les pages de M. Jeanton, 12-18). Sur les modalités de ces invasions, aucune histoire n'est plus significative que celle, que nous avons longuement racontée (148 ss.), des dénomnations du « fenil ». La multiplicité des termes en usage pour désigner cette chose simple offre comme un spectacle d'anarchie : mais, en face, la grande diffusion d'un type régional, mais tout récent, comme « fumurée » pour « purin » (159) semble rappeler, faiblement, l'ancienne unité. Il y a là, dans l'évolution, comme un jeu de forces antagonistes.

En peu de régions de la France, cependant, l'action des forces dites de conservation n'a été aussi grande que chez nous. « Sevron », en pleine Bresse française (p. 121), est une véritable épave linguistique. Mais il est naturel que les mots qui ont survécu soient surtout ceux qui étaient intimement liés à notre vie matérielle. Les mots à rappeler, dans cet ordre d'idées, sont — il va de soi — ceux d'origine celtique assurée, en particulier « verchère » (p. 169) et « sou » (p. 157-8). Qu'on projette sur une carte de France les trois aires des dénominations du « toit à porcs », telles qu'elles ont été définies aux pages 157-158 de notre étude : l'aire provençale du latin porcile, l'aire franco-provençale du gaulois sutegis, l'aire français de l'Est du germanique Hramne : on comprendra ce que signifie, dans une région comme la nôtre, grande productrice de porcs, cette solidarité des choses et des mots.

Nous n'insisterons pas sur la quantité considérable de mots latins qui ont vécu, et souvent ont été conservés dans notre langage paysan : ils peuvent remonter aux origines même de la conquête, ils peuvent y avoir été diffusés par le plus grand centre de culture romaine qui ait existé en Gaule, Lyon. Parmi les mots germaniques, il faut distinguer ceux qui ont en France une grande extension, donc qui ont été introduits par toutes les tribus d'envahisseurs (« faîte », p. 137; « bauche » p. 154), de ceux dont la forme est spécifiquement burgonde (c'est

« aberger » et ses dérivés qui nous intéressent spécialement ici (cf. p. 148) : mais il faut noter surtout combien sont encore vivants chez nous, ou l'ont été jusqu'à une date très récente, le « bourg », le « jo », servant de « juchoir », et le « curtil » : ce dernier décalque latin d'un mot germanique, et ayant remplacé sans doute un celtique « osca » (p. 167). Ces faits, pour importants qu'ils soient, ne doivent pas cependant nous faire oublier le phénomène oppocé : de par sa situation géographique, notre région devait être une grande exportatrice de mots latins en Germanie, dans la Germania Romana (cf. p. 123, 144, 149).

Restent deux questions d'influence à poser, En premier lieu celle des vicissitudes politiques. Nous en avons vu un exemple trop significatif pour qu'il n'y ait pas lieu de le rappeler ici : étrable et buge s'affrontant au XVIIIº siècle sur les deux rives de la Saône : c'est là sans doute un fait dont il ne faut pas s'exagérer la portée, et une enquête approfondie, et désirable, sur les patois de la rive droite de la Saône permettra de réduire à ses vraies proportions l'opposition que présentent, dans l'Atlas Linguistique, les points 917 et 916. L'influence des relations commerciales est d'un tout autre poids que celle-là, mais il y a un mot à dire sur celle des marchés et des foires à l'époque actuelle. Elle nous paraît, pour tout dire, relativement faible. Les deux centres commerciaux de la Bresse sont Louhans et Bourg : la langue des transactions dans le premier, même dans un gros bourg comme Saint-Germain-du-Bois, est généralement le français; dans le second, c'est le patois : il est curieux de voir, aux foires de Bourg, les maquignons s'efforçant de parler patois aux paysans qui, naturellement, ne parlent entre eux que le patois. Dans les deux cas donc l'influence de la place du marché ou du champ de foire sur le langage paysan est peu considérable.

Antonin DURAFFOUR, Professeur à l'Université de Grenoble.

INDEX DES TYPES ETYMOLOGIQUES'

columna... 127 adjacens... 144-6 coperlum -a 137 appendere... 163 curtile 167 aram (germ.) 117 exaguatorium 168 arcio, -onis 134 n. extera 117 area 167 fascia 125 creata 164 fenile... 149 armus 117 first (germ.) 137 artemo 117 ionlana... 168 (atrium 117 n.) ioris +... 118 balcos (celt.) 132 balka (germ.) ... 154-5 fust+a 125 balko (germ.) ... 133, 154 gallina... 155 battuaculum 126 gradus 117 « buge » 156-7 gupsum... 145 hariberga (burg.) ... 148 (bulga) 157 cacare... 146 hospitale 139-140 caesa 174 hramme (germ.) 158 canalis 137 incastrare... 157 cancer 170, 174 juk (germ.) ... 155-6 capitium 164 kappan (germ.) 110 сарра... 159-160 lancea... 134 cappulare... 110 lausa (celt.) 144 (n.) capra... 145 lotia 159 carrum... 163 mansio 139-40 casa... 140 ss. mansum 111 ciconiola 147 materia 125 clausitellu 170 matta 166 clavus... 124-5 mela... 165 cletale 167 modellum... 165 clodium (glui) (celt.) 137 murus... 126 mulare... 110 coda (pour cauda) 138

^{1.} Lorsque les mots con suivis de plusieurs points, il est fait mention au passage indiqué, de composés ou dérivés.

oratorium 168 orbus 127 osca (celt.) 167 palearium 164-5 palus... 126 paries » 126 pe(n) sile 144 et 55 (n.) pinsiare... 133 plancatu 150 olastrum 123 plaxare 174 post+amen 118 pestis... 145 pratellum 170 por-prendere... 155 pulliter 145

puteare 146-7

auadruvium 122

quadrus... 170

puleus 146-7

rinos (celt.) 159 saepes 173 scalarium 118 servare... 168 solarium 123, 148-150 solea 143 (n.) solum 164, 143 superunda 121-2 sutegis (celt.) 157-8 tabulatum 153 tectum 118 tegula 137 tila (germ.) 147 tortus -icare... 131 trabs... 128, 145 percaria 169 vimen... 126 viticualata 143 « vouilleau » 160

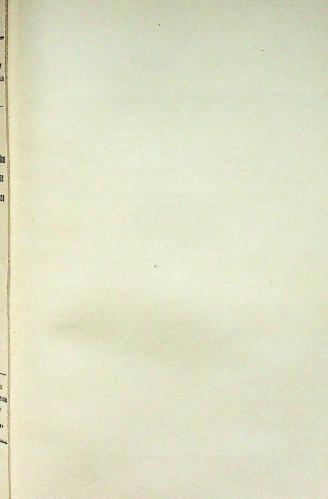
TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE ET DE GÉOGRAPHIE HUMAINE

INTRODUCTION	7
LA BRESSE AU POINT DE VUE GÉOGRAPHIQUE ET ETHNIQUE	7
Bresse géologique, Bresse ethnique et Bresse politique	12
La Bresse franco-provençale et la Bresse de Langue d'oïl	18
La Bresse de Droit Ecrit et la Bresse coutumière	21
La Bresse aux toits plats et la Bresse aux toits aigus	24
La limite septentrionale des cheminées sarrasines	27
La limite septentrionale du chapeau bressan (La Bresse à	
chapeau)	29
L'HABITATION EN BRESSE	30
L'HABITAT	30
LE DOMAINE	34
La lande	36
L'orientation des maisons	38
LA PARTIE BATIE DU DOMAINE	44
I. Le bâtiment de maison ou résidence	50
1. La maison ou hutau	50
2. La chambre du poêle et les autres chambres du bâtiment de	
maison	57
3. L'être	58
II. Le bâtiment de buge ou hébergeages	62
III. Le bâtiment de four et ses annexes	65
IV. Le chapité ou vouillau	66
Les cheminées sarrasines	66
La façon de bâtir en Bresse	71
Les maisons hautes et basses	80
Les toitures	80
Les croix de cheminées et les épis de toitures	81
Les pigeonniers	83
Les passoirs	84
Le puits	88
Les moulins	. 00

Les carronnières et les poteries	9
BATIMENTS PUBLICS :	9
Les églises	9
Les fortifications	9
Les écoles	9
Croix de carrefours	9
DEUXIEME PARTIE	
ÉTUDE LINGUISTIQUE	
BIBLIOGRAPHIE	10
	100
Note pour la lecture des mots patois	110
Introduction générale	115
Le « pourpris »	110
Aspect extérieur et abords immédiats de la maison d'habitation	122
Assise et division d'un corps de bâtiment	124
La construction en torchis	131
La terre à bâtir	133
La construction en pisé	134
La toiture	139
La maison d'habitation et sa distribution intérieure	145
La vaisselle, etc	146
Le puits	148
Les bâtiments d'exploitation	148
Le fenil	155
Le poulailler	156
L'écurie à bovins	157
Le toit à porcs	159
Le nom du purin et du canal d'écoulement	159
Hangar, appentis; outils aratoires en général	163
L'aire à battre	164
Meule de paille, de foin, de blé	167
Le jardin	168
La « serve » et le « sovou »	169
La « verchère » et le « pré de maison »	170
La carronnière et tuilerie	173
La haie	174



EN VENTE CHEZ L'EDITEUR

M. RENAUDIER, LIBRAIRE
13, rue Sigorgne, à Mâcon

L'HABITATION RUSTIQUE AU PAYS MACONNAIS par G. JEANTON

25 francs

LES CHEMINEES SARRASINES ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE BRESSANE

DU MÊME AUTEUR

18 francs







